

**AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR LE PARC  
DE FRONTENAC**

**Tome 2**

Mémoires



Québec 

AUDIENCES PUBLIQUES SUR LE PARC DE FRONTENAC

TOME 2



MEMOIRES

L6A1  
A83/  
1986  
2  
QL  
P.Gow

MÉMOIRES PRÉSENTÉS LORS DES AUDIENCES PUBLIQUES DU PARC DE FRONTENAC

**TOME 2**

1-	<i>Yvan Laquerre, Tech. en aménagement</i>	1
2-	<i>Municipalité de Lambton</i>	19
3-	<i>Comité de protection du Mont Saint-Bruno</i>	35
4-	<i>Monsieur J. Roch Boutet</i>	38
5-	<i>Le regroupement Loisir Québec, Secteur Plein air</i>	41
6-	<i>Le regroupement des citoyens de l'Estrie</i>	69
7-	<i>Corporation municipale St-Romain</i>	77
8-	<i>Association sportive et de bienveillance du Grand Lac St-François, Inc.</i>	84
9-	<i>La MRC de l'Amiante</i>	92
9A-	<i>La municipalité de St-Méthode de Frontenac</i>	98
9B-	<i>La municipalité de Ste-Praxède</i>	101
9C-	<i>La municipalité de la Paroisse de Disraeli</i>	104
9D-	<i>Ville de Disraeli</i>	106
10-	<i>La Société minéralogique de la région de l'Amiante (SOMIRA)</i>	108
11-	<i>La Jeune Chambre de l'Amiante Inc.</i>	111
12-	<i>La municipalité de St-Joseph de Coleraine</i>	132
13-	<i>Le Club de conservation de la Faune de St-Romain inc.</i>	140
14-	<i>Association sportive du Grand Lac St-François Inc.</i>	147
15-	<i>L'Association des Propriétaires Riverains du Lac St-François</i>	161
16-	<i>Groupe conseil aux jeunes entrepreneurs de la région de l'Amiante</i>	165
17-	<i>Conseil des loisirs - Région de Québec</i>	171
18-	<i>L'Ecole de Voile</i>	199

19- Comité d'assainissement du bassin de la rivière St-François	205
20- Camp Claret du Lac Elgin	206
21- Le Conseil régional des loisirs de l'Estrie	230
22- Comité-Loisir de la MRC du Granit	240
23- Département de géographie Université de Sherbrooke	246
24- Service éducation physique de la Commission scolaire de Thetford	265
25- Centre de Plein Air Populaire St-Daniel Inc.	277
26- Canards Illimités Canada	298
27- Ville de Thetford-Mines	307
28- Comité des orientations du Parc de Frontenac	319
29- Fédération des Clubs de motoneigistes du Québec	388
30- Fédération québécoise du canot-camping Inc.	394
31- Mémoire de la station touristique du Mont Adstock Inc.	408
32- La municipalité régionale de comté du Granit	417

## TOME 2

33- Ville de Lac-Mégantic	451
34- Corporation de développement industriel de la région de Mégantic	455
35- La Société CLE de la région de Mégantic	458
36- Société d'entraide économique Beauce-Mégantic Inc.	465
37- L'équipe de foresterie - Polyvalente Montignac	468
38- Le Circuit de Monzelac	472
39- Fernande et Léo Patry	477
40- Pétition de contribuables de Stornoway	480
41- La Corporation du Canton de Stratford	491
42- La Caisse populaire de St-Gabriel	523

43- Société Coopérative agricole Stratford-Centre	526
44- Comité des loisirs de Stratford Inc.	530
45- Collège de la région de l'Amiante	536
46- Fédération des jeunes Chambres du Canada Français Inc.	538
47- Club Voile - région de Thetford	539
48- La Caisse populaire de Courcelles	542
49- Corporation municipale de Courcelles	545
50- Secteur de Stormoway	547
51- L'Union québécoise pour la conservation de la nature L'Association québécoise des groupes d'ornithologues	551
52- Le Club de ski de fond Saint-Romain Inc.	567
53- Le Club d'équitation Saint-Romain Inc.	585
54- Tourisme Amiante La Société économique de la région de l'Amiante	600
55- Les fêtes de l'Amiante Inc.	663
56- La Chambre de Commerce de l'Amiante	670
57- La municipalité régionale de comté de l'Erable	680
58- Association régionale de Conservation de la Faune des Cantons de l'Est	690
59- Service des loisirs de Black-Lake Service de la récréation de Coleraine Service des loisirs de Disraeli Service des loisirs de Thetford-Mines	702
60- Club Equitation Méganquestre Inc.	710
62- Scouts et guides du district de l'Amiante Inc.	721
63- Centre nautique Loutavoile Enr.	728
64- Association de Chasse et de Pêche de Thetford-Mines Inc.	738

65- <i>La Chambre de Commerce de la région de Lac-Mégantic</i>	741
66- <i>Association touristique de l'Estrie</i>	760
67- <i>Ecomusée de la Haute Beauce</i>	789
68- <i>Collège de la région de l'Amiante</i>	812
69- <i>Club de Canot-Camping "Kaminak"</i>	814
70- <i>Mini-comité des Caisses populaires de la région de l'Amiante</i>	818
71- <i>Service de l'activité physique et sportive et Département d'éducation physique du Collège de la région de l'Amiante</i>	831
72- VOIR 9a)	
73- VOIR 9b)	
74- VOIR 9c)	
75- VOIR 9d)	
76- <i>Association québécoise pour le Tourisme Equestre et l'Équitation de loisirs Inc. (Québec à cheval)</i>	833
77- <i>Conseil régional de développement de Québec (C/R/D/Q/)</i>	842

## HORAIRE AUDIENCES PUBLIQUES

### PARC DE FRONTENAC

JEUDI 23 JANVIER 1986

- 20h00 Présentation et ouverture
- 20h15 Ville de Thetford-Mines (27)
- 20h35 MRC du Granit (32)
- 20h55 MRC de l'Amiante (9)
- 21h15 Comité des orientations du parc de Frontenac (28)
- 21h35 Fédération québécoise de la faune (58)  
Association régionale de conservation de la faune des Cantons  
de l'Est
- 21h55 Station touristique du Mont Adstock (31)
- 22h15 Pause
- 22h35 Secteur plein air du Regroupement Loisir Québec (5)
- 22h55 Association touristique de l'Estrie (66)
- 23h15 Canards Illimités Canada (26)
- 23h35 Fédération québécoise du canot-camping inc. (30)
- 23h55 Fédération Québec à cheval (76)
- 24h15 Conseil des loisirs - Région de Québec (17)
- 24h35 Polyvalente Montignac - Lac Mégantic (37)

## HORAIRE AUDIENCES PUBLIQUES

### PARC DE FRONTENAC

VENDREDI 24 JANVIER 1986

- 8h00 École de voile - Thetford-Mines (18)
- 8h20 Mini-comité des Caisses populaires de la région de l'Amiante (70)
- 8h40 Comité d'assainissement du bassin de la rivière Saint-François (19)
- 9h00 Service des loisirs de Black Lake  
Service de la récréation de Coleraine  
Service des loisirs de Disraéli  
Service des loisirs de Thetford-Mines (59)
- 9h20 Association de chasse et pêche de Thetford-Mines Inc. (64)
- 9h40 Yvan Laquerre - Thetford-Mines (1)
- 9h50 MRC de l'Érable (57)
- 10h10 La Société CLE de la région de Mégantic (35)
- 10h30 Pause
- 10h45 Association sportive et de bienveillance du Grand Lac Saint-François Inc. (8)
- 11h05 Les Fêtes de l'Amiante inc. (55)
- 11h25 Centre de plein air populaire St-Daniel Inc. (25)
- 11h45 Conseil régional des loisirs de l'Estrée (21)
- 12h05 Dîner
- 13h15 Tourisme Amiante/Société économique de la région de l'Amiante (54)
- 13h35 Association sportive du Grand Lac St-François Inc. (14)
- 13h55 Centre nautique Loutavoile Enr. (63)
- 14h15 Jeune Chambre de l'Amiante Inc. (11)
- 14h35 Ecomusée de la Haute-Beauce (67)

- 14h55 Association des propriétaires riverains du lac St-François (15)
- 15h15 Groupe conseil aux jeunes entrepreneurs de la région de l'Amiante (16)
- 15h35 Pause-café
- 15h50 Municipalité de Lambton (2)
- 16h10 Service éducation physique de la Commission scolaire de Thetford (24)
- 16h30 Département de géographie  
Université de Sherbrooke (23)
- 16h50 Collège de la région de l'Amiante  
Départements biologie, éducation physique et géographie (45)  
Collège de la région de l'Amiante  
Service de l'activité physique et sportive  
Département d'éducation physique (71)
- 17h10 Souper
- 18h30 Société coopérative agricole Stratford-Centre (43)
- 18h50 Club de voile - Région Thetford (47)
- 19h10 Caisse populaire de St-Gabriel (42)
- 19h30 Comité des loisirs de Stratford Inc. (44)
- 19h50 Municipalité de St-Méthode (72)
- 20h10 Corporation municipale de St-Romain (7)
- 20h30 Pause-café
- 20h45 Paroisse de Disraéli (74)
- 21h05 Corporation municipale de Stornoway (50)
- 21h25 Chambre de commerce de la région de Lac Mégantic Inc. (65)
- 21h45 Ville de Disraéli (75)
- 22h05 Municipalité Ste-Praxède (73)
- 22h25 Club de conservation de la faune de St-Romain Inc. (13)
- 22h45 Pause-café
- 23h00 Club de ski de fond St-Romain (52)
- 23h20 Le Conseil régional de développement de Québec (77)
- 23h40. Mme Fernande Patry et M. Léo Patry (39)  
Pétition des gens de Stornoway (40)
- 24h00 Société minéralogique de la région de l'Amiante (10)

HORAIRE AUDIENCES PUBLIQUES

PARC DE FRONTENAC

SAMEDI 25 JANVIER 1986

- 8h30 Club d'équitation St-Romain inc. (53)
- 8h50 Regroupement des citoyens de l'Estrie (6)
- 9h10 Corporation du Canton de Stratford (41)
- 9h30 Chambre de Commerce de l'Amiante (56)
- 9h50 Comité Loisir de la MRC du Granit (22)
- 10h10 J.R. Boutet (4)
- 10h20 Municipalité de St-Joseph de Coleraine (12)
- 10h40 Union québécoise pour la conservation de la nature et  
Association québécoise des groupes d'ornithologues (51)
- 11h00 Pause
- 11h15 Conférence de presse



33

VILLE DE LAC-MEGANTIC

Lac-Mégantic, le 15 novembre 1985

Ville de Lac-Mégantic  
a/s Monsieur Denis Roy  
Directeur Général  
Lac-Mégantic (Québec)

Sujet

Mémoire pour les audiences publiques sur le Parc Frontenac

Identification

Mémoire déposé par la Ville de Lac-Mégantic et préparé par Monsieur Michel Tardif, Directeur du Service des Loisirs de la Ville de Lac-Mégantic.

Intérêts et préoccupations liés au Parc Frontenac

La Ville de Lac-Mégantic n'a d'intérêt envers le Parc Frontenac, que de voir se développer d'autres secteurs de notre M.R.C., pour ainsi favoriser et justifier le déplacement des touristes à venir dans notre coin de pays qui est si riche en potentiel naturel, mais si pauvre en infrastructure touristique.

L'aménagement et l'opération au Parc Frontenac s'inscrit dans une volonté de notre M.R.C., de favoriser le développement de l'industrie touristique et vient renforcer les efforts déjà déployés dans le domaine du loisir de plein air, par l'équipe de développement du Mont Mégantic et par la Commission des Sports et Loisirs de Lac-Mégantic, pour le développement du Complexe de Baie des Sables à Lac-Mégantic.

...2

Cependant, l'élément qui nous semble indispensable dans ce projet, c'est la vocation récréotouristique annuelle du secteur de la M.R.C. du Granit.

En effet, un des problèmes rencontrés présentement par l'entreprise privée pour investir dans l'hébergement des touristes, demeure dans le fait que la presque totalité des infrastructures et activités offertes sont de nature estivale.

Il est donc impératif pour le développement de l'industrie touristique dans notre région, de favoriser l'aménagement d'infrastructure à vocation annuelle et l'organisation d'activités d'envergures tout au long de l'année.

De plus, un des éléments qui est aussi très important entre les sites d'attractions de la région (Mont Mégantic, Complexe Baie des Sables et Parc Frontenac) est la réouverture de l'entrée de Stornoway, par la route 161 qui réduirait la distance à parcourir pour entrer au Parc et rendrait le trajet moins compliqué.

#### RECOMMANDATIONS

- A) ATTENDU QUE la Ville de Lac-Mégantic favorise le développement dans la M.R.C. d'infrastructure et d'animations touristiques.
- ATTENDU QUE le secteur privé est prêt à investir dans l'hébergement lorsque la M.R.C. aura une vocation touristique annuelle.
- ATTENDU QUE l'aménagement du Parc Frontenac s'inscrit parfaitement dans la démarche de développer le loisir touristique de plein air, déjà commencé au Mont Mégantic et au Complexe Baie des Sables.

Nous proposons que le secteur M.R.C. du Granit du Parc Frontenac soit aménagé de façon à répondre à une vocation récréotouristique annuelle.

- B) ATTENDU QUE nous considérons le Parc Frontenac comme partie intégrante d'un circuit touristique de plein air soit, (Mont Mégantic, Complexe Baie des Sables et Parc Frontenac).

ATTENDU QUE le trajet séparant ces endroits doit être le plus court possible et le moins compliqué possible.

Nous proposons la réouverture de l'entrée de Stornoway sur la route 161.

En guise de conclusion, la Ville de Lac-Mégantic appuie le mémoire de base déposé par le Comité de Coordination du Parc Frontenac.

Vous trouverez ci-joint, la résolution du conseil municipal de Lac-Mégantic qui appuie ce cours mémoire.



Michel Tardif  
Directeur des Loisirs  
Ville de Lac-Mégantic

MT/cl

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL D'UNE SEANCE DU CONSEIL DE LA  
CORPORATION MUNICIPALE DE LA VILLE DE LAC-MÉGANTIC

A la séance régulière du conseil de la Ville de  
Lac-Mégantic, tenue le 18 novembre 1985 et à laquelle sont  
présents monsieur le maire Jean-Guy Cloutier et les conseillers  
suivants:

Fernand Grenier, Serge-Latulippe,  
Germain Lessard, Jean-Yves Sévigny  
et Guy Théberge.

tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

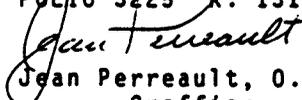
Monsieur Jean Perreault greffier est aussi présent.

Proposé par M. le conseiller Serge Latulippe,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Yves Sévigny,  
et résolu:

QUE la Ville de Lac-Mégantic appuie le mémoire  
préparé par son directeur des loisirs, monsieur Michel Tardif  
en date du 15 novembre 1985 à l'intention des audiences  
publiques sur le Parc Frontenac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
CE 22 NOVEMBRE 1985  
FOLIO 3225 R. 13127

  
Jean Perreault, O.M.A.  
Greffier.

Mémoire sur  
le Parc Frontenac

34 / préparé par la  
Corporation de Développement Industriel  
de la région de Mégantic

ATTENDU QUE la Corporation de Développement Industriel de la région de Mégantic regroupe au sein de ses membres un délégué de chacune des 22 municipalités de la MRC du Granit;

ATTENDU QUE le tourisme occupe une place de plus en plus importante au sein de notre collectivité et qu'il va devenir dans les années futures un soutien majeur pour notre économie locale;

ATTENDU QUE dans notre mandat de l'année 1986, notre corporation supportera le développement touristique et favorisera l'aide à l'implantation de tous les nouveaux projets à vocation touristique régionale;

CONSIDERANT QUE la création du Parc Frontenac est un attrait indéniable pour les régions de la MRC du Granit et de l'Amiante;

ATTENDU QUE chacune de ces régions est prête à s'impliquer et à participer au bon développement de ce projet;

ATTENDU QUE les retombées économiques touristiques qui en découlent doivent être réparties uniformément pour ces deux régions;

COMPTE TENU que la municipalité de Stornoway est située au croisement des routes 161 et 108 qui assurent tout au long de l'année un trafic important de véhicules;

COMPTE TENU qu'à proximité immédiate de ce croisement, il existe une possibilité d'accès direct au Parc Frontenac;

COMPTE TENU que la réouverture de cet accès ne devrait pas engendrer de coûts importants étant donné qu'il existe déjà un tracé de chemin;

COMPTE TENU que le secteur de Stornoway-Stratford va bénéficier de retombées touristiques importantes à la suite de l'aménagement de la plage Aylmer;

COMPTE TENU qu'il existe dans le secteur Stornoway-Stratford de très fortes possibilités d'implantation d'entreprises privées à caractère touristique (ex: hôtel );

NOUS SOUHAITONS que le Parc Frontenac soit doté d'une voie d'accès direct à la route 161 située à proximité de Stornoway, en utilisant la péninsule de terrain qui avait été affecté initialement à cet effet.

Gilles Pansera  
Commissaire industriel

458

Mémoire sur  
« LE PARC DE FRONTENAC »

présenté  
AUX AUDIENCES PUBLIQUES DU PARC DE FRONTENAC

par  
35 La Société CLE de la région de Mégantic

novembre 1985

IDENTIFICATION DE L'INTERVENANT

La Société CLE de la région de Mégantic est une corporation de développement économique créée dans le cadre d'un programme du Ministère de l'emploi du gouvernement fédéral. Bien que subventionnée, la Société CLE est véritablement issue du milieu et entièrement autonome. Son rôle est de promouvoir la création locale de l'emploi en favorisant l'implantation de nouvelles entreprises ou l'expansion d'entreprises existantes sur son territoire.

Ses services sont de deux types: des services de gestion-conseil et des services financiers.

La Société CLE de la région de Mégantic dessert le territoire des 22 municipalités de la MRC du Granit.

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA SOCIÉTÉ CLE DE LA RÉGION DE MÉGANTIC SONT

Monsieur Gilles Poulin, industriel

Monsieur Jean Campeau, industriel

Monsieur Daniel Drouin, notaire

Monsieur Roger Bélair, homme d'affaires

Monsieur Michel Latulippe, industriel

Monsieur Laval Lapointe, industriel

Monsieur Denis Bolduc, commerçant

Monsieur Gilles Pansera, commissaire industriel

Monsieur Pierre Bédard, homme d'affaires

Monsieur Jasmin Morin, d.g. Société CLE

## SITUATION GÉNÉRALE

Depuis une vingtaine d'années, la MRC du Granit subit une croissance démographique négative due à une décroissance des activités agricoles industrielles et commerciales. De plus, une étude comparative démontre que cette zone subit le plus haut taux de chômage de la région administrative de l'Estrie et que le revenu moyen des ménages est inférieur à la moyenne régionale.

La MRC du Granit, depuis quelques années, s'est prise en main en se dotant d'organismes de développement économique et les effets affichent des résultats positifs. Une quinzaine de petites entreprises manufacturières ont vu le jour depuis quatre (4) ans. Toutefois la structure industrielle de la zone demeure essentiellement du secteur primaire et du domaine de la confection. Or, on sait que les industries de ces secteurs afin de rester compétitive devront, à moyen terme, systématiquement se robotiser, ce qui occasionnera une baisse constante des emplois.

Simultanément, depuis plus de vingt ans, de nombreuses études confirment le vaste potentiel touristique et récréatif de plein air de la région de Mégantic (MRC du Granit). Or, bien que quelques investissements intéressants ont eu lieu depuis quelques années sur notre territoire, soit Le Camping Baie des Sables, l'Observatoire du Mont-Mégantic, la plage de Stratford, il ne s'agit là que d'infrastructures estivales ne répondant que partiellement aux besoins des visiteurs dont le nombre grandit de façon phénoménale à chaque année. En

effet, on sait que ces visiteurs ne sont que de passage, précisément par manque d'infrastructures récréo-touristiques. De plus, les retombées économiques de ces visiteurs sont à peine perceptibles puisqu'il ne s'agit que d'activités estivales et de quelques mois.

Aussi, les organismes de développement économique de la MRC du Granit, qu'il s'agisse de la Corporation de Développement industriel, de la Société CLE ou de la Chambre de Commerce, se sont précisément mandatés pour orienter leurs actions vers l'animation ou le développement touristique quatre saisons.

Il nous semble donc impérieux que le gouvernement du Québec reconnaisse cette priorité économique pour la MRC du Granit et que l'aménagement du Parc de Frontenac se fasse dans cette perspective.

RECOMMANDATIONS

Attendu que la MRC du Granit, de par sa situation géographique, soit la proximité des états de la Nouvelle-Angleterre, et par sa morphologie, soit la chaîne des Appalaches et le bassin de la Chaudière, possède un vaste potentiel touristique;

Attendu que le nombre de visiteurs inscrits dans la MRC du Granit s'accroît de façon phénoménale depuis quelques années;

Attendu que, depuis plus de vingt ans, nombre d'études économiques avaient cibler le développement touristique comme avenue de relance économique pour notre sous-région;

Attendu que la MRC du Granit et ses organismes de développement économique se sont dotés d'un plan d'ensemble pour le développement touristique quatre saisons;

Il est proposé par la Société CLE de la région de Mégantic dont le territoire est celui des vingt-deux municipalités de la MRC du Granit,

QUE l'action gouvernementale s'associe aux efforts de concertation des intervenants économiques de la MRC du Granit dans un plan de relance axé sur le développement touristique quatre saisons;

QUE l'aménagement du Parc de Frontenac dont une partie importante est incluse dans le territoire de la MRC du Granit soit fait pour accueillir et animer le touriste villégiateur, non seulement en saison estivale mais bien durant les quatre saisons.

QU'un accès et des infrastructures soient consentis dans le Parc de Frontenac faisant partie de la MRC du Granit afin que les visiteurs en provenance du Maine, du New Hampshire ou de la Beauce, passant par Lac-Mégantic, soient naturellement drainés vers le Parc de Frontenac pour une plus grande rentabilité de celui-ci.

Et enfin, QUE tout projet futur au Parc de Frontenac soit fait de concertation avec les organismes aussi bien de la MRC du Granit que de la MRC de l'Amiante pour un plus grand dynamisme et des retombées économiques accrues pour les populations des deux sous-régions.



465

---

Société  
d'entraide économique  
Beauce-Mégantic Inc.

3639, rue Laval  
Lac-Mégantic, Qc G6B 1A5  
(819) 583-4495

Ministère du Loisir Chasse et  
Pêche du Québec,

M. Le Ministre,

Nous sommes heureux d'avoir à nous prononcer sur la pertinence du Parc  
Provincial de Frontenac.

Notre Institution: Société d'Entraide Economique du Québec Inc., Succursale  
Lac-Mégantic, Institution de placements et prêts vouée au développement Economique de  
la Région, sous forme de prêt principalement à l'industrie et au Commerce.

La fondation de l'Institution Financière dans la région remonte en 1970.

Ayant pris connaissance du document synthèse des préoccupations des intervenants  
impliqués dans le projet du Parc Provincial, dont un secteur est inclus dans les limites du  
M.R.C. du Granit, nous appuyons fortement l'edit document dû au fait que les activités qui  
proviendraient de la reconnaissance d'un Parc Provincial sur notre territoire entrainerait  
des retombées économiques importantes pour la région. Etant donné la nature et le rôle  
du mouvement de L'Entraide Economique, nous appuyons fortement la réouverture de l'accès  
de Stornoway, ce qui entrainerait obligatoirement une création d'emploi direct et indirect  
dans notre secteur et qui contribuerait à l'essor économique de la région qui en a grande-  
ment besoin.

Dû au fait que certaines infrastructures sont déjà en place mais non opération-  
nelles, nous croyons qu'il serait de bonne augure que ces infrastructures soient en opération.

...2

MEMOIRE PRESENTE AUX AUDIENCES PUBLIQUES DU PARC DE FRONTENAC  
TENUE A THETFORD-MINES LES 13 et 14 DECEMBRE 1985 PAR S.E.E. DU  
QUEBEC, SUCCURSALE LAC-MEGANTIC , 25 NOVEMBRE 1985.

....2

*Vous remerciant de l'opportunité que vous nous donnez de nous faire entendre.*

*Veillez agréer, Monsieur le Ministre, nos plus sincères remerciements.*

*Renald Blais,  
Directeur de la Succursale  
Lac-Mégantic.*

*Renald Blais*  
SOCIÉTÉ D'ENTRAÏDE ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC INC.

M E M O I R E

AUDIENCES PUBLIQUES " PARC DE FRONTENAC "

Synthèse de préoccupations et des points d'intérêts qui sont reliés au milieu de l'éducation.

37

Tout particulièrement à la formation "Garde-Forestier" offert à la polyvalente Montignac.

NOVEMBRE 1985

DOCUMENT PREPARE PAR:

Georges-A. Bouffard: Adjoint enseignement professionnel  
Jacques Verreault : Professeur Responsable Dépt. Foresterie  
Claude Turcotte : Technicien forestier

TABLE DES MATIERES

Identification de l'institution.

Exigences et programme de formation.

Préoccupations et intérêts liés au " Parc de Frontenac"

Activités potentielles rattachées au programme de formation des étudiants de foresterie.

Conclusion.

La Polyvalente Montignac est une institution scolaire établie depuis 1972 qui se rattache au réseau de la Commission Scolaire Régionale de l'Estrie.

A Montignac, la clientèle étudiante est d'environ 1 250 élèves provenant de la ville de Lac-Mégantic, des municipalités environnantes et dans un rayon d'une trentaine de milles dont: Stornoway, St-Romain et Lambton.

Montignac offre à sa clientèle une grille-matière impressionnante touchant à la fois au secteur général et professionnel.

Parmi les options professionnelles offertes:

La foresterie directement reliée à l'économie de la région reçoit chaque année une trentaine d'élèves venant du milieu Estrien, Montignac étant la seule institution scolaire de l'Estrie où l'on offre le profil de "Garde-Forestier."

Il va de soit que pour satisfaire à ses besoins de formation et pour compléter les exigences du programme, l'école a besoin de terrain boisé pour exécuter ses cours de travaux pratiques et ses travaux d'observation.

C'est pourquoi nous sommes entièrement d'accord avec le sommaire de base décrétant les limites, la vocation récréo-touristique quatre saisons et en particulier la vocation de préservation et d'interprétation de la nature.

Il va de soit qu'un accès par la route 161 serait pour nous de Lac-Mégantic un atout majeur puisqu'elle nous ouvrirait la porte à un site par excellence pour l'exécution d'une foule de travaux qui sont dans le cadre des cours de formation de nos futurs forestiers.

Nous nous permettons de vous citer quelques unes des activités reliées au programme de formation de la première et de la deuxième année. Nous retrouvons plusieurs travaux qui pourraient être exécuter bénévolement.

ment à titre d'expériences concrètes tels: des travaux d'aménagement, de sylviculture, d'arpentage, d'implantation de route et de sites à déboiser identification des essences forestières, de sites fauniques présentant des attrait particuliers, d'inventaire et d'aménagement forestier et même de stage à chaque année pour tous nos étudiants de foresterie.

Aussi, pour toutes ces raisons nous demandons fortement que le Parc de Frontenac soit reconnu comme tel et ce dans un avenir prochain.

En conséquence, vous pouvez être assuré de notre entière collaboration, que ce soit pour l'implantation du futur centre éducatif Forestier ou tout autres travaux d'aménagement du futur parc dans le secteur Sud de Stornoway.

L'équipe de foresterie  
Polyvalente Montignac  
Lac-Mégantic

412

LE PARC DE FRONTENAC

MÉMOIRE SUR LE  
PARC DE FRONTENAC

PRÉSENTÉ AU  
MINISTÈRE DU LOISIR DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE

PAR:  
38 LE CIRCUIT DE MONZELAC  
ROBERT LESSARD, PRÉSIDENT

LAC-MÉGANTIC

NOVEMBRE 1985

## 1.0 LE CIRCUIT DE MONZELAC

Le circuit de Monzélac, région Lac-Mégantic, est composé d'un conseil d'administration qui a pour tâche de planifier les activités pour chaque saison.

Le circuit Monzélac vise à promouvoir la pratique du ski de fond chez toutes les skieuses et skieurs de la région, et ce plus particulièrement au plan compétitif. Le circuit a aussi comme projet de former une équipe représentative de skieuses et skieurs qui évolueront au niveau local, provincial, national.

Pour la saison 86, le circuit Monzélac présentera six événements qui se dérouleront aux endroits suivants: soient Notre-Dane-Des-Bois, Lac-Mégantic, Frontenac, Woburn, Lac-Drolet et St-Romain. Ces événements sont des courses de ski de fond qui s'adressent à toutes les catégories d'âge: soient de sept ans et moins à soixante-dix ans et plus.

## 2.0 IDENTIFICATION DES INTERETS ET DES PREOCCUPATIONS

Le circuit Monzélac en est à sa deuxième année d'existence seulement et déjà une moyenne de cent adeptes du ski ont participé aux compétitions populaires. Cette participation augmentera beaucoup au cours des prochaines saisons.

Le circuit projette d'étendre la participation à d'autres municipalités de la M.R.C. du Granit.

Le secteur Stornoway du parc Frontenac serait une zone qui favoriserait l'affluence par la facilité d'accès de la part des municipalités avoisinantes de la M.R.C.

Le parc Frontenac, secteur Stornoway pourrait dans un avenir rapproché devenir un site recherché pour offrir un événement dans le cadre du circuit.

Nous croyons qu'un réseau de sentiers au niveau du secteur Stornoway pourrait favoriser une affluence de plus en plus nombreuse de la part des gens de l'Estrée. Cette affluence aiderait énormément à hausser le taux de participation aux compétitions du circuit.

/3...

De plus, le circuit Monzélac vise à bâtir une équipe représentative de skieuses et skieurs. Le parc de Frontenac pourrait représenter un endroit intéressant pour l'entraînement de cette équipe étant donné les infrastructures qui s'ajoutent au réseau de sentiers.

Nous avons pris connaissance du contenu du mémoire préparé par le club de ski de fond de St-Romain Inc. Nous endosserons entièrement leur projet surtout en ce qui concerne les circuits de moyenne et longue excursions de ski de randonnée. Le centre sera un complément aux activités déjà offerte dans notre région.

De plus, notre organisme est prêt à collaborer de près ou de loin à la réalisation de ce projet.

.../4

### 3.0 RECOMMANDATIONS

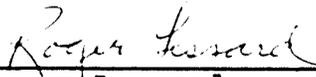
ATTENDU QUE nous visons le développement du ski de fond dans la région de la M.R.C. du Granit, nous souhaitons qu'un réseau de sentiers soit créé dans le parc de Frontenac, secteur Stornoway, et qu'un accès soit maintenu sur la route 161 entre Stornoway et Stratford

ATTENDU QUE nous désirons favoriser la pratique du ski de fond en toutes les disciplines sportives ou de plein air qui s'y rattachent de près ou de loin.

Nous souhaitons que le zonage des espaces soit prévu tel que recommandé. Nous sommes en parfait accord avec l'option récréo-touristique quatre saisons qui est recommandée.

### 4.0 CONCLUSION

Nous souhaitons vivement que le parc Frontenac, secteur Stornoway, soit développé vers une opération de services et d'activités quatre saisons.

  
\_\_\_\_\_  
Roger Lessard  
Président pour le circuit  
Monzélac

Stornoway, le 18 novembre 1985

Ministère du Loisir de la  
Chasse et de la Pêche  
85, Holmes  
Sherbrooke (Québec)  
J1E 1S1

39

A l'attention de l'Honorable Ministre du Loisir de  
la Chasse et de la Pêche

Objet: Le parc de Frontenac

Monsieur le ministre,

C'est avec grand plaisir que nous vous remettons aujourd'hui cette lettre présentant notre point de vue sur le développement futur du parc de Frontenac.

Vous verrez, à la lecture de ces quelques lignes l'importance de cette infrastructure pour nous, gens de Stornoway et des environs.

#### LES LIMITES DU PARC

Après analyse de votre projet de plan directeur provisoire, nous croyons que pour le moment les limites présentées sont très acceptables et satisfaisantes.

#### LA VOCATION DU PARC DE FRONTENAC

Toujours selon votre document, l'intention de donner au parc de Frontenac une vocation récréative est pour nous un acquis très important si l'on considère qu'il n'y a pas si longtemps une grande partie du parc, soit la section située dans les municipalités de Stratford, Stornoway et St-Romain étant vouée à une vocation de réserve et que les usages prévus pour ce secteur risquaient d'abimer, souvent de façon irréparable les richesses que la nature a construite dans ce secteur.

En effet, le fait de donner à ce secteur une vocation de parc de récréation ainsi que le zonage que vous y préconisez montre bien votre intention de protéger ce secteur naturel à haut potentiel floral et faunique, et d'en faire profiter les gens de la région et les nombreux touristes qui découvrent de plus en plus les potentiels touristiques incomparables de notre région.

#### LES ACCES AU PARC

Depuis plusieurs années déjà le territoire proposé pour le parc de Frontenac est utilisé à des fins récréatives. À cet effet votre Ministère opérait trois accès au territoire du parc; un donnant à Stornoway sur la route 161 entre Stornoway et Stratford, un autre à St-Praxède débouchant sur la route 263 et un dernier à quelques milles de St-Daniel dans la municipalité de St-Méthode. Depuis un an pour des raisons que nous ne connaissons pas, l'accès de Stornoway n'a pas été opéré et cela nous inquiète.

A la lecture de votre document nous constatons que vous proposez d'accéder au parc par les routes 263 et 267. Demeurant sur la route 161 à quelques pas de l'accès au parc je peux vous informer qu'un grand nombre de touristes (environ 200 autos) sont venus, tout au long de l'été 1985, frapper à ma porte afin de s'informer sur la façon dont ils pourraient avoir accès au parc Frontenac. J'ai dû voir trop souvent des touristes retourner à leur auto, déçus, et certains très déçus, après que je leur aie annoncé que l'accès qu'ils venaient de voir n'était pas opéré et qu'ils devaient parcourir quelques trente milles pour se rendre à l'accès du parc situé à St-Daniel.

Vous comprendrez sûrement Monsieur le ministre, qu'il est urgent de réopérer l'accès sur la route 161 et ce pour plus d'une raison qui vous seront présentées dans les divers mémoires que vous entendrez tout au long des audiences.

#### L'ACCES DES QUATRE MOULINS LEGENDRE

Monsieur le ministre, en plus de réclamer, comme plusieurs organismes intéressés au développement du parc de Frontenac la remise en opération de l'accès de la route 161, nous vous suggérons de la baptiser l'Entrée des quatres moulins Legendre.

En effet, a quelques pas de l'accès de la route 161, la famille Legendre a construit et opéré au début du siècle, le long d'une petite rivière que l'on a baptisé, rivière Legendre, quatre moulins dont le caractère historique est reconnu de tous les gens de la région. Le Ministère des Affaires Culturelles à même déjà projeté de déclarer le site du moulin Legendre, site historique. Ces quatre moulins étaient: un moulin à "carder" la laine, un moulin à bardeaux, un moulin de sciage et un moulin à farine. Le moulin à farine qui a été conservé en excellente condition constitue une richesse patrimoniale qui mériterait d'être mise en valeur dans les prochaines années.

#### CONCLUSION

En terminant, Monsieur le ministre je vous informe qu'après avoir consulté le mémoire de base préparé pour le parc Frontenac j'appui les revendications qui y sont présentées

Je vous demande donc de réopérer l'entrée du parc de Frontenac par la route 161 et de la baptiser "l'Entrée des quatre moulins Legendre".

Je vous remercie Monsieur le ministre de l'attention que vous porterez à cette demande.

Fernande Patry  
Mme Fernande Patry

Léo Patry  
M. Léo Patry

LE PARC DE FRONTENAC

40 Nous soussignés, contribuables de Stornoway et des municipalités environnantes appuyons le document présenté par Monsieur et Madame Patry et demandons la réouverture de l'accès au parc de la route 161.

Jacques Billemain Stornoway CCY INC Paragiot  
 Ed Buta Stornoway  
 Julia Britton  
 Emilien Dumas Stornoway  
 Annie Morin Stornoway  
 Robert Plante  
 Henri Bourbon  
 Guy Beliveau Stornoway  
 Paul André Billemain  
 Thérèse L. Cameron  
 René Paul Hector  
 Raymond Blais Stornoway  
 Richard Cormier Stornoway  
 J. Paul Fournier Sherbrooke  
 Olga Baldie Ste Marguerite Lingon  
 Eugène Beliveau Lac Umbagog  
 René Billemain Stornoway  
 J. M. Fournier Stornoway

LE PARC DE FRONTENAC

Nous soussignés, contribuables de Stornoway et des municipalités environnantes appuyons le document présenté par Monsieur et Madame Patry et demandons la réouverture de l'accès au parc de la route 161.

Lucie Béliveau Stornoway  
 Edith Richard

Joseph Poir Stornoway

Jack Balduc Stornoway

Louis Bédard Stornoway

Madeline Béliveau

Jack Balduc

~~Joseph Poir~~ Langlade

Gene Bédard Stornoway

Linda Pochon Stornoway

Rita Brochu Stornoway

Genevieve Carrier Stornoway

~~Mme K. Béliveau~~

Helène Patry Stornoway

Sylvie Bouchard Stornoway

Bernard Hallé

Henri Louis Bouchard

Genevieve Carrier

Mme Genevieve Carrier

Mme Genevieve Carrier  
 Genevieve Carrier

LE PARC DE FRONTENAC

Nous soussignés, contribuables de Stornoway et des municipalités environnantes appuyons le document présenté par Monsieur et Madame Patry et demandons la réouverture de l'accès au parc de la route 161.

Mme Lise Béliveau Stornoway  
 Raymond Rousseau Landton  
 Ellen Legendre Stornoway  
 Fernand Patry Stornoway  
 Sid Paul Patry Stornoway  
 Micheline Trudelle  
 Richard Champagne Stornoway  
 Al Legendre Stornoway  
 Raymond Cameron Stornoway  
 Alice Béliveau Stornoway  
 Gaston Béliveau Stornoway  
 Norman Morrison Stornoway  
 Conrad Béliveau Stornoway  
 Régis Paulin - Stornoway  
 H. Paul de Paulin Stornoway  
 Louis Buton Stornoway  
 Albert Dugatto Stornoway  
 Louise Richard St-Romain  
 Clark Clark St-Romain  
 Reginald Richard St-Romain  
 Jacques Labrecque

LE PARC DE FRONTENAC

Nous soussignés, contribuables de Stornoway et des municipalités environnantes appuyons le document présenté par Monsieur et Madame Patry et demandons la réouverture de l'accès au parc de la route 161.

Raymond Duguay

Marcel Duguay

Maurice Lévesque

Mervin Gauthier

Maurice Ginguas

Michel Gauthier

Patrice Bouché

Émile Gauthier

Laine Lambert

Jeanne Durand

Micheline Bouché

Michel Gauthier

M. Gauthier

~~M. Gauthier~~

Christine Gauthier

Hélène Lapierre

Claude Duguay

Guyanne Duguay

Thierry Bouché

Raymond Bouché Conseiller

J. Marie Lambert

LE PARC DE FRONTENAC

Nous soussignés, contribuables de Stornoway et des municipalités environnantes appuyons le document présenté par Monsieur et Madame Patry et demandons la réouverture de l'accès au parc de la route 161.

Claude Charney

Jean-Yves Desjardins

Paul Foisson

Renee Bouchard

Michel Gauthier

Eric James Richard

Linda Lambert

Christian Bouchard

Paul Gauthier

Stéphane St Laurent

Genevieve Cameron

Suzanne Lambert

Isabelle Bédard

Danielle Hébert

Paul Bédard

Leo Paul Breton

Normand Cameron

Alice Cameron

André Hébert

Harmonie Lapointe

LE PARC DE FRONTENAC

Nous soussignés, contribuables de Stornoway et des municipalités environnantes appuyons le document présenté par Monsieur et Madame Patry et demandons la réouverture de l'accès au parc de la route 161.

M. Jacques Laberge

Mme Alpine Prince

Thérèse Poisson Bédineau

~~M. M. M. Julien Boulanger~~

Mariette Boulanger

Clement Moin

Helène Turgeon

Jean Guy LaFleur

R. Pascal Champagne

Assene Lacroix

Yvonne Gauthier

Harold Lacroix

Clairine Tremblay

M. M. M. Gauthier

Nancy Gauthier

Roméo Buteau Ste Cecile

LE PARC DE FRONTENAC

Nous soussignés, contribuables de Stornoway et des municipalités environnantes appuyons le document présenté par Monsieur et Madame Patry et demandons la réouverture de l'accès au parc de la route 161.

Duane Bolduc	Stornoway	Commissaire
Maurice Bouchard	Stornoway	
Charles Bolduc	Stornoway	
R. Bouchard		
Jean Yvon Lacroix		
Jean Bouchard	Stornoway	
Olivier Bouchard	Stornoway	
Jacques Bolduc	Stornoway	
André Bouchard	Stornoway	
Maxime Bouchard	Stornoway	
Bernard Bouchard	Stornoway	
Les Bouchard	Stornoway	
Christian Bolduc	Stornoway	
André Bouchard	Stornoway	Commissaire

LE PARC DE FRONTENAC

Nous soussignés, contribuables de Stornoway et des municipalités environnantes appuyons le document présenté par Monsieur et Madame Patry et demandons la réouverture de l'accès au parc de la route 161.

Leon Dubé Lac-Mégantic

Bruno Roy St. Sébastien

Thérèse Bouchard Lac Mégantic

Érichte Bolduc Lac-Mégantic

Yvonne Bellavance St. Cécile

Raymond Fargues Stornoway

Hélène Bolduc Stornoway

LE PARC DE FRONTENAC

Nous soussignés, contribuables de Stornoway et des municipalités environnantes appuyons le document présenté par Monsieur et Madame Patry et demandons la réouverture de l'accès au parc de la route 161.

Yvonne Marcotte	Stratford
Marjolaine Rosa	Stratford
Micheline Bernier	Stratford
Victor Hébert	11 <sup>e</sup>
Blaise Lemieux	Stratford
Jacques Kécard	Stratford
Vilfrid Truini	Stratford
Léonard Poirard	Stratford P.Q.
Robert Hilde	Stratford
J. François Harb	Stratford
Alain Pautane	Stratford
Réal Bissot	Stratford

LE PARC DE FRONTENAC

Nous soussignés, contribuables de Stornoway et des municipalités environnantes appuyons le document présenté par Monsieur et Madame Patry et demandons la réouverture de l'accès au parc de la route 161.

Nicole Brette

Yves Brette

Stéphane Richard

Jacqueline Bolduc

Marie-Viviane Roy

Jean-Louis Roy

Henri Fournier

LE PARC DE FRONTENAC

Nous soussignés, contribuables de Stornoway et des municipalités environnantes appuyons le document présenté par Monsieur et Madame Patry et demandons la réouverture de l'accès au parc de la route 161.

*Vernant Brette*

*Fernand Poiroux*

*Maureen Guay*

*Judith Bilodeau*

*Jean-Luc Bernier*

491

411

LA CORPORATION DU CANTON DE STRATFORD  
BUREAU DU SECRETAIRE-TRESORIER  
STRATFORD, 115 ELGIN Qué. - GOY 1PO  
Tél. : 418-443-2307

Stratford le 29 novembre 1985

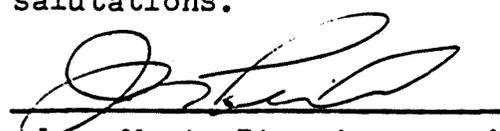
Ministère du Loisir de la Chasse  
et de la Pêche du Québec  
Direction régionale de l'Estrie  
85 rue Holmes  
SHERBROOKE Qué.  
J1E 1S1

M.le Ministre,

notre municipalité a le plaisir de vous présenter un mémoire vous informant de nos préoccupations dans le cadre du plan directeur d'aménagement du Parc de Frontenac.

Nous sommes heureux de cette occasion et il nous faut espérer d'une perception positive par votre ministère de la réaction du milieu.

Acceptez nos salutations.



Jean-Marie Picard sec-trés.

## INTRODUCTION

Sachant que le futur Parc de Frontenac comprendra un territoire de 155,6 km<sup>2</sup> dont 20 km<sup>2</sup> proviennent de la Municipalité de Stratford, voilà la raison principale de l'intérêt que porte notre Municipalité au Parc de Frontenac.

A Stratford, la venue d'un programme concret pour l'aménagement du futur Parc de Frontenac suscite l'enthousiasme de toute la population. Nous y voyons la possibilité de faire du secteur limitrophe à notre territoire, une zone active contrairement à ce que nous avons connu comme développement de cette partie depuis le début des activités d'aménagement de la réserve Frontenac.

Nous estimons que les terrains publics dans l'Estrée étant limités, en nombre et en superficie, il est d'une importance capitale de les protéger et de les aménager pour une utilisation rationnelle par la population.

La population a un besoin légitime et justifié d'avoir accès à des zones naturelles aménagées et protégées pour conserver une relation avec la nature qui se doit d'être directe et facilitée par les autorités ayant juridiction pour ce faire.

L'aménagement du Parc de Frontenac est une occasion exceptionnelle pour le Ministère du Loisir de la Chasse et de la Pêche du Québec de favoriser l'accès à ce territoire par la population en y implantant des infrastructures et des services adéquats.

La Municipalité de Stratford est située au sud-ouest du secteur sud du futur Parc de Frontenac. La superficie totale de notre territoire est de 125,61 km<sup>2</sup> dont 20 sont inclus au Parc de Frontenac soit près de 16%. (voir annexe 1)

La population permanente de Stratford est de 760 h. Par contre la population triple à la période estivale pour atteindre 2,000 personnes, considérant que plus de 500 chalets ou résidences d'été occupent les rives de nos lacs Aylmer, Elgin et Maskinongé.

Ces propriétaires de résidences estivales tendent de plus en plus à utiliser leurs propriétés à longueur d'année car la majorité, soit 400, sont accessibles toute l'année.

Stratford est très facile d'accès par la route 161 et aussi par la 112 via St-Gérard et Disraeli. Ce qui nous amène les villégiateurs principalement de Sherbrooke, Victoriaville, Thetford-Mines même Montréal et Québec ainsi que de toute l'Estrie et des U.S.A.

C'est dû à la présence de nombreux lacs dans nos limites que nous devons cette activité intense para-touristique. De ce fait nous avons acquis, au cours des ans l'expérience de l'accueil des touristes; atout qui se doit d'être considéré comme un point positif face à l'aménagement du parc de Frontenac près de chez nous. Bien entendu cet avantage sera profitable au Parc de Frontenac en autant que Stratford et sa population se sentiront considérés au chapitre de l'aménagement et des activités. C'est par la considération des différents organismes et de toute la

population périphérique au Parc de Frontenac, que le Ministère du Loisir de la Chasse et de la Pêche du Québec suscitera l'intérêt et la participation.

Nous sommes donc assurés que les résultats positifs, découlant des implications du milieu périphérique au Parc Frontenac, seront proportionnels à l'écoute et à la considération que le Ministère du Loisir de la Chasse et de la Pêche du Québec voudra bien accorder aux intervenants immédiats.

Soyez donc assurés, vous, du Ministère du Loisir de la Chasse et de la Pêche du Québec et également vous, représentants de Municipalités ou d'Organismes intéressés au Parc de Frontenac, de la participation collaboratrice de la Municipalité de Stratford.

Dans le but de faire du Parc de Frontenac, un attrait majeur pour les populations locale, régionale, provinciale et autres, à l'intérieur d'une gestion axée sur la promotion d'activités dynamiques de loisir et de récréation diversifiés et d'envergure, de façon à favoriser directement le tourisme. Et ceci aura d'autant plus de succès, si les intéressés ont le sentiment d'être perçus par le Ministère du Loisir de la Chasse et de la Pêche du Québec et aussi par tous les autres Organismes, comme des collaborateurs au même titre.

Bien entendu, il est logique que cette attitude, se doit d'être mutuelle et partagée. Nous de Stratford, sommes assurés qu'en travaillant dans le même sens et avec un esprit de respect et de compréhension mutuels, nous en arriverons tous au succès et à la satisfaction de tout le milieu touché par le Parc de Frontenac.

## 1.0 LIMITES DU PARC

Actuellement, les limites proposées sont, à notre sens acceptables avec une superficie de 155,6 Km<sup>2</sup> pour le Parc de Frontenac.

Toutefois le Ministère du Loisir de la Chasse et de la Pêche devrait maintenir une certaine souplesse afin de permettre l'intégration éventuelle de terrains contigus ou périphériques aux limites projetées.

A cet effet, il devient urgent de mettre en place des mécanismes visant à protéger ce ou ces territoires. La collaboration des Municipalités limitrophes, des Municipalités régionales de Comté et de d'autres Ministères devant s'avérer importante pour régler les droits de coupe de bois, l'exploitation commerciale, la villégiature et voire même la construction domiciliaire et autres.

La pointe localisée au sud du mont St-Pierre et le littoral situé au sud-ouest de l'Ile à Giguère étant alors considérés comme territoire contigu à l'aménagement différé.

De plus, le Ministère du Loisir de la Chasse et de la Pêche devrait préserver les territoires publics limitrophes (sud-est de la rivière aux Bluets) et ou situés en périphérie du Parc de Frontenac (Bois de Dorset, réseau de ski de fond de St-Daniel et autres) et en faire une analyse de potentiel pour aménagement récréatifs et autres.

Dans un tel contexte de développement récréotouristique, la Station touristique du mont Adstock pourrait également faire l'objet de considération particulière.

Les limites actuelles favorisant l'accès au Parc par les quatre points cardinaux, soit: Stornoway, Lambton, St-Daniel et Ste-Praxède, la Municipalité de Stratford est en accord avec le périmètre proposé pour le Parc de Frontenac.

## 2.0 ZONAGE

### A- Zone de préservation

En plus des zones de préservation identifiées dans la proposition initiale, il faudrait:

- permettre l'ajout des trois petites baies situées au nord de la Baie aux Rats Musqués et de la rive sud-est de la rivière Felton:
  
- prolonger jusqu'à la tête de la Baie Sauvage en y intégrant les deux petites îles dans la zone de protection de la frayère de la rivière Felton.

Les trois petites baies situées au nord de la baie aux Rats Musqués devraient servir de milieu d'interprétation lacustre et riverain tout en protégeant la petite frayère à dorés.

L'agrandissement et le prolongement de la protection de la frayère de la rivière Felton devrait permettre une plus grande protection de l'habitat faunique et aquatique.

Dans le cas de la zone de protection de la rivière Felton, il faudrait s'assurer qu'une telle protection ne vienne pas à l'encontre de certaines programmations, tel que le canot-camping et le prolongement du réseau de Ski de fond de St-Romain (possibilité d'aménagement d'une passerelle).

A cet effet, une étude d'impact pourrait venir confirmer la faisabilité d'une telle proposition.

B- Zone d'ambiance

Attendu que le plan directeur provisoire prévoit une zone d'ambiance importante dans le secteur sud pour la pratique de la randonnée pédestre et équestre, le canot et l'interprétation de la nature;

Attendu que le potentiel du Parc se prête très bien à des activités quatre saisons;

Attendu que les intervenants du secteur sud veulent assurer l'utilisation maximale des sentiers existants dans cette zone d'ambiance;

En conséquence, La Municipalité de Stratford est d'accord avec les zones d'ambiances projetées et préconise l'aménagement de corridors communs pour l'équitation et le ski de randonnée ainsi que pour la raquette et la randonnée pédestre. Nous ajoutons également que le secteur Stornoway, situé à proximité de la route 161, devrait pouvoir intégrer une zone de services et possiblement voir ajouter une zone de récréation intensive à proximité pour favoriser le développement d'activité de plein-air quatre saisons avec mise en place d'infrastructures complémentaires.

C- Zone de récréation intensive

Considérant une utilisation importante des services, provoquée par une programmation d'activités diversifiées, il faudrait prévoir à l'intérieure des zones d'ambiance des opportunités d'ajout de zones de récréation intensive (débordement du territoire et/ou création de nouvelles zones).

D- Zone de Services

Attendu que le développement du parc doit se faire en fonction d'offrir des activités de plein-air quatre saisons;

Attendu qu'il est nécessaire d'avoir des services pour supporter la pratique d'activités;

Attendu que le Ministère a acheté une bande de terrain près de la route 161 à Stornoway afin d'avoir un accès du côté sud;

Attendu que le secteur sud possède des caractéristiques avantageuses aux niveaux faune, végétation, hydrographie, relief indéniables;

Attendu que le secteur sud, compte-tenu des potentiels, doit être aménagé afin d'exploiter ce territoire au niveau éducatif et récréatif;

Attendu qu'il n'est pas souhaitable de considérer à l'intérieur du Parc de Frontenac, une zone dortoire tel que le secteur sud, avec tous ses potentiels, l'a été depuis l'amorce de développement du Parc de Frontenac;

En conséquence la Municipalité de Stratford demande la création d'une zone de services du côté de l'entrée de Stornoway pour favoriser la pratique des activités projetées et la sécurité générale des usagés et du milieu. En plus du secteur de Stornoway il serait opportun de privilégier certains secteurs et ce, dans l'objectif d'accueillir une clientèle qui devrait se faire de plus en plus nombreuse.

### 3.0 VOCATION DU PARC

Attendu que la lac St-François possède des atouts exceptionnels pour la pratique d'activités nautiques de plein air;

Attendu que le Parc de Frontenac est une dernière porte d'entrée sur la nature, dite sauvage, dans la région de l'Estrie;

Attendu que la demande pour les activités de plein air familiales est de plus en plus croissante chez la population;

Attendu que la vocation récréative du parc favorise la protection du milieu naturel (faune, flore, ect.).

Attendu que le parc desservira l'ensemble de la population du Québec ainsi qu'une clientèle importante des états de la Nouvelle-Angleterre;

Attendu que le territoire du parc possède un relief topographique intéressant permettant la pratique d'activités de plein air complémentaires aux activités nautiques;

En conséquence la Municipalité de Stratford recommande l'option récréo-touristique quatre saisons.

L'option parc de récréation devrait favoriser une action axée davantage sur la vocation récréo-touristique. Les installations à mettre en place devraient chercher à satisfaire les attentes des clientèles locales, régionales et provinciales.

Une attention particulière devrait être prêtée à une clientèle potentielle outre-frontière (circuit de la Nouvelle-Angleterre).

La programmation d'activités devant s'orienter davantage vers le plein air quatre saisons avec présence d'un juste équilibre au sein du territoire dans la mise en valeur des potentiels récréatifs.

De plus un effort constant devrait être apporté à la préservation du patrimoine naturel et ce, en considérant particulièrement le flux de plus en plus important des clientèles appelées à fréquenter les infrastructures récréo-touristiques. Cette préoccupation de préservation devrait couvrir tout le bassin hydrographique du Grand lac St-François et nécessiter la mise en place de dispositions spécifiques visant à conserver et protéger le milieu naturel.

4.0 ACTIVITES A DEVELOPPERA- Interprétation de la nature

Faune (aquatique, ailée, terrestre)

Flore et végétation

Géologie et archéologie

Hydrographie

Histoire (drave, moulins à scie)

B- Activités récréatives et nautiques

Baignade

Canotage, pédalo et autres accessoires non-motorisés

Voile et planche à voile

Canot-camping et voile camping

C- Randonnée et observation

Randonnée pédestre et points d'observation

Randonnée équestre

Randonnée de ski et ski de fond soutenus

Cyclotourisme

D- Villégiature et hébergement

Location de chalets et pêche

Hébergement alternatif

Hébergement de groupes

E- Camping et Hébergement

Camping rustique (intégration)

Camping de destination (semi-aménagé avec sites individuels et sites de groupes avec station de vidange)

## 5.0 INFRASTRUCTURES (à mettre en place)

### A- Postes d'accueil principaux

St-Daniel  
Baie Sauvage  
Stornoway

### B- Poste d'accueil secondaire saisonnier

Ste-Praxède

### C- Voies de circulation internes

Routes principales; St-Daniel-camping de la rivières aux Bleuets-tourbière structurée, Stornoway Rte 161-bloc de services et centre d'interprétation de la nature, Ste-Praxède Plage et camping.

Routes secondaires; Les autres routes du secteur sud  
Moto-routes (sentiers de moto-neige) reconnaissance des droits de passage aux associations de moto-neigistes conditionnelles à un contrôle (raccordement 55-105).

### D- Voies de circulation externes

Routes principales; mise en place d'une voie directe reliant l'entrée du poste d'accueil, baie aux Rats Musqués et la 108 (prolongement de la 267- rang 8 nord)

Routes secondaires; Lien direct entre le rang E de Coleraine et la plage Ste Praxède en recyclant l'infrastructure du barrage Allard. Lien direct entre le rang St-Michel et le chemin Bellegarde par la construction d'un pont sur la rivière aux Bleuets (voir proposition de construction d'une route reliant l'entrée du parc du secteur St-Daniel à la 108 par le rang 8 nord.

E- Hébergement

Hébergement modeste quatre saisons dans le secteur sud pouvant répondre aux besoins des groupes pratiquant des activités de plein air en toutes saisons. Cet hébergement pourrait être réalisé avec le concours de l'entreprise privée au niveau de la gestion.

## 6.0 SERVICES ET EQUIPEMENTS

### A- Secteur sud (Baie sauvage et Stornoway)

Voir description en annexe 3 (page 132)

Rendre opérationnel la base de canot-camping et ce, dès le printemps 1986 en affectant les budgets d'opération requis.

Compléter dans les meilleurs délais les installations projetées en intégrant dans le secteur un réseau de sentiers de ski de fond (et équestre) de randonnée pédestre et raquettes.

Mettre en place une programmation d'activités plein air quatre saisons via l'entrée de Stornoway (Rte 161) en ajoutant au plus tôt les services et infrastructures suivantes:

- Un poste d'accueil principal;

- Un centre d'interprétation de la nature;

- Un centre de services avec hébergement de groupes;

- Des sites d'hébergement alternatifs hivernisés, avec services ponctuels distribués en fonction des différents réseaux de randonnée;

- Un abri pour chevaux avec services ponctuels;

- Des installations additionnelles pour accueillir les différentes clientèles (stationnements, points d'eau, aires de repos);

- Une voie de services (entretien, sécurité des usagers, protection contre les incendies) pour desservir les deux postes d'accueil;

Une piste cyclable avec services ponctuels pour permettre aux adeptes du cyclotourisme de traverser le secteur sud avec un revêtement de la route approprié;

Des refuges chauffés et une salle de fartage pour les adeptes du ski de randonnée;

Dans l'interconnection des circuits de sentiers de ski de fond et de randonnée équestre (lien entre St-Romain-Parc de Frontenac et Stratford), construire une passerelle aux confluent des rivières Sauvage et Felton;.

B- Secteur Grand lac St-François

Voir description page 133 en annexe 4

Compléter dans les meilleurs délais les installations projetées en ajoutant des services pour prolonger le parcours de canot-camping sur le littoral sud-ouest du Grand lac et ce tout au moins jusqu'à l'île à Giguère.

Pour le circuit de Voile-camping, il faudrait localiser les affleurements rocheux et mettre en place un système de balisage pour assurer la sécurité des adeptes de la voile.

C- Secteur St-Daniel

Voir description page 131 annexe 2

Compléter dans les meilleurs délais les installations projetées.

Rendre opérationnel l'ensemble des services et reconduire les programmes d'activités en affectant les budgets d'opération requis.

D- Secteur Ste-Praxède

Voir description page 132, 133 en annexe 3 et 4

Rendre opérationnel la plage et le chalet des baigneurs et ce, dès l'été 1986 en affectant les budgets d'opération requis.

Remplacer le camping type "walk in" par un camping d'intégration (30 emplacements).

Compléter dans les meilleurs délais les installations projetées et / ou suggérées.

E- Secteur Mont St-Pierre

Voir description page 132 en annexe 3

Compléter dans les meilleurs délais les installations projetées et les rendre opérationnelles.

## 7.0 GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

L'exploitation traditionnelle d'une érablière devrait être encouragée (incitation auprès de l'entreprise privée) et des activités complémentaires pourraient venir s'y ajouter.

Les droits de coupe de bois et d'exploitation minière devraient être interdits, tel que le veut le milieu et la loi, tandis qu'un certain contrôle pourrait être exercé en périphérie pour s'assurer du maintien de l'esthétique des lieux et de la préservation du milieu naturel.

La chasse devrait être interdite, la pêche devrait faire l'objet de mesures restrictives, tandis qu'une application sévère de la loi de conservation de la faune devrait être rehaussée par la présence d'un personnel suffisant et qualifié (agents de protection de la faune).

Une attention spéciale devrait être portée aux lieux de reproduction et d'hibernation et des énergies devraient chercher à préserver l'ensemble des habitats naturels présents sur ces sites, à proximité des limites.

Le maintien de la qualité de l'eau devrait s'imposer comme une préoccupation majeure et des dispositions devraient être prises pour préserver tout le bassin hydrographique du Grand lac St-François (implication immédiate des municipalités limitrophes, des associations de riverains et des ministères concernés) et ce, considérant une augmentation importante des clientèles.

La mise en place de mesures de sécurité (plan de protection ponctuel ou d'urgence) s'avère indispensable pour garantir un minimum de protection aux usagers qui se livreront à des activités de plein air et assurer ainsi une protection adéquate contre-incendie pour l'ensemble des infrastructures.

## 8.0 GESTION DES PROGRAMMES

La gestion du parc de Frontenac devrait être confiée à une entité administrative distincte et autonome et ce, tant au niveau de la gérance des équipements que dans la reconduite des programmes d'activités.

Les activités d'interprétation et d'animation devraient être animées et encadrées par du personnel spécialisé et qualifié et les effectifs devraient être en nombre suffisant.

Les infrastructures du parc de Frontenac devraient être accessibles à des individus ou à des groupes qui souhaitent y développer des programmes complémentaires.

La direction du parc de Frontenac devrait chercher à s'associer à des organismes à but non lucratif dans la reconduite d'activités de plein air (voile, ski de fond, randonnée équestre et autres) et dans la gestion de certains programmes.

Le recours à l'entreprise privée (sous-traitance, faire-faire) pourrait offrir des opportunités pour réduire des frais d'opération et/ou pour ajouter aux services existants.

## 9.0 PARTICULARITES

Les sites du parc de Frontenac devraient faire l'objet d'une signalisation routière adéquate et des programmes de promotion devraient être mis en place.

L'ensemble des installations et infrastructures devrait être accessible à toutes les clientèles.

Des services ponctuels devraient être disponibles pour favoriser la fréquentation des sites par les personnes âgées et les clientèles handicapées.

Une interdiction formelle de circulation devrait toucher les propriétaires de véhicules tout-terrain (motocross, trois et quatre roues motrices).

La circulation de hors-bord dans le secteur de la baie aux Rats Musqués et dans la baie Sauvage devrait être limitée aux seules opérations de sécurité, de protection et d'entretien (activité récréative interdite).

10.00 RECOMMANDATIONS GENERALES

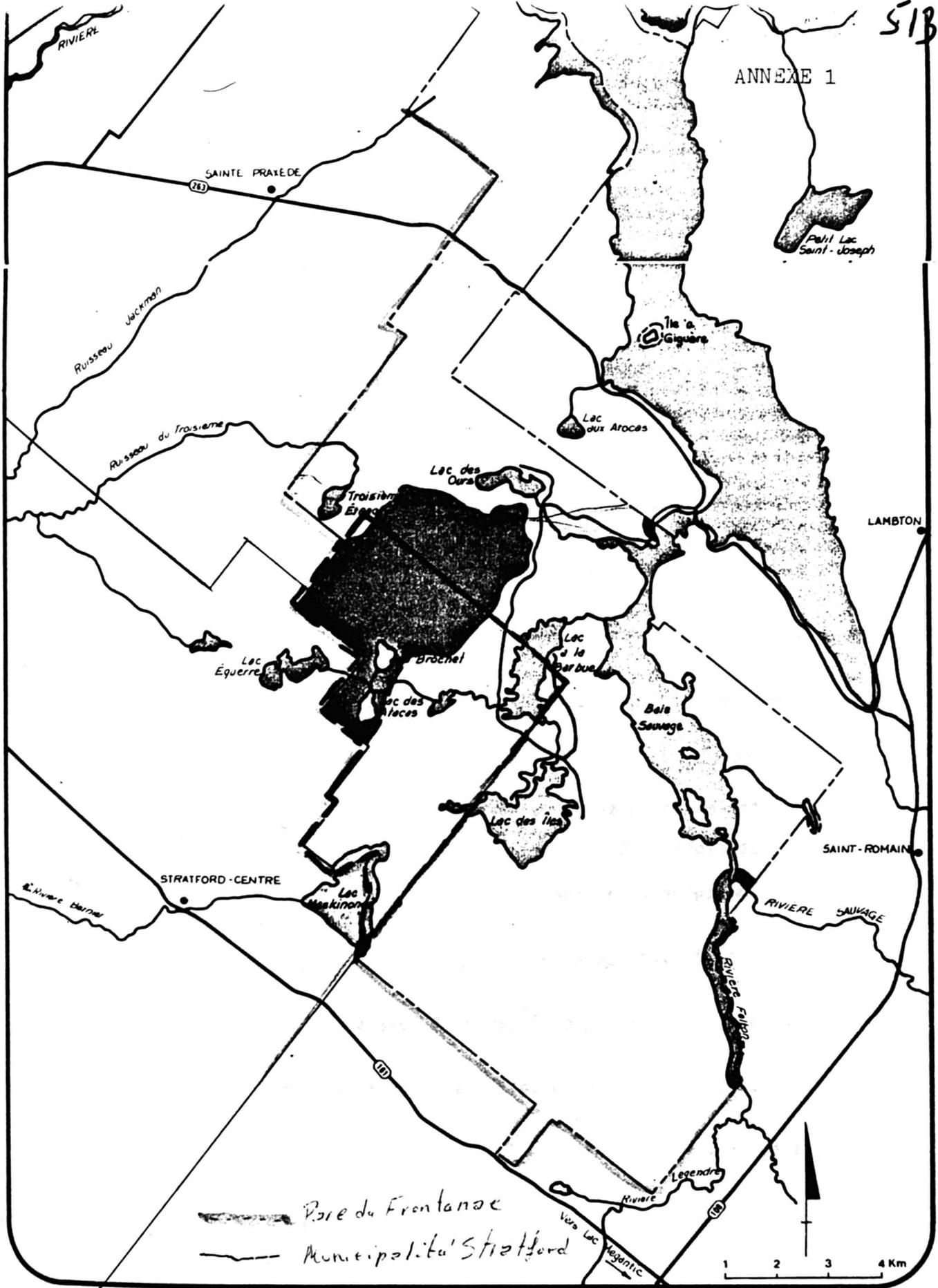
La programmation et l'aménagement du parc de Frontenac devraient s'articuler en fonction d'une vocation récréo-touristique quatre saisons.

Les installations actuelles devraient être accessibles à toutes les clientèles et ce, dès le printemps 1986 et des enveloppes budgétaires adéquates devraient permettre une mise en opération de l'ensemble des installations (encadrement et animation).

Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche devrait compléter dans les meilleurs délais le plan directeur d'aménagement du parc de Frontenac et prendre les moyens financiers pour compléter dans les meilleurs délais les infrastructures identifiées et nécessaires à la vocation récréo-touristique du parc de Frontenac.

En fonction d'échéanciers accélérés d'aménagement du parc de Frontenac, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche devrait approprier les enveloppes budgétaires suffisantes pour opérer les installations, encadrer les programmes et animer les activités. A cet effet, un échéancier devrait être déposé par le Ministre du Loisir de la Chasse et de la Pêche du Québec.

ANNEXE 1



## 7. TABLEAU DES EQUIPEMENTS

### 7.1 Secteur de St-Daniel

- . Asphaltage de 8 km de routes
  - 1 km : route de la tourbière structurée
  - 7 km : route du camping semi-aménagé
- . Terminer le camping semi-aménagé
  - centre communautaire ou amphithéâtre extérieur
- . Rampe de mise à l'eau
- . 20 quais flottants
- . Aménagement d'une plage à Pointe-aux-Pins
  - plage
  - toilettes et salle de déshabillage
  - stationnement
  - aménagement paysager
- . Sentier pédestre de 6 km
- . Terrain de pique-nique 15 tables & foyers
  - un stationnement 15 voitures + toilette sèche
- . 1 belvédère

## 7.2 Secteur Ste-Praxède

- . 1 camping de type "walk-in" de 30 emplacements
- . 8 km de sentiers pédestres inter-zones

## 7.3 Mont St-Pierre

- . 1 stationnement de 15 voitures
- . 8 km de sentiers pédestres
- . terrain de pique-nique de 10 tables et toilette sèche
- . 1 hélvédère

## 7.4 Secteur Sud

- . 2 campings de groupe de 25 personnes chacun + 4 toilettes sèches
- . 1 stationnement de 20 voitures et remorques
- . 1 stationnement de 15 voitures
- . 32 km de sentiers pédestres et d'interprétation
- . 42 km de sentiers équestres
- . 2 terrains de pique-nique de 15 tables chacun + foyers + 2 toilettes sèches
- . 7 hélvédères

### 7.5 Lac Saint-François

- . 4 haltes de voile-camping de 5 sites chacun
- . 4 quais flottants

### 7.6 Hors-parc

- . Pavage sur 6 km : route secteur Ste-Praxède

## RESUME, PRESENTATION

Considérant le désir du Ministère d'associer les Québécoises et Québécois à la mise en valeur et à la protection du Parc de Frontenac.

Considérant également l'opportunité qui nous est donnée aujourd'hui d'exprimer notre opinion sur le futur Parc de Frontenac.

En prenant connaissance du Plan Directeur provisoire du Parc de Frontenac on constate rapidement que sa préparation a tenu compte, et ce forcément, de la réalité actuelle.

Je précise: il ne pouvait en être autrement puisque, aujourd'hui le territoire du parc est ce qu'il est et contient les aménagements qui y ont déjà été faits.

Partant de cette idée, M. le Ministre, nous souhaitons à Stratford, que la vision du Parc de Frontenac qu'avaient les gens du Ministère avant aujourd'hui ne soit plus la même.

Nous avons vraiment l'impression que le Ministère voyait le territoire du parc comme étant le secteur nord du lac St-François et que les 25,000 acres étaient tout simplement un territoire dortoir contigu au parc.

Ici, notre intention n'est pas de critiquer les installations déjà en place dans le secteur nord. Le secteur nord possède des caractéristiques particulières qui lui sont propres et très différentes de celles du sud.

Cependant nous croyons qu'il n'y a jamais eu une volonté de vouloir donner au secteur sud son crédit. Mais peut-être même a-t-il au contraire été considéré comme une entité négligeable. Exemple: fermeture de l'entrée de Stornoway.

C'est pour ces raisons que, maintenant nous insistons pour que le Ministère tienne compte des potentiels réels du secteur sud.

Cette nouvelle approche que nous désirons vous voir accepter contribuera à donner au Parc de Frontenac l'envergure qu'il mérite.

Prenant pour acquis d'un changement d'attitude, nous sommes convaincus que le secteur sud cessera d'être aux yeux des citoyens un territoire interdit et fermé. Qu'avons-nous besoin au Québec et en région d'une superficie inerte de laquelle nous pourrions soutirer des ressources naturelles pour la promotion de l'économie?

Nous croyons à l'idée que si le secteur sud doit demeurer un lieu improductif tel que depuis 1977, nous ne voyons aucun avantage à ce qu'il fasse partie du Parc de Frontenac puisqu'à ce moment il pourrait être exploité autrement.

Ici, M. le Ministre, nous voulons être bien compris.

Nous favorisons l'intégration du secteur sud, à 100%, au Parc de Frontenac et nous désirons également que ce ne soit pas seulement pour atteindre une superficie acceptable aux yeux de certains. Intégrer le secteur sud au Parc de Frontenac, OUI M. le Ministre, mais en y mettant ce qu'il faut pour faire de ce secteur un territoire protégé, actif et vraiment profitable à l'ensemble du parc.

Peut-être vous viendra-t-il à l'idée que les intervenants du secteur sud n'ont pas tellement, dans le passé, été actifs ou sensibilisés aux mouvements d'action pour la réserve.

M. le Ministre, peut-être avez-vous raison?

Cependant il y a des raisons valables à cela;

- 1- Les intervenants du secteur sud se regroupent en plusieurs petites Municipalités qui avaient peu de ressources humaines disponibles sensibilisées et motivées;
- 2- Il n'y avait pas encore de Parc.
- 3- Les amorces d'aménagement se sont faites lentement et sans faire de bruit.

C'est vraiment ce qui fait contraste avec aujourd'hui nous en sommes la preuve étant tous ici réunis.

Inclus à notre mémoire, nous proposons des mesures d'aménagement réalistes en tenant compte du territoire intégral du futur Parc de Frontenac. Nous n'avons pas négligé non plus l'objectivité face aux potentiels répartis sur tout le territoire concerné.

CONSIDERANT,

les consultations du milieu périphérique  
au parc, suite au dépôt du plan directeur  
provisoire,

CONSIDERANT,

tous les potentiels de tout le territoire  
du Parc de Frontenac,

CONSIDERANT,

la vocation récréo-touristique et de plein  
air quatre saisons du Parc de Frontenac,

CONSIDERANT,

les limites prévues du parc que nous approu-  
vons,

CONSIDERANT,

le zonage du parc, suivant le plan directeur  
provisoire et les propositions apportées,

CONSIDERANT,

que nous favorisons une programmation pour  
les activités,

CONSIDERANT,

le concept d'aménagement proposé,

CONSIDERANT,

les impératifs pour faire du Parc de Fron-  
tenac une zone récréo-touristique quatre  
saisons,

Nous recommandons à votre Ministère:

- 1- prévoir dès 1986 les budgets nécessaires à l'opération des installations existantes,
- 2- d'allouer dès maintenant les crédits exigés pour les services et la construction des sites de camping à St-Daniel,
- 3- terminer immédiatement les aménagements déjà en chantier ou déjà prévus au plan directeur provisoire de 1977,
- 4- donner la priorité à l'installation des infrastructures du secteur sud en y développant le concept orienté sur l'activité plein air quatre saisons et affecter dès leur réalisation, les budgets voulus pour l'opération. Et ce en dotant le secteur sud d'un accès avec services, sur la route 161 à Stornoway,
- 5- faire connaître le plus tôt possible le nouveau plan directeur d'aménagement du Parc de Frontenac avec le programme des travaux et leur échéancier,
- 6- considérer le Comité d'orientations du Parc de Frontenac, comme l'interlocuteur auprès du Gouvernement pour assurer le suivi des consultations publiques,
- 7- étudier avec le Comité d'orientations du parc les alternatives de gestion d'activités et de services pour associer le milieu à la gérance,

8- assurer une stratégie de promotion du Parc de Frontenac pour le vendre aux Québécoises et Québécois,

La Municipalité de Stratford appuie le mémoire du Comité d'orientations du Parc de Frontenac et également le mémoire présenté par la Municipalité régionale de Comté du Granit.

Voilà l'idée et la réaction de Stratford face au Parc de Frontenac.

M.Léo-Paul Couture maire

par:

  
J-Marie Picard sec-trés.



523

42 la caisse populaire  
de st-gabriel

siège social  
133, ave. centrale nord  
stratford centre, québec  
G0Y 1P0  
(418) 443-2622

Stratford, le 25 novembre 1985

Ministère du Loisir de la Chasse  
et de la Pêche du Québec  
Direction Régionale de l'Estrie  
85 rue Holmes  
Sherbrooke, Qué.  
J1E 1S1

Objet: Parc de Frontenac

Monsieur le Ministre,

Nous sommes heureux de l'opportunité  
que nous offre la tenue d'audiences publiques, de vous  
informer de nos préoccupations, face à la création du  
Parc de Frontenac.

La Caisse Populaire St-Gabriel de  
Stratford, étant un organisme économique, se voie  
toucher de près par ce projet.

Nous appuyons les limites et le zona-  
ge prévus dans le mémoire de base. Nous appuyons égale-  
ment très fortement le mémoire de la Municipalité de  
Stratford.

A Stratford notre préoccupation principale se situe au niveau de la réouverture du poste d'accueil de Stornoway.

Nous y voyons le motif le plus important pour nous impliquer directement, compte-tenu des retombées économiques qui seront provoquées par ce projet.

M. le Ministre, nous vous demandons:

- 1- la réouverture du poste de Stornoway;
- 2- le développement d'activités dynamiques dans le secteur sud;
- 3- la construction à Stornoway d'un bloc de services tel que décrit dans le mémoire de la Municipalité de Stratford et celui de la M.R.C. du Granit;
- 4- de prioriser, l'option récréo-touristique quatre-saisons;
- 5- la construction d'une passerelle aux confluent des rivières Felton et Sauvage pour permettre un accès sécuritaire aux organismes de St-Romain au réseau de circuit du parc.

Considérant que de tels investissements auront des retombées importantes sur la création d'emplois au niveau local et régional.

Considérant que ces installations permettront aux touristes de garder un intérêt pour notre région et ce durant quatre saisons.

Considérant que tel afflux touristique contribuera grandement au développement économique de notre région.

Nous vous demandons, Monsieur le Ministre d'accorder une attention particulière à nos demandes.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Jean-Louis Gagnon, prés.

Jacques Côté, directeur

*Jacques Côté*

526

43/

Stratford, le 26 novembre 1985

Ministère du Loisir de la Chasse  
et de la Pêche du Québec  
Direction Régionale de l'Estrie  
85 rue Holmes  
SHERBROOKE Qué.  
J1E 1S1

Objet: Audiences publiques du Parc de Frontenac.

Monsieur,

suite au dépôt par votre Ministère, du plan provisoire d'aménagement du Parc de Frontenac et de l'annonce de la tenue d'audiences publiques sur ce sujet, nous vous présentons notre réaction face à nos préoccupations.

Notre président, Monsieur Réal Boisvert sera présent aux audiences les 13 et 14 décembre prochain pour représenter notre société et présenter au Ministre ce modeste mémoire.

Veillez nous croire des plus intéressés, au futur développement de notre région immédiate.

Acceptez nos salutations distinguées.

  
\_\_\_\_\_  
Robert Hallé (gérant)

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE  
STRATFORD-CENTRE  
111, RUE WILSON, S. O. É.

Stratford, le 25 novembre 1985

Ministère du Loisir de la Chasse  
et de la Pêche du Québec  
Direction Régionale de l'Estrie  
85 rue Holmes  
Sherbrooke, Qué.  
J1E 1S1

Objet: Parc de Frontenac

Monsieur le Ministre,

Nous sommes heureux de l'opportunité que nous offre la tenue d'audiences publiques, de vous informer de nos préoccupations, face à la création du Parc de Frontenac.

La Société Coopérative Agricole de Stratford, étant un organisme économique, se voie toucher de près par ce projet.

Nous appuyons les limites et le zonage prévus dans le mémoire de base. Nous appuyons également très fortement le mémoire de la Municipalité de Stratford.

A Stratford notre préoccupation principale se situe au niveau de la réouverture du poste d'accueil de Stornoway.

Nous y voyons le motif le plus important pour nous impliquer directement, compte-tenu des retombées économiques qui seront provoquées par ce projet.

M. Le Ministre, nous vous demandons:

- 1- la réouverture du poste de Stornoway;
- 2- le développement d'activités dynamiques dans le secteur sud;
- 3- la construction à Stornoway d'un bloc de services tel que décrit dans le mémoire de la Municipalité de Stratford et celui de la M.R.C. du Granit;
- 4- de prioriser l'option récréo-touristique quatre-saisons;
- 5- la construction d'une passerelle aux confluent des rivières Felton et Sauvage pour permettre un accès sécuritaire aux organismes de St-Romain au réseau de circuit du parc.

Considérant que de tels investissements auront des retombées importantes sur la création d'emplois au niveau local et régional.

Considérant que ces installations permettront aux touristes de garder un intérêt pour notre région et ce durant quatre saisons.

Considérant que tel afflux touristique contribuera grandement au développement économique de notre région.

Nous vous demandons, Monsieur le Ministre d'accorder une attention particulière à nos demandes.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Réal Boisvert, prés.

*Réal Boisvert*  
Robert Hallée, gérant

*Robert Hallée*

530

44/ COMITE DES LOISIRS  
DE STRATFORD INC.  
STRATFORD, COMTE WOLFE, QUE.

Stratford, le 26 novembre 1985

Ministère du Loisir de la Chasse  
et de la Pêche du Québec  
Direction Régionale de l'Estrie  
85 rue Holmes  
Sherbrooke  
J1E 1S1

Objet: Parc de Frontenac

Présentation

Monsieur le Ministre,

Dans le but de favoriser la création d'un parc national, notre organisme vous présente ici son opinion sur divers sujet touchant le Parc de Frontenac.

Nous ne saurions vous dire combien il nous tient à coeur que le territoire du Parc de Frontenac devienne un lieu de récréation privilégié, à l'intérieur duquel la faune, la végétation et les sites naturels seront respectés. Nous voyons aussi le parc de Frontenac conçu pour offrir des activités de plein air bien orchestrées et dynamiques sur tout son territoire au lieu de restreindre les aménagements à de petits secteurs isolés.

Nous sommes heureux d'avoir pu faire valoir notre opinion sur le futur Parc de Frontenac.

Acceptez, Monsieur le Ministre, nos meilleures salutations.

*M. Viateur Patry*  
M. Viateur Patry, prés.

Note: M. Jean-Marie Picard est délégué par notre organisme pour présenter au Ministre notre mémoire.

COMITE DES LOISIRS  
DE STRATFORD INC.  
STRATFORD, COMTÉ WOLFE, QUÉ.

Stratford, le 26 novembre 1985

Ministère du Loisir de la Chasse  
et de la Pêche du Québec  
Direction Régionale de l'Estrie  
85, rue Holmes  
Sherbrooke, Qué.  
J1E 1S1

Objet: Parc de Frontenac

Monsieur le Ministre,

Le Comité des Loisirs St-Gabriel de STRATFORD Inc. organisme sans but lucratif, profite de cette tribune aujourd'hui pour vous dire son appréciation au projet d'aménagement du Parc de Frontenac.

Tout d'abord, nous voulons souligner en premier lieu notre appui au mémoire présenté par la Municipalité de Stratford et également à celui de la Municipalité Régionale de Comté du Granit.

Dans le but de préciser notre propre opinion sur le futur Parc de Frontenac, Monsieur le Ministre, nous souhaitons grandement que le contenu des mémoires précités sera vraiment considéré afin de faire de tout le Parc de Frontenac un milieu dynamique et invitant.

Concernant le réseau de sentiers prévu dans le secteur sud du parc, nous demandons que les aménagements ne se limitent pas seulement à tracer quelques "trails" servant à des activités diversifiées.

Nous croyons que ces aménagements soient structurés de façon à inclure des services adaptés aux activités dynamiques à y pratiquer. Ce qui nécessite un centre de services diversifiés à l'entrée de Stornoway qui devrait comprendre un centre d'accueil avec hébergement de groupe et les services ponctuels pour les randonnées de ski, pédestre, équestre et aussi le ski de fond et le cyclotourisme.

Avec ces aménagements en place, il devra y avoir obligatoirement une politique de gestion favorisant la pratique de ces activités de façon régulière.

De plus, un centre d'interprétation serait approprié, considérant les potentiels naturels nombreux et diversifiés dans ce secteur, justifiant, sans aucun doute, l'implantation de ce centre.

Il nous faut souligner ici notre accord avec les infrastructures déjà implantés dans le secteur nord: tel la plage de Ste-Praxède, la plage de St-Daniel, le camping de St-Daniel, l'école de voile et l'interprétation de la tourbière structurée de St-Daniel.

Le centre de canot-camping de Baie-Sauvage nous apparaît comme un très bon choix quant à sa localisation.

Nous aimerions cependant suggérer quelques priorités qui à notre sens devraient faire l'objet d'actions à court terme.

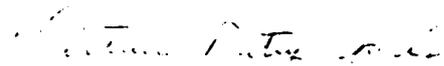
- 1- Mettre en opération toutes les installations existantes immédiatement;
- 2- Terminer l'aménagement et/ou la construction des infrastructures déjà amorcées;
- 3- Réouvrir le poste d'accueil de Stornoway en y ajoutant l'infrastructure demandée;
- 4- Favoriser une politique de gestion souple et dynamique;
- 5- Publiciser le Parc de Frontenac et ses atouts.

Pour ce qui regarde les sentiers à y être aménagés, nous proposons, que ces sentiers donnent accès aux Municipalités limitrophes tel que: St-Romain, Stornoway et Stratford ce qui aurait pour effet de créer un intérêt particulier pour les usagers et ce qui, en quelque sorte, faciliterait leur entretien.

Considérant que le Parc de Frontenac aura une image d'envergure nationale il faut nécessairement s'assurer de la qualité des infrastructures et des services de leur homogénéité et de leur régularité.

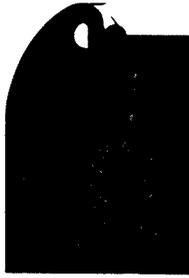
Enfin, Monsieur le Ministre, nous comptons sur votre Ministère pour faire un Parc de Frontenac à la mesure de la qualité et de la diversité des potentiels de son territoire.

Acceptez, Monsieur le Ministre, nos salutations distinguées.



M. Viateur Patry, prés.

536



45/ Collège de la région de l'amiante (C.E.G.E.P.) Téléphone: (418) 338-8591, 671 boulevard Smith sud, Thetford-Mines, Qué. G6G 1N1

Le 29 novembre 1985

**Ministère des loisirs,  
chasse et pêche**  
Direction générale des  
Cantons de l'est  
85, rue Holmes  
SHERBROOKE (Qc)  
J1E 1S1

Pour donner suite à une initiative de Tourisme Amiante, à savoir le projet d'implantation d'un centre d'interprétation des sciences naturelles, plusieurs départements du Collège de la région de l'amiante désirent accorder leur appui à la concrétisation de ce projet.

Nous considérons que l'implantation de ce centre à l'intérieur des limites du parc Frontenac pourra permettre la réalisation d'une foule de projets éducatifs. Beaucoup de sciences enseignées au Collège ont intérêt à pouvoir observer sur le terrain les phénomènes naturels. Pour mener à bien cette tâche, il est nécessaire de pouvoir amener nos étudiants dans des endroits où ils pourront mieux comprendre les lois et mécanismes de la nature. La réalisation par votre ministère d'un tel projet faciliterait donc grandement notre tâche éducative.

Ainsi, les étudiants de biologie, géographie et éducation physique pourraient bénéficier d'un vaste laboratoire naturel. Ils pourraient y faire l'observation détaillée des écosystèmes et de l'interaction des éléments qui les composent. Ils pourraient prendre connaissance de la géomorphologie, de la pédologie et des principales formes végétales. Au niveau des cours d'éducation physique, ce centre pourrait devenir un lieu privilégié pour l'apprentissage du ski de fond, du sport orientation ou des techniques de canot.

Il serait également souhaitable de localiser ce centre le plus près possible des villes de Thetford, Black Lake et Robertsonville afin de minimiser les frais d'accès.

Ministère des loisirs,  
chasse et pêche  
Le 29 novembre 1985  
2 . . .

Bref, nous croyons que l'implantation de ce centre ne pourra qu'être bénéfique à la région tant au plan pédagogique qu'économique et nous sommes convaincus que le ministère accordera une attention toute particulière à ce projet.

Les départements de biologie, éducation  
physique et géographie.

Marius Boutin dpt géographie

Gillette Giguère dpt. Education physique

Rhys Macross Département Biologie.

FORMATION AU LEADERSHIP...  
PAR L'ACTION.



46

*Fédération des Jeunes Chambres du Canada Français Inc.*

2745, rue Masson, Montreal H1Y 1W6 - (514) 721-4919

Thetford Mines, le 26 novembre 1985

MINISTRE DU LOISIR, DE LA CHASSE  
ET DE LA PECHE  
Direction Régionale de l'Estrie  
85 rue Holmes  
Sherbrooke (Québec)  
J1E 1S1

Madame ou Monsieur le Ministre,

La Fédération des Jeunes Chambres du Canada Français Inc. par l'entremise de son président appui la Jeune Chambre de l'Amiante Inc. dans ses démarches concernant l'amélioration des infrastructures du Parc de Frontenac.

La région de l'amiante étant directement affectée économiquement par les fluctuations à la baisse d'une économie centralisée sur l'exploitation de l'amiante, il nous appert primordial d'exploiter le potentiel récréatif exceptionnel de ce parc, qui pourrait éventuellement devenir un lieu privilégiée de villégiature pour toute la région de Québec.

La Jeune Chambre de l'Amiante Inc. a su démontrer depuis sa fondation en 1973, un intérêt marqué pour l'avenir économique, social et culturel de la région. Son expertise dans la gestion de projets de création d'emplois la rend apte à gérer une partie de l'exploitation du parc et ceci rejoindrait ses préoccupations actuelles, en plus de s'inscrire dans la foulée de privatisation des entreprises d'état.

En conséquence, nous croyons que le mémoire de la Jeune Chambre de l'Amiante Inc. mérite toute votre attention et que tout apport actuel au développement économique régional doit être considéré sérieusement.

Veillez agréer, Madame ou Monsieur le Ministre, mes sentiments les meilleurs.

FEDERATION DES J.C. DU CANADA FRANCAIS INC.

JB/cl

Jean Bazinet, Président

47 CLUB VOILE  
RÉGION THETFORD



CLASSIQUE

CASE POSTALE 681 - THETFORD MINES, P.Q.

Thetford Mines, le 22 novembre 1985



DE L'OR BLANC

AUDIENCES PUBLIQUES DU PARC FRONTENACPrésenté par: Club de Voile de la Région de Thetford (CVRT)

Le Club de Voile de la Région de Thetford est un organisme à but non-lucratif, affilié à la Fédération de Voile du Québec. Le club compte environ cinquante membres, de tous les âges et de toutes les professions.

Le club veut promouvoir la pratique de la voile sous toutes ses formes, allant de la projection de films en passant par l'initiation, la compétition, jusqu'aux rencontres familiales et aux randonnées. Le club de voile voudrait s'ouvrir au plus grand nombre possible de gens pour qu'ils puissent profiter des installations qui seront mises à leur disposition, afin de pratiquer le sport de la voile qui connaît un essor considérable depuis quelques années.

Pour ce faire, nous recommandons:

- 1° une publicité sur le Parc Frontenac: faire parvenir à toutes les associations de voile du Québec la brochure: "Le Parc Frontenac: pour vivre en douceur l'intensité des heures.", posters et affiches publicitaires dans les kiosques d'informations touristiques, signalisation routière ...

.../2

- 2° La Direction du parcs'associera aux organismes de la région pour la conduite des activités. On pourra diversifier les activités et ainsi ajouter aux services existants.
- 3° L'implantation d'une bibliothèque sur les activités de plein air, d'interprétation de la nature, etc. Ainsi, le cours de voile comprendrait un volet culturel à savoir des lectures pratiques et de détente.
- 4° La mise en place d'une voie directe reliant le rang E de Coleraine et la plage de St-Praxède, en se servant des installations du barrage Allard.
- 5° L'opération des structures existantes: plage St-Praxède, camping de la Baie des Sables.
- 6° De localiser les affleurements rocheux et mettre en place un système de balisage afin d'assurer la sécurité sur l'eau.
- 7° L'addition d'aires de débarquement et de quais à différents endroits.
- 8° D'exercer un contrôle sur le niveau des eaux de lac St-François durant la saison estivale.
- 9° De permettre l'utilisation des services pour les activités hivernales, comme la voile hivernale

.../3

.../3

10° Dans la baie de la rivière aux Rats Musqués:

- a) l'installation de quais
- b) des cours de voile plus avancés, voile blanche et de bronze.
- c) l'achat de différents types de voiliers: catamarans, planches à voile performantes, optimistes pour les juniors.
- d) l'amélioration du système de location
- e) l'accès contrôlé des embarcations motorisés, par l'entremise d'un débarcadère à l'entrée de la baie.

11° Le maintien de la qualité de l'eau demeure une préoccupation constante et fondamentale, sinon, les recommandations précédentes sont inutiles. Des dispositions seront donc prises afin de préserver le bassin du Grand-Lac St-François.

Le Club de Voile de la Région de  
Thetford



par: Marcel Vallières, président

542

TÉLÉPHONE: 483-5236



48/ *La Caisse populaire de Courcelles*

108 rue de l'Eglise, C.P. 157, COURCELLES, (BEAUCE-SUD), QUEBEC

GOM 100

*Courcelles, le 25 novembre 1985*

*Ministère du Loisir de la Chasse  
et de la Pêche  
Direction Régionale de l'Estrie  
85, rue Holmes  
Sherbrooke, Qué.  
J1E 1S1*

*Objet: Création du Parc de Frontenac*

*Monsieur le Ministre,*

*Nous sommes particulièrement heureux de profiter de la tenue des audiences pour vous faire part de nos principales préoccupations face à la création du Parc de Frontenac.*

*La Caisse populaire de Courcelles, en tant qu'entité à vocation économique, se sent très préoccupée par l'envergure d'une telle entreprise.*

*Nous appuyons les limites et le zonage tel que mentionné dans le mémoire de base. Nous appuyons fortement la vocation récréo-touristique quatre saisons.*

*Par la présente, monsieur le Ministre, et avec l'appui de nos signataires, nous vous présentons nos préoccupations face au devenir du Parc Frontenac. Donc nous vous demandons:*

- 1<sup>o</sup> - la réouverture du Poste d'Accueil de Stonnoway;*
- 2<sup>o</sup> - la construction à cet endroit d'un bloc de service tel que décrit dans le mémoire de base et de celui de la M.R.C.;*
- 3<sup>o</sup> - de priorité l'option récréo-touristique quatre saisons;*

...2

2/...

- 4<sup>o</sup> - la mise en opération, dès l'été 1986, de la base de Canot-camping située dans la Baie Sauvage;
- 5<sup>o</sup> - l'aménagement d'une route reliant le Rang 8 Nord de Courcelles, à la ville de Thetford-Mines; et qui de plus, aurait l'avantage d'offrir à la population, un trajet réduit entre Mégantic et Thetford-Mines.

Considérant que de tels investissements auront une répercussion importante sur la création d'emplois au niveau local et régional.

Considérant que ces installations quatre saisons permettront un afflux touristique annuel.

Considérant que cet afflux touristique contribuera grandement au développement économique de notre région.

Nous vous demandons expressément de faire de nos priorités les vôtres.

Et nous soussignons.

La Caisse populaire de Courcelles  
par: Léon Longchamps Directeur

<u>Nom</u>	<u>Adresse</u>	<u>Occupation</u>
Yves Richard	Courcelles	Parasite
Léon Longchamps	Courcelles	Directeur
Samuel Lavoie	Courcelles	Cassier
Marie-Louise Tremblay		venter
Dominique Salangen	St-Evariste	Comis-Sénieur
Paulette Longchamps	Courcelles	Cassière
Yvonne P. Poiré	" "	Revue
Gabriel Hébert	" "	Mardand



# 49/ Corporation Municipale de Courcelles

BUREAU DU SECRETAIRE-TRESORIER  
C.P. 160  
COURCELLES, QUE.  
( Beauce-Sud )  
GOM 1CO

Courcelles, 27 Novembre 1985,

Ministère du Loisir, de la Chasse  
et de la Pêche,  
Direction Régionale de l'Estrie,  
85, rue Holmes,  
Sherbrooke, P.Q.  
J1E 1S1

Objet: Création du Parc Frontenac

Monsieur le Ministre,

Les membres du conseil municipal ainsi que toute la population de Courcelles sont bien contents de l'idée de la création d'un parc dans le secteur. Mon organisme trouve que le potentiel touristique du parc Frontenac répond à un besoin formulé par le touriste depuis plusieurs années déjà. Nous, la municipalité de Courcelles faisant partie intégrale de ce parc et que la rivière qui sillonne la paroisse de Courcelles est la même qui longe le parc (Rivière aux Bleuets), par la présente, Monsieur le Ministre, présentons un désir qui mijote depuis longtemps en accord avec les paroisses environnantes d'avoir une possibilité d'accès au lieu touristique de St-Daniel et nous croyons que ce serait très accessible étant donné que notre route est déjà rendue aux limites du Parc soit 5 kilomètres entre les 2 paroisses, d'autant plus que le tracé a déjà été prévu pour l'accès à St-Daniel qui est la paroisse la plus près de chez nous, dans cette direction, endroit touristique avantageux et économique. N'ayant pas d'autre endroit touristique avantageux dans notre paroisse et les environs, nous croyons que la route du 8ième rang nord faciliterait l'accès au lieu touristique de St-Daniel. Nous croyons que ce serait très accessible étant donné que la route carrossable se rend au lot numéro 26, rang 4, du

546

## Corporation Municipale de Courcelles

BUREAU DU SECRETAIRE-TRESORIER

C.P. 160

COURCELLES, QUE.

( Beauce-Sud )

GOM 1CO

2/

côté de St-Daniel et jusqu'au lot numéro 17, rang 3 dans le 8ième rang nord et est accessible jusqu'à la route 108, qui conduit au village de Courcelles et sur la même orientation donne accès au 8ième rang sud qui conduit à St-Hilaire de Dorset et à St-Sébastien, ainsi qu'au Lac Drolet puis Ste-Cécile et de là au Lac Mégantic. Du côté sud-ouest, nous avons les paroisses de St-Evariste, La Guadeloupe, St-Honoré, St-Martin qui pourraient en bénéficier. Oui, Monsieur le Ministre, le bassin de population est très élevé concernant la grandeur des paroisses, environ 1500 personnes par mois au moins. Même les gens venant de la Beauce et de la vieille capitale pourraient apprécier le trajet pour se rendre à St-Daniel par le 8ième rang nord de Courcelles, ce qui pourrait de plus en plus créer un impact très sérieux et très intéressant pour la vocation récréé-touristique, quatre saisons. Le conseil municipal de Courcelles se sent très préoccupé de l'envergure d'une telle entreprise tant du côté économique que du côté touristique. Cette route donnerait accès à la villégiature, ce qui qualifierait très bien la vocation du parc Frontenac, soit comme un parc récréatif et conservateur (faune, etc...).

De grandes retombées économiques pourraient rejaillir avec le concours de la clientèle accrue dans des limites réalistes.

Espérant que ces éléments seront pris en considération et <sup>que</sup> nous obtiendrons une réponse favorable.

Bien à vous.

CORPORATION MUNICIPALE DE LA PAROISSE  
DE COURCELLES

Par: .....  
Mme Nicole Roy, Sec. Trés.

MEMOIRE

SUR LA CREATION DU PARC DE FRONTENAC

50 /

Secteur de STORNOWAY

Document préparé par:

Le maire Guy Béliveau,

Le secrétaire-trésorier Raymond Breton

## NOTES PREAMBULAIRES

La municipalité de Stornoway souhaite faire du parc de Frontenac un secteur à vocation touristique en mettant l'emphase sur l'activité plein air, quatre saisons. Le conseil souhaite également que des mesures soient prises pour préserver les espèces d'oiseaux rares.

### 1.0 LIMITES DU PARC:

Dans le contexte actuel, les limites proposées sont considérées satisfaisantes.

### 2.0 ZONE DE PRESERVATION

Dans le cas de la zone de préservation de la rivière Felton, il faudrait s'assurer qu'une telle proposition ne vienne pas à l'encontre de certaines programmations, telles que le canot-camping et le prolongement du réseau de ski de fond de St-Romain.

#### 2.1 ZONE D'AMBIANCE

Le secteur de Stornoway, situé à proximité de la route 161 nord, devrait pourvoir intégrer une zone de services et désire la réouverture du bloc de service à l'entrée de la route 161 nord, car cette route est le drainage des routes 20, 108 et 112.

#### 2.2 ZONE DE RECREATION INTENSIVE

Considérant une utilisation importante des services, provoquée par une programmation d'activités diversifiées, il faudrait prévoir à l'intérieur des zones d'ambiance des opportunités d'ajout de zones de récréation intensive.

#### 2.3 ZONE DE SERVICE

En plus dans le secteur de Stornoway, il serait opportun de privilégier certains secteurs et ce, dans le but d'accueillir une clientèle de 50 à 60 personnes (quatre saisons) à cause de l'axe routier, clientèle qui devrait se faire de plus en plus nombreuse, car nous sommes à 35 milles du circuit de l'Etat du Maine U.S.

### 3.0 VOCATION DU PARC

L'option du parc est de favoriser davantage une intervention sur la vocation récréo-touristique et pour créer des emplois permanents continus.

### 3.0 PRESERVATION DU PATRIMOINE NATUREL

Un effort constant devrait être apporté à la prévention du patrimoine naturel, et ce, en gardant des écrans boisés et pour nous de Stornoway, en protégeant le moulin à farine Legendre.

### 4.0 ACTIVITES A DEVELOPPER

Construction d'un bâtiment où l'on pourrait visionner les activités du parc, organiser une érablière à l'ancienne, un centre éducatif forestier. (Nous avons à Stornoway un dépôt de la Société de Conservation du Sud, pour protéger en cas d'incendie.) Développer des sentiers pour randonnée pédestre, équestre et randonnée de ski de fond, camping rustique pour tentes.

### 5.0. INFRASTRUCTURES

- La construction d'un poste d'accueil quatre saisons, bloc de services, un centre d'interprétation de la nature quatre saisons et amélioration de l'entrée pour y avoir deux voies.
- Les routes secondaires pourraient servir de sentiers pour la motoneige. La municipalité de Stornoway est d'accord pour la reconnaissance des droits de passage aux associations de motoneigistes (raccordement 55-105.
- Des services sanitaires quatre saisons, un centre de services avec hébergement de groupes, avec cuisinette, quatre saisons.
- Chalets hivernisés en fonction des différents réseaux de randonnée.
- Un abri pour chevaux avec services ponctuels.
- Des installations additionnelles pour accueillir les différentes clientèles (signalisation à l'intérieur du parc, stationnement, point d'eau, aires de repos.)

### 6.0 GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

- Les droits de coupe de bois devraient être interdits.
- La chasse devrait être interdite également, tel que le veut la loi.
- La pêche devrait faire l'objet de mesures restrictives.
- La mise en place de mesures de sécurité s'avère indispensable pour garantir un minimum de protection.

7.0 La municipalité de Stornoway suggère une seule société de gestion pour l'ensemble du parc.

8.0 L'ensemble des installations devrait être accessible à toute la clientèle. Des services devraient être disponibles pour favoriser la fréquentation des sites par les personnes âgées et la clientèle handicapée.

- 9.0 - Les nouvelles infrastructures devraient être dans le secteur sud.
- Les installations actuelles devraient être accessibles à toutes les clientèles dès le printemps 1986.
  - Le poste d'accueil de Stornoway devrait être ouvert quatre saisons.
- Nous demandons de faire une consultation pour déterminer les noms des sentiers ou chemins.

Préparé par:

Guy Béliveau, maire de Stornoway

et

Raymond Breton, secrétaire-trésorier  
de Stornoway

LE PARC DE FRONTENAC: UN PARC NATIONAL

Mémoire présenté  
au ministre  
du Loisir, de la Chasse et de la pêche  
en vue de l'audience publique  
des 13 et 14 décembre 1985

par

Jean-Luc Bourdages  
Pierre Drapeau

pour

51

l'Union québécoise pour la conservation de la nature  
l'Association québécoise des groupes d'ornithologues

29 novembre 1985

## INTRODUCTION

L'Union québécoise pour la conservation de la nature et l'Association québécoise des groupes d'ornithologues sont heureuses de participer à la consultation publique menée par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la pêche (MLCP) au sujet de la création prochaine du parc de Frontenac, limitrophes aux régions de l'Estrie et des Bois-Francs.

L'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) est un organisme national à caractère associatif qui regroupe actuellement près de 50 organismes ou sociétés oeuvrant surtout dans les domaines des sciences naturelles et de l'environnement. Cette cinquantaine d'organismes regroupe au total plus de 15,000 membres à travers le Québec. L'objectif principal de l'UQCN est de mettre en place des moyens d'éducation, d'intervention et de concertation efficaces, en vue d'une meilleure appréciation de l'environnement naturel et d'une utilisation plus rationnelle des ressources du territoire québécois. A cette fin, l'UQCN a adopté comme politique de base la Stratégie mondiale de la conservation et édite depuis février 1984 la revue FRANC-NORD.

L'Association québécoise des groupes d'ornithologues (AQGO) oeuvre aussi à l'échelle nationale. L'AQGO est une fédération qui regroupe 12 sociétés et clubs locaux ou régionaux, réunissant près de 3,000 membres, et qui ont pour objectifs l'étude, l'observation et la protection des oiseaux du Québec.

Bien que la création du parc de Frontenac ait une connotation fortement régionale, l'examen de la brochure exposant la proposition ministérielle nous a incité à intervenir en tant qu'organismes nationaux. La participation conjointe de l'UQCN et de l'AQGO s'explique d'abord par le fait que nous partageons des vues identiques quant à la nécessité de protéger des échantillons représentatifs et/ou exceptionnels du patrimoine naturel du Québec. De plus, certains organismes membres de l'une ou l'autre des fédérations ont participé à des consultations antérieures dans le domaine des parcs; en cela, il faut voir l'intervention de l'UQCN et de l'AQGO dans une perspective de continuité de toutes ces actions précédentes. Finalement, nous voulons insister sur la présence dans l'UQCN et dans l'AQGO de sociétés oeuvrant dans les régions concernées par l'établissement du parc de Frontenac. C'est le cas, notamment, de la Société du Loisir ornithologique de l'Estrie, du Club des ornithologues du Québec, des Amis de la nature de Georgeville, du Club des naturalistes de la vallée de la Saint-François et le Regroupement pour la préservation de l'île et du marais de Katevale.

#### 1. Le parc de Frontenac

L'information fournie par le MLCP dans le document "Le parc de Frontenac: pour mieux vivre en douceur l'intensité des heures" nous permet de conclure en la pertinence de la proposition ministérielle de confirmer l'utilisation actuelle de ce territoire et de lui attribuer le statut de parc. L'historique et les caractéristiques biophysiques du terri-

toire retenu justifie amplement ce choix. Certes, le territoire n'est pas exempt de perturbations humaines et naturelles; mais sa diversité, sa qualité au point de vue écologique lui confère un intérêt tel, qu'à notre avis, seul le statut de parc est approprié. En ce sens, nous souscrivons entièrement aux intentions gouvernementales.

A la consultation du document d'information, il nous est apparu que le ministère possédait une assez bonne connaissance des caractéristiques biophysiques de l'ensemble du territoire. A tout le moins, la synthèse des connaissances du milieu naturel nous aura permis de constater l'intérêt que revêt chacune des caractéristiques du milieu. En effet, nous avons été étonnés par la grande diversité du territoire tant sur le plan de la physiographie, de la géologie et de la géomorphologie que de la végétation et de la faune, et dans certains cas par la présence d'éléments exceptionnels comme la tourbière réticulée.

## 2. La classification du parc

En ce qui concerne la classification du parc, nous devons, d'entrée de jeu, préciser que nous comprenons très mal l'attitude du MLCP. Nous avons presque l'impression que le ministère a élaboré sa proposition comme si le projet de loi 13 avait été adopté et que la classification comme parc de conservation ou comme parc de récréation n'existait plus. En effet, la réflexion du ministère exposée aux pages 19 à 21 du document laisse croire en une incapacité chronique de

respecter les prescriptions de la Loi sur les parcs, dès qu'il s'agit d'établir un parc dans le sud du Québec, donc à proximité des grands bassins de population. Est-il nécessaire, à ce sujet de rappeler les cas du Mont-Orford, du Mont-Tremblant, ou du Mont-St-Bruno? Dans ce dernier cas, au-delà de 90% des mémoires présentés au ministre préconisèrent la classification du territoire comme parc de conservation, bien que le ministère eut suggéré le statut de parc de récréation. Récemment, le gouvernement acquiesça à la volonté populaire. Nous nous demandons alors s'il est nécessaire de reprendre à chaque fois les mêmes débats et faire en sorte que de tels scénarios se répètent.

Par ailleurs, tout le débat entourant la question de la classification a été repris, au printemps dernier, devant la Commission de l'Aménagement et des Equipements de l'Assemblée nationale du Québec. Cette dernière était chargée d'étudier le projet de loi 13 (Loi sur les parcs nationaux), qui avait d'abord pour effet d'abolir la classification des parcs (comme parc de conservation ou comme parc de récréation) prévue par la Loi sur les parcs adoptée en 1977. Or, huit des neuf organismes invités à présenter un mémoire - soit les principaux intervenants dans le domaine des parcs: l'Association des biologistes du Québec, le Jardin et l'Institut botaniques, le Comité pour la protection du Mont-St-Bruno, l'UQCN, l'AQGO, le Regroupement Loisir-Québec - ont réitéré l'importance de la classification et la nécessité de créer des parcs de conservation. Le neuvième groupe a plutôt insisté sur l'intégration, dans le projet de loi 13, d'une

définition exhaustive du concept de parc national, afin qu'il assure prioritairement la conservation du milieu naturel. Conséquemment, le parti au pouvoir et celui de l'opposition officielle décidaient de garder dans la Loi sur les parcs le principe de la classification tel que défini en 1977. Cette question doit donc être considérée comme réglée.

Dans le cas du parc de Frontenac, voici en quoi nous trouvons fallacieux le raisonnement du MLCP. Après avoir indiqué les avantages qu'apportent le lac Saint-François au point de vue de la récréation de plein air, le ministère démontre sans équivoque le caractère représentatif du territoire par rapport à la région naturelle des collines de l'Estrie, de la Beauce et de Bellechasse (région A5 identifiée dans le septième document relatif à la politique sur les parcs)<sup>1</sup>. Par ailleurs, le MLCP insiste beaucoup sur l'intérêt que présente ce territoire à l'échelle nationale. De surcroît, il justifie le statut de parc de récréation par le fait que le "parc de Frontenac représente une dernière porte d'entrée sur la nature sauvage". A notre avis, la question ne semble pas aussi difficile à trancher que le prétend le ministère. Il s'agit tout simplement d'appliquer la Loi sur les parcs et la politique qui s'y rapporte. De fait, peut-on avoir une situation plus claire? Aux dires même du ministère, le territoire est représentatif de la région naturelle, et ce sur tous les plans; il est d'intérêt national; et il constitue "la dernière porte d'entrée sur la nature sauvage". Devant cela, le gouvernement n'a d'autre choix que de créer un PARC NATIONAL.

Force nous est de conclure que le MLCP assume mal son rôle de mandataire de l'application de la Loi sur les parcs, en ne tenant pas compte des prescriptions de celle-ci et des critères qu'il a lui-même définis dans la politique. Nous nous demandons alors s'il y a incompréhension de la dualité exprimée dans le texte de loi ou une volonté d'entretenir une certaine confusion au sujet de la classification des parcs. Or, cette incompréhension possible au moment de l'adoption de la loi aurait dû s'estomper avec l'élaboration de la politique sur les parcs et l'identification des régions naturelles du Québec. De plus, nous croyons que le ministère continue d'entretenir une certaine confusion à l'égard du parc de conservation (maintenant parc national) en le présentant comme un statut qui empêche de mettre en valeur les attraits récréatifs du territoire et qui est presque nuisible pour le développement ou l'essor économique d'une région. Pourtant, tous connaissent très bien la popularité des grands parcs nationaux canadiens et américains. Pourquoi entretenir la notion de "parc-musée", alors que la plupart des activités récréatives de plein air peuvent être pratiquées tout autant dans le parc national (de conservation) que dans celui de récréation, si elles ne nécessitent pas d'infrastructures lourdes. De plus, les récentes modifications apportées à la Loi sur les parcs devraient concourir à une plus grande popularité du statut de parc national étant donné l'envergure qu'il vient conférer à un territoire naturel. Dans le cas précis du parc de Frontenac, les régions concernées n'auraient-elles pas avantage à voir la venue d'un parc d'en-

vergure nationale plutôt qu'un parc ayant essentiellement une connotation régionale.

Par ailleurs, il est grand temps de cesser de voir dans le statut de parc un seul élément de développement régional, et d'appliquer la Loi sur les parcs d'abord comme une mesure de conservation du patrimoine naturel québécois, qui aura inévitablement des retombées positives en terme de développement régional. Au contraire, combien de fois avons-nous eu le sentiment que la création d'un parc ne s'inscrivait pas dans une perspective de protection des éléments naturels les plus exceptionnels ou représentatifs de la diversité écologique du Québec.

En optant pour la création du parc de récréation de Frontenac, le MLCP laisse encore une fois la porte ouverte à d'éventuels développements intensifs à des fins récréatives et touristiques, même s'il a lui-même insisté, tout au long du document d'information, sur la diversité et la qualité écologiques du territoire. A la lumière de ce choix, nous sommes en droit de nous demander quelles devront être les caractéristiques d'un territoire naturel pour que le gouvernement crée des parcs nationaux (de conservation) dans le sud du Québec, et pour que chaque région naturelle du Québec soit un jour représentée dans le réseau de parcs nationaux. La collectivité québécoise peut-elle encore se permettre de laisser passer une occasion, qui représenterait un autre pas vers l'atteinte de cet objectif que se sont données la majorité des sociétés occidentales?

### 3. La délimitation du parc

A ce chapitre, nous sommes conscients que la tenure actuelle des terres amène de nombreuses contraintes et laisse très peu de latitude au ministère. C'est pourquoi, il nous apparaît difficile de porter un jugement sur les limites proposées par le ministère et de suggérer des modifications qui auraient pour effet d'accroître la superficie du futur parc.

Cependant, nous nous sommes intéressés à la présence, à proximité du parc, d'importantes formations géologiques communément appelées "serpentine". Ces formations sont très rares non seulement au Québec, mais aussi à l'échelle du Canada. Les principales formations de serpentine connues au Québec se retrouvent au sommet du Mont Albert et dans la région de Black Lake. De par sa composition, la serpentine est colonisée par une végétation éparsse très particulière et comprenant des plantes rares. Nous voulons alors suggérer au ministère de profiter de la création du parc de Frontenac pour étudier la possibilité d'inclure dans son périmètre des formations de serpentine situées sur des terres publiques, au nord-ouest du lac Saint-François, en direction de Black Lake.

### 4. Le zonage et le concept d'aménagement

#### 4.1 Les attraits

Dans la section relative aux attraits du territoire, nous avons noté une importante ambiguïté quant à la notion de

potentiel. Pour le ministère, la notion de potentiel réfère, à la fois, à une utilisation du milieu et à la teneur de ses caractéristiques biophysiques. Ainsi, le "potentiel hydrographique" du parc est identifié en rapport à la pratique d'activités récréatives. Par contre, le "potentiel faune" et le "potentiel végétation" servent plutôt à identifier les plus intéressantes caractéristiques du territoire. Cette confusion laisse le lecteur songeur quant aux critères qui ont permis de délimiter les divers secteurs du parc et de déterminer les différentes affectations du territoire. En fait, le ministère n'a-t-il pas confondu l'aptitude d'un territoire pour une fonction ou un usage donné avec la présentation de ses caractéristiques intrinsèques? Donc, contrairement à ce qui est dit au haut de la page 15, un attrait n'est pas un potentiel.

#### 4.2 Le zonage

A la lecture de cette section, nous avons l'impression que la préservation du milieu est synonyme d'inaccessibilité ou tout au plus d'accès très limité au territoire. A lire des commentaires tels que ceux apparaissant en page 22: "vient le moment où il faut à la fois encourager l'utilisation du parc et mesurer la préservation du milieu." ou encore "Entre les deux fins poursuivies, préservation et récréation, s'insère la zone d'ambiance, la raison d'être, pour ainsi dire, du parc.", il semble évident que le MLCP conçoit la zone de préservation comme une portion du territoire où la pratique d'activités est négligeable sinon inexistante. Or,

bien qu'une zone de préservation encadre les activités récréatives dans un contexte de conservation du milieu naturel, elle n'empêche pas pour autant leur tenue. Aussi, des activités comme le canot-camping, la randonnée pédestre, le ski de fond, la spéléologie et la mise en place d'un réseau de sentiers servant à l'interprétation de la nature demeurent tout à fait compatibles avec les objectifs de la zone de préservation.

Il nous apparaît important d'insister sur le fait qu'une zone de préservation n'est pas nécessairement une portion statique du territoire, une sorte de musée où l'accès et les activités ne sont limités qu'à un groupe élite quelconque. C'est malheureusement cette perception qui prévaut chez beaucoup de citoyens et de groupes d'intervenants qui pratiquent diverses activités de plein air.

Cette conception (conservation=inaccessibilité) se traduit directement au niveau du plan de zonage proposé aux pages 22 à 26, où les zones de préservation ne couvrent qu'une très faible proportion (12%) du territoire du parc. Or, comme nous l'avons dit à maintes reprises dans le passé, au sujet du zonage d'autres parcs du Québec,<sup>2</sup> il est difficile de comprendre les motifs qui amènent le MLCP à zoner de très faibles superficies à des fins de préservation. Nous ne comprenons pas pourquoi 87% du territoire du parc serait identifié zone d'ambiance alors que la politique sur les parcs montre très clairement, et ce sans équivoque, qu'une zone de préservation demeure très accessible aux visiteurs.

Alors, de manière à respecter approximativement la délimitation des secteurs pour lesquels le ministère a lui-même reconnu des attraits quant aux caractéristiques du milieu naturel (cf: p. 15 à 18), nous croyons qu'il serait nécessaire d'allouer une plus grande superficie aux zones de préservation, et cela, aussi bien dans le parc de récréation proposé que dans le parc national que nous suggérons. D'autre part, la tourbière réticulée (et non structurée!) devrait être zonée aux fins de préservation extrême, en raison de son caractère exceptionnel et de sa fragilité.

#### 4.3 Le concept d'aménagement

Au chapitre de l'aménagement du parc proposé par le MLCP, nous voulons principalement suggérer au ministère de procéder non pas uniquement en fonction de la demande pour diverses activités récréatives, mais surtout en fonction de la préservation du milieu naturel du parc.

Bien que nous préconisions la création d'un parc national (de conservation), nous ne croyons pas que le concept d'aménagement proposé soit incompatible avec les prescriptions découlant de ce statut. D'ailleurs, les zones de récréation intensive et de services proposées occupent moins de 1% de la superficie du parc. Tout au plus, le ministère devrait-il identifier les deux petites zones de récréation intensive comme zones de services de manière à respecter la typologie du zonage applicable au parc national.<sup>3</sup> D'autre part, la présence de l'important plan d'eau que constitue le lac Saint-François et l'existence de certains aménagements

indiquent l'attrait du territoire pour la pratique d'une variété d'activités récréatives de plein air. Toutefois, le ministère devra s'assurer d'un juste équilibre entre la pratique des activités nautiques et des activités terrestres, notamment celles axées sur la découverte et l'appréciation du milieu naturel.

#### 4.4 L'interprétation de la nature: une activité négligée

Une des activités intéressante à développer dans les zones de préservation est l'interprétation du milieu naturel. A ce propos, il nous semble que la place faite à l'interprétation de la nature sera bien mince au parc de Frontenac. En effet, le ministère précise, dans la section sur l'aménagement du parc, que l'interprétation du milieu naturel sera assurée par des panneaux installés le long de divers sentiers. Il est curieux de constater que le MLCP ne profite pas de l'occasion pour développer davantage les activités d'interprétation de la nature dans les parcs.

Les parcs ne sont-ils pas parmi les meilleurs endroits où les citoyens et citoyennes du Québec, tout comme les visiteurs étrangers, peuvent acquérir des connaissances sur le milieu naturel et être sensibilisés à l'importance de sa conservation. A ce titre, l'interprétation et la connaissance du milieu naturel doivent être perçues comme une activité de loisir aussi importante que le canotage, le camping ou le ski de randonnée.

Si la volonté politique du ministère en matière d'éduca-

tion et de sensibilisation au milieu naturel est réelle, il ne peut laisser passer une occasion aussi rêvée et doit par conséquent développer le volet interprétation du milieu naturel au parc Frontenac. L'interprétation du milieu naturel c'est bien plus que quelques panneaux dispersés çà et là, de même qu'une brochure et une carte des sentiers distribuées au visiteur lorsqu'il arrive au parc. C'est d'abord un réseau de sentiers élaboré dans le but de faire connaître les caractéristiques biophysiques du milieu qui sont exceptionnelles ou représentatives du territoire du parc et de la région. C'est aussi un groupe de naturalistes qui connaissent bien le milieu biophysique du parc et qui communiquent ces connaissances au public par des activités organisées sur le terrain et au centre d'interprétation.

#### CONCLUSION

Le parc proposé par le MLCP doit, en raison de la diversité de ses composantes biophysiques, du caractère exceptionnel de certains éléments, de la représentativité de son territoire par rapport à la région naturelle des collines de l'Estrie, de la Beauce et de Bellechasse et en vertu de son intérêt national, être classifié PARC NATIONAL.

Ce statut n'empêche en rien la pratique d'une variété d'activités de récréation extensive. D'ailleurs, nous croyons que les aménagements proposés par le MLCP peuvent fort bien cadrer avec la philosophie inhérente au parc national (de conservation), d'autant plus que ce territoire a déjà

fait l'objet d'aménagements. Toutefois, il est nécessaire d'accroître le nombre et/ou la superficie des zones de préservation de manière à assurer la protection des éléments naturels les plus exceptionnels et représentatifs du territoire.

Finalement, soulignons que même si la création d'un nouveau parc constitue un événement important en soi, il demeure primordial que le gouvernement consente ensuite les budgets suffisants pour assurer la protection et la mise en valeur de ces bijoux de notre patrimoine collectif.

*Jean-Luc Bourdages*

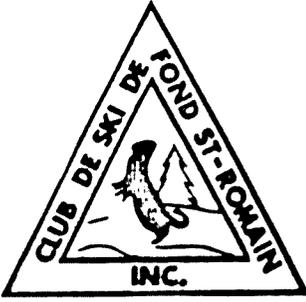
Jean-Luc Bourdages  
Vice-président de l'UQCN,  
Responsable de la Commission des parcs et sites protégés.  
307 est, boul. Henri-Bourassa  
Montréal, H3L 1C2

*Pierre Drapeau*

Pierre Drapeau  
Directeur-général de l'AQGO.  
4545, Av. Pierre de Coubertin  
C.P. 1000, Succ. M  
Montréal, H1V 3R2

REFERENCES

- 1- MLCP. 1982. Les parcs québécois: 1. la politique. Gouvernement du Québec, 70 p.  
  
MLCP. 1984. Les parcs québécois: 7. les régions naturelles. Gouvernement du Québec, 209 p.
- 2- Bourdages, J.-L., A. Bouchard et M.-O. Trépanier. 1984. Les parcs naturels du Canada et du Québec: politiques, lois et règlements. Université de Montréal, Institut botanique, 125 p.  
  
Bourdages, J.-L., Y. Bergeron, A. Bouchard, C. Gauvin et I. Saucier. 1984. Réflexions sur les parcs du Québec; pour la conservation du Mont-St-Bruno. Bull. de la SAJIB, 8(1): 3-7.
- 3- MLCP. 1982. Les parcs québécois: 3. l'aménagement. Gouvernement du Québec, 122 p.



---

PARC DE FRONTENAC

---

MEMOIRE PRESENTE AU  
MINISTRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PECHE

PAR

52 / LE CLUB DE SKI DE FOND SAINT-ROMAIN INC.

NOVEMBRE 1985

## TABLE DES MATIERES

	PAGE	
0.	Table des matières	
1.	Notes préambulaires	1
2.	Limites du Parc	2
3.	Zonage des espaces	2
4.	Vocation du Parc	2
5.	Les activités à développer	3
	5.1 Interprétation	3
	5.2 Randonnée pédestre et points d'observation	4
	5.3 Randonnée à ski	5
	5.4 Raquette	6
	5.5 Hébergement	6
6.	Infrastructures et services	8
7.	Gestion des Ressources naturelles	9
8.	Gestion des programmes	9
9.	Particularités	10
10.	Recommandations	11

ANNEXE: Carte  
Charte

## 1.0 NOTES PREAMBULAIRES

Le Club de Ski de Fond Saint-Romain est un organisme incorporé depuis le 19 septembre 1975.

Notre corporation a été constituée dans le but de promouvoir en particulier les activités de ski de fond, le ski de randonnée, la raquette et la randonnée pédestre.

Depuis plus de dix (10) ans, notre organisme a aménagé des sentiers et acquis des biens immobiliers nécessaires à la pratique de ces activités.

La grande majorité de nos sentiers a été aménagée dans la partie Est de la Baie Sauvage à l'intérieur des limites du Parc avec les autorisations requises.

Dans le plan directeur provisoire, en ce qui concerne la randonnée à ski, le Ministère n'entend pas développer cette activité dans le Parc de Frontenac pour le moment mais accorderait des droits de passage.

Monsieur le Ministre, le Club de Ski de Fond Saint-Romain profite de ces audiences pour vous proposer l'aménagement de sentiers de longues et moyennes randonnées avec refuges pour la randonnée pédestre, ski de fond et la raquette.

Comme complémentarité à toutes ces activités, nous croyons primordial l'implantation d'un module d'interprétation.

Sans plus tarder, monsieur le Ministre, nous vous présentons notre mémoire.

## 2.0 LIMITES DU PARC

Nous acceptons les limites proposées par le Ministère dans son plan directeur provisoire.

De plus, nous appuyons le principe énoncé dans le mémoire de base concernant cet item.

## 3.0 ZONAGE DES ESPACES

En principe, nous sommes d'accord avec le zonage énoncé dans le projet initial. Le mémoire de base et celui de la M.R.C. du Granit y présentent certains amendements qui reçoivent notre approbation.

Nous aimerions, monsieur le Ministre, attirer votre attention sur l'intégration d'une zone de services et d'une petite zone de récréation intensive à proximité de la Route 161 à Stornoway.

Pour nous, la réouverture de cet accès favorisera grandement le développement d'activités plein air quatre saisons.

## 4.0 VOCATION DU PARC

Pour ce qui est de la vocation du Parc, nous favorisons fortement une option récréo-touristique quatre saisons.

Compte-tenu de sa situation géographique (près de Sherbrooke, Québec, Montréal), de la diversité et du potentiel de son territoire, le Parc de Frontenac répond à tous les critères pour l'implantation d'activités quatre saisons.

## 5.0 LES ACTIVITES A DEVELOPPER

### 5.1 L'INTERPRETATION

En tant qu'organisme de plein air, le Club de Ski de Fond de Saint-Romain se préoccupe beaucoup de la préservation du milieu naturel.

Dans son document de base, le Ministère partage la même préoccupation en précisant que "L'interprétation est un élément important dans la mission éducative d'un parc".

Cette approche éducative d'un centre d'interprétation se répercutera sur le souci de préservation environnementale.

Un tel centre se justifie par la diversité et le potentiel du milieu naturel à interpréter.

En page 76 du plan provisoire, le Ministère qualifie le portrait faunique du Parc comme représentatif de la partie orientale de l'Estrie. De plus, l'auteur renchérit en précisant que "Sous une apparente simplicité, ce territoire présente une bonne variété d'habitats. Ainsi le couvert forestier est doté de peuplements fort différents en terme d'âge et de composition dont les extrêmes sont assurément l'érablière nature et la tourbière."

Monsieur le Ministre, peu de parcs au Québec, peuvent à l'intérieur de leur limite offrir cette gamme forestière.

Toujours en priorisant ce souci de préservation du milieu. Nous voudrions faire de l'ancienne zone d'exploitation forestière du secteur Sud un centre d'interprétation naturelle axée sur la forêt.

Nous appuyons la proposition du mémoire de base pour que soit mis en place l'interprétation d'une érablière avec exploitation traditionnelle en période printanière. Cette activité revêtirait un caractère à la fois folklorique et scientifique.

De plus, cette activité traditionnelle s'adresserait à différentes clientèles, des groupes scolaires, à ceux du troisième âge friands de telles activités.

Donc, monsieur le Ministre, nous partageons avec vous l'importance de la mission éducative d'un centre d'interprétation. Pour terminer, cette activité devrait revêtir un caractère quatre saisons comme le précise le mémoire de base.

## 5.2 RANDONNEE PEDESTRE ET POINTS D'OBSERVATION

Dans le secteur Baie Sauvage, on préconise deux (2) circuits de randonnée pédestre. Ces circuits comme prévu dans le plan initial exploiteront dans la mesure du possible les points d'observation. (Voir carte)

### 5.2.1 CIRCUIT LAC A CARDUS

Comme vous pouvez le constater, le circuit du Lac A Cardus passe aux confluent des rivières Felson et Sauvage.

On préconise la construction d'un refuge quatre saisons sur le point d'observation près du Lac A Cartus. Cet endroit est superbe, on y voit à la fois le Lac Saint-François, la Baie Sauvage, le Lac des Iles, Lac à la Barbue.

Cette boucle de sentier à l'Est de la Baie Sauvage est déjà utilisée comme piste de ski de fond.

### 5.2.2 CIRCUIT LAC DES OURS

Pour ce second circuit toujours en exploitant les sommets , on préconise la construction d'un refuge sur le point d'observation près du lac Maskinongé. Refuge quatre saisons servant aussi pour le ski longue randonnée. (Voir carte)

Toujours en sellonnant les sommets à la seconde journée, on pourrait utiliser comme refuge les deux (2) camps déjà en bordure du Lac des Ours.

Pour tamponner les affluentes en période de pointe, on suggère fortement l'installation d'un camping rustique ou d'un abri à trois (3) façades (style Adirondack) au Lac Brochet et au Lac des Isles.

### 5.3 RANDONNEE A SKI

Présentement, le Club de Ski de Fond de Saint-Romain offre déjà un réseau de sentier à caractère journalier. (Voir carte)

On dessert actuellement deux (2) types de clientèles soit la randonnée familiale et le type compétition faisant partie du circuit régional Monzélac. (Regroupant six (6) municipalités du Secteur Granit)

La clientèle du Parc pourrait bénéficier de ces mêmes services par l'interconnexion des pistes.

#### 5.3.1 MOYENNE ET LONGUE RANDONNEE

La Baie Sauvage possède un riche potentiel pour développer l'activité de moyenne et longue randonnée à ski. Ce potentiel se marie très bien avec la demande sans cesse grandissante pour ce type d'excursion.

### 5.3.2 CIRCUIT LAC A CARDUS

Pour ce circuit, on utiliserait les mêmes refuges et sensiblement les mêmes sentiers que la randonnée pédestre. Nous sommes très favorables à l'interconnexion d'une piste entre nos sentiers et le Poste d'Accueil de Stornoway. (Voir Carte)

### 5.3.3 CIRCUIT LAC DES OURS

Pour cette longue randonnée, on utiliserait en partie le même sentier que celui de la randonnée équestre. (Voir Carte)

Pour ce qui est de l'hébergement, on préconise l'utilisation des refuges quatre saisons décrits précédemment dans la randonnée pédestre.

### 5.4 RAQUETTE

Le plan directeur provisoire ne fait pas mention de cette activité.

Nous l'intégrons dans le même circuit de randonnée pédestre du Lac des Ours. Les amateurs pourront bénéficier des magnifiques paysages de monts et de lacs de ce circuit.

Pour conclure en ce qui concerne les sentiers, des panneaux d'auto-interprétation devraient être installés aux endroits attrayants et ce, dans un but éducatif et préventif. (Voir interprétation)

### 5.5 HEBERGEMENT

#### 5.5.1 HEBERGEMENT DE FAMILLES OU DE GROUPES

Dans l'infrastructure du Poste d'Accueil de Stornoway, nous préconisons un bloc d'hébergement quatre saisons pouvant accueillir 50-60 personnes. Divisé en module de 2-4 personnes par

chambre, ce service répond à l'attente de familles et de groupe.

#### 5.5.2 LA VILLEGIATURE

Avec l'emphase d'une vocation plein air quatre saisons, les sept (7) chalets offerts présentement en villégiature devraient avoir une utilisation annuelle. L'été on y accéderait par la route. L'hiver un service rustique (chevaux) de transport de bagages serait à la disposition des usagers par le poste d'accueil de Storoway.

#### 5.5.3 REFUGES

Dans les circuits de randonnée à ski et pédestre, on propose la construction de deux (2) refuges quatre saisons avec services ponctuels (point d'eau, toilettes sèches, chauffage).(Voir Carte)

Ces refuges pourraient accueillir de 12 à 15 personnes.

On demande au Ministère la possibilité de récupérer comme refuge les deux (2) camps situés en bordure du Lac des Ours.

Dans le cas contraire, il faudra prévoir une nouvelle construction.

De plus, le Club de Ski de Fond Saint-Romain possède un camp aux confluents des rivières Felton et Sauvage.

Il faudrait prévoir une section dortoir à cet endroit stratégique. (Voir Carte)

#### 5.5.4 CAMPING OU ABRIS

Pour tamponner les affluences en randonnée pédestre durant les périodes de pointe (vacances, fin de semaine prolongée), il faudra prévoir un petit camping rustique ou de préférence un abri à trois (3) façades (style Adirondack) au Lac Brochet et des Isles. (Voir Carte)

On pourrait y héberger de 12-15 personnes.

## 6.0 INFRASTRUCTURES ET SERVICES

Pour élaborer à l'entrée de Stornoway (Route 161) une programmation d'activités plein air quatre saisons, il faudra mettre en place les infrastructures et services suivant:

- un poste d'accueil principal;
- un centre d'interprétation de la nature;
- un service d'hébergement de familles, groupes en bloc modulaire;
- des installations additionnelles (stationnement, points d'eau, aire de repos) pour accueillir différentes clientèles.

Pour les différents circuits de randonnée:

- des réseaux de sentiers bien aménagés avec une signalisation adéquate;
- des refuges hivernisés avec services ponctuels (point d'eau, chauffage et toilettes sèches) pouvant accueillir une quinzaine de personnes;
- des campings rustiques ou abri sur trois (3) façades avec les mêmes services cités précédemment;
- une passerelle aux confluents des rivières Felton et Sauvage et ce, dans un but sécuritaire pour l'interconnexion de nos sentiers avec le Poste d'Accueil de Stornoway.

## 7.0 GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

Les droits de coupe de bois et d'exploitation minière doivent être interdits.

Cette interdiction s'applique aussi à toute activité de chasse.

Une attention particulière doit être accordée aux aires de nidification, de reproduction et hibernation des différentes espèces animales.

L'aménagement des sentiers devra s'effectuer en tenant compte de la préservation des habitats naturels et de l'érosion du sol.

L'encadrement par une équipe de spécialistes serait souhaité pour le tracé des sentiers.

## 8.0 GESTION DES PROGRAMMES

Pour la gestion des programmes et de développement du Parc, nous sommes en accord avec la proposition inscrite dans le mémoire de base. C'est-à-dire de confier la gestion et le développement du Parc à une seule entité administrative en collaboration avec les intervenants du milieu.

## 9.0 PARTICULARITES

A l'intérieur du Parc, une interdiction formelle de circulation devrait toucher les véhicules tout terrain (moto-cross, trois et quatre roues motrices et tout autre engin motorisé).

La chasse devra être strictement interdite et des mesures de contrôle devront être mises en place.

Dans le but de pratiquer l'environnement, un affichage réglementant la disposition des déchets devra être établi pour les différents circuits de randonnée.

De plus en ce qui concerne la toponimie, nous aimerions être consulté pour l'appellation des différentes structures mises en place.

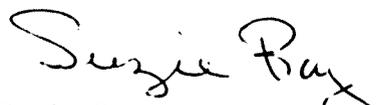
10.0 RECOMMANDATIONS

En guise de conclusion, monsieur le Ministre, nous vous demandons:

- 1<sup>o</sup> la réouverture du Poste d'Accueil de Stornoway;
- 2<sup>o</sup> la construction à cet endroit d'un bloc de service avec hébergement quatre saisons;
- 3<sup>o</sup> pour des raisons sécuritaires, la construction d'une passerelle aux confluent des rivières Felton et Sauvage;
- 4<sup>o</sup> l'aménagement dans les plus brefs délais de nos circuits de randonnée.

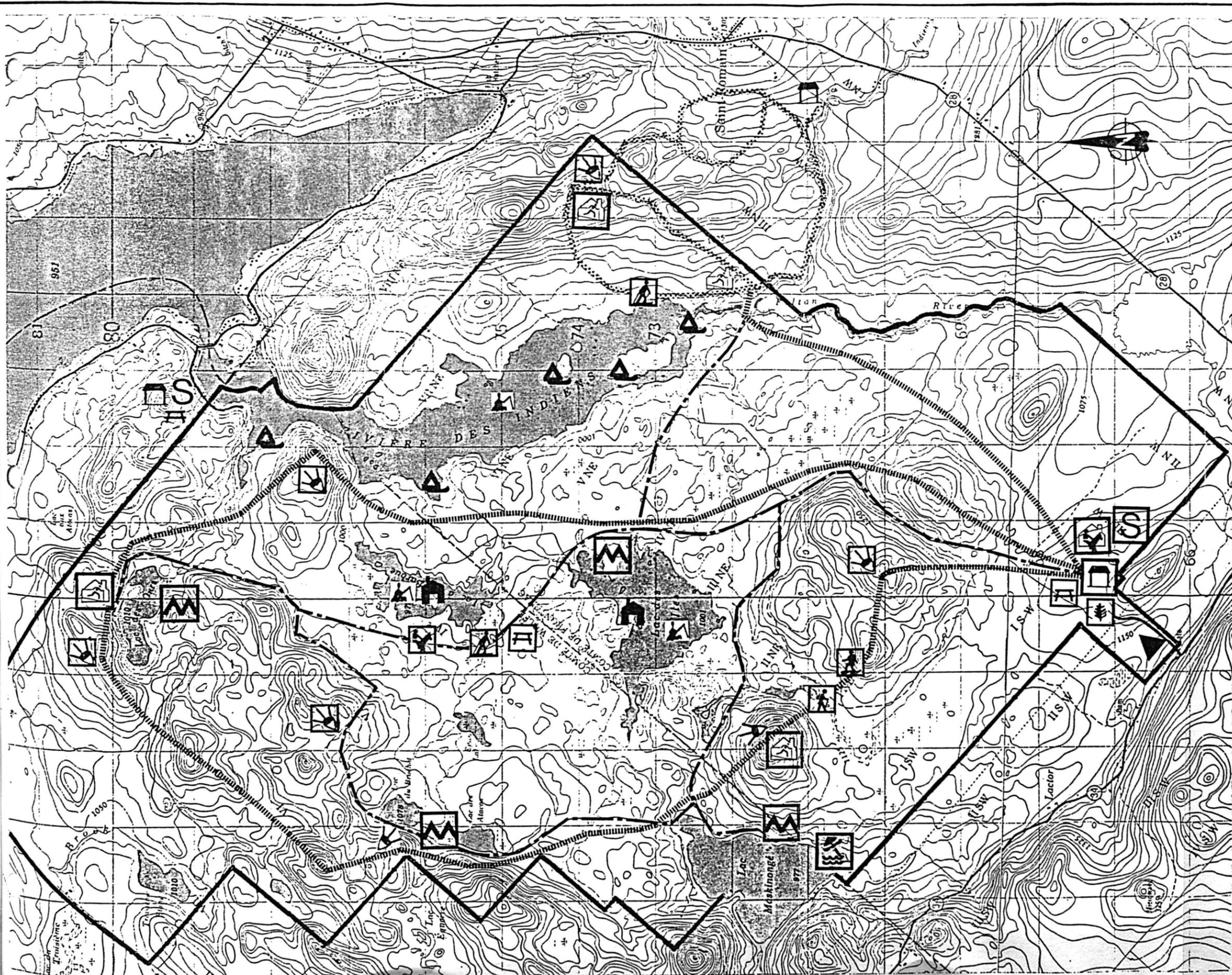
Nous espérons, monsieur le Ministre, que notre mémoire recevra de votre part toute l'attention voulue.

Mémoire préparé par:

  
Suzie Roy, directrice

  
Marc Bellavance, directeur

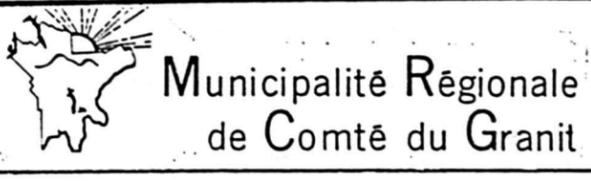
  
David Crossman, conseiller



**LÉGENDE**

	POSTE D'ACCUEIL
	STATIONNEMENT
	VILLEGIATURE
	ECURIE
	REFUGE
	PIQUE-NIQUE
	CAMPING DE GROUPE
	HALTE DE CANOT-CAMPING
	PÊCHE
	INTERPRÉTATION
	RANDONNÉE PÉDESTRE
	RANDONNÉE EN SKIS
	RANDONNÉE ÉQUESTRE
	RANDONNÉE EN RAQUETTES
	SENTIER DE RANDONNÉE ÉQUESTRE ET EN SKIS
	SENTIER DE RANDONNÉE PÉDESTRE ET EN RAQUETTES
	SENTIER EXISTANT (SKIS)
	POINT DE VUE
	ÉQUIPEMENTS PRÉVUS
	ACCÈS
	PLAGE

Parc de Frontenac  
secteur granit  
**PROPOSITION  
D'AMÉNAGEMENT**  
dressée par Estelle Pépin



EQUIDISTANCE DES COURBES 25 PIEDS  
Échelle 1:50 000

nov. 1985



Ministère des institutions financières,  
compagnies et coopératives  
~~Service des compagnies~~

Ministère des consommateurs,  
coopératives et institutions  
financières  
Service des compagnies

**LETTRES PATENTES**  
(Loi des compagnies 3e partie)

Le ministre des ~~institutions financières, compagnies et coopératives~~ **consommateurs, coopératives et institutions financières,** sous l'autorité de la troisième partie de la Loi des compagnies, accorde aux requérants ci-après désignés les présentes lettres patentes les constituant en corporation sous le nom de

CLUB DE SKI DE FONDS DE ST-ROMAIN INC.

Données et scellées à Québec

le 19 septembre 1975

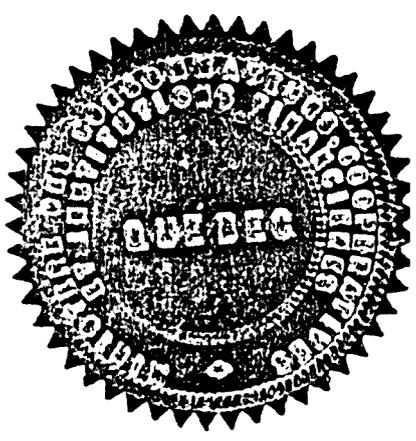
et enregistrées le 23 octobre 1975

libro C-525

folio 8

Le Ministre

par: 



**1 — REQUÉRANTS**

Les requérants auxquels sont accordées les présentes lettres patentes sont:

Nom et prénoms	Profession	Adresse
Claude Hallée	Gérant de magasin	St-Romain, comté de Mégantic-Compton
Jean Arguin	Contrôleur	St-Romain, comté de Mégantic-Compton
Julien Pelchat	Professeur	370 Concorde, Ville Laval
Camille Bellavance	Vendeur	St-Romain, comté de Mégantic-Compton
Mlle Johanne Côté	Couturière	St-Romain, comté de Mégantic-Compton

**2 — SIÈGE SOCIAL**

Le siège social de la corporation est situé à St-Romain, comté de Mégantic-Compton, province de Québec.

**3 — CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Les administrateurs provisoires de la corporation sont les requérants, à savoir:

- Claude Hallée, gérant de magasin;
- Jean Arguin, contrôleur;
- Julien Pelchat, professeur;
- Camille Bellavance, vendeur;
- Johanne Côté, couturière.

**4 — IMMEUBLES**

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à \$500,000.

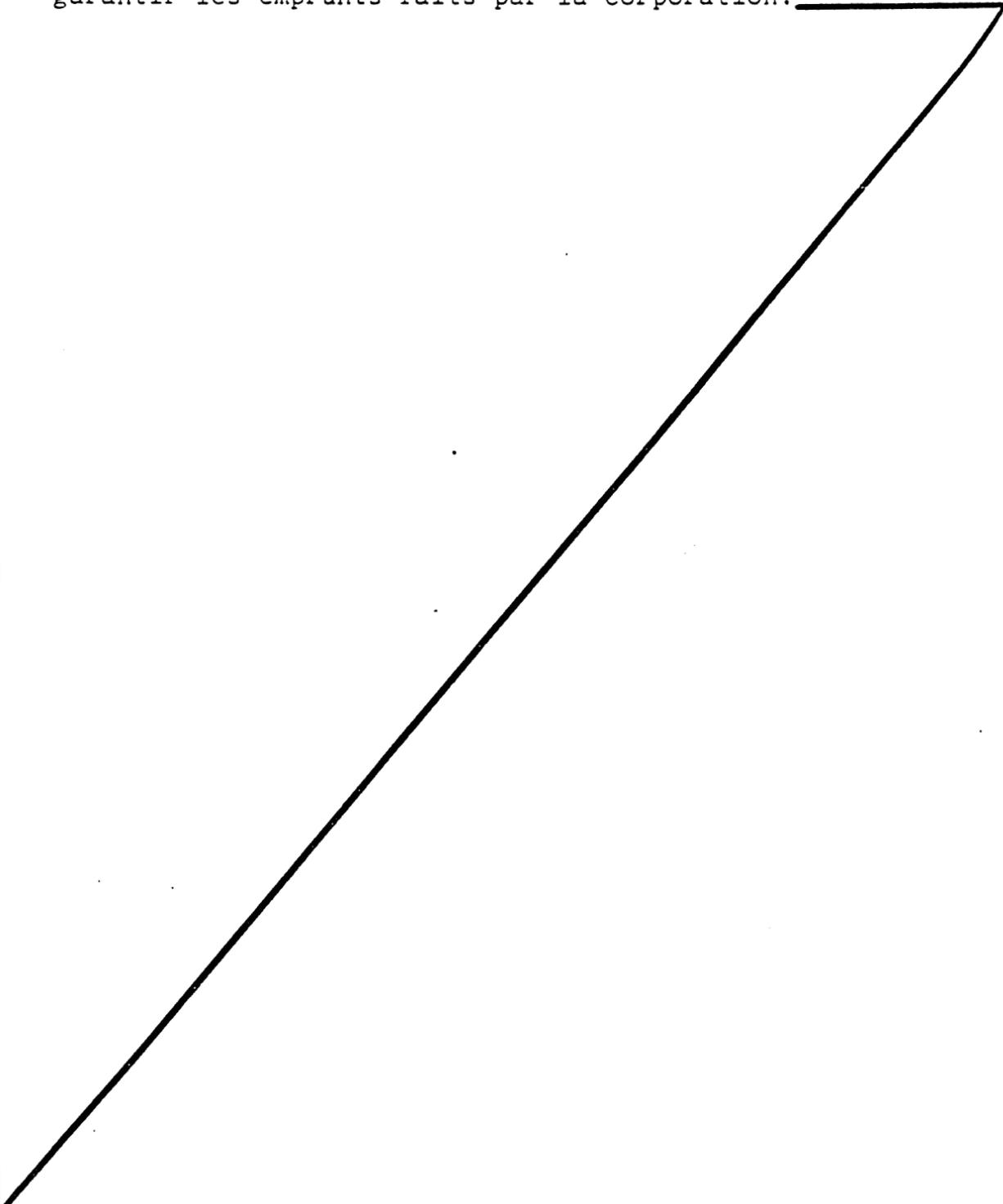
**5 — OBJETS**

Les objets pour lesquels la corporation est constituée sont les suivants:

- a) Former et gérer un club sportif, promouvoir le sport et la culture physique en général et sans limiter ce qui précède, promouvoir en particulier les sports de ski de fonds ou ski de randonnée, la raquette, et randonnées pédestres.
- b) Acquérir par l'achat, location ou autrement, posséder et exploiter les biens meubles et immeubles nécessaires pour la pratique des sports ci-dessus mentionnés, et fournir à ses membres et leurs invités les services de toutes natures en relation avec les buts de la corporation.

**6 — AUTRES DISPOSITIONS (SELON LE CAS)**

Emprunter de l'argent sur les crédits de la Corporation pour le bénéfice de cette dernière et donner toutes garanties mobilières ou immobilières, escompter tous billets, donner toutes autres valeurs en garantie collatérale et hypothéquer tous immeubles et mettre en gage tous biens meubles pour garantir les emprunts faits par la Corporation.



---

PARC DE FRONTENAC

---

MEMOIRE PRESENTE AU  
MINISTRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PECHE

PAR  
S3 / LE CLUB D'EQUITATION SAINT-ROMAIN INC.

NOVEMBRE 1985

TABLE DES MATIERES

	PAGE
1- Table des matières	1
2- Limites du Parc	2
3- Zonage des espaces	2
4- Vocation	2
5- Les activités équestres	3
6- Infrastructures	5
7- Gestion	6
8- Particularités	6
9- Recommandations	7

## 1.1 NOTES PREAMBULAIRES

Le Club d'Equitation Saint-Romain Inc. a été incorporé le 23 avril 1976.

Notre organisme s'occupe d'activités équestres telles que concours hippiques et randonnées.

Depuis le début des années 1980, nous avons l'autorisation d'aménager et d'utiliser quelques kilomètres de sentier à l'intérieur de la réserve de la Baie Sauvage.

Ces randonnées nous amènent au Lac Maskinongé et ont développé en nous le goût du Parc de Frontenac.

Nous sommes bien heureux de constater que votre ministère a prévu pour nous une place de choix dans son plan provisoire. D'après la reliure Parcs et réserves fauniques du Québec 1985-1986, le Parc de Frontenac serait le premier à offrir cette activité.

Nous appuyons le projet initial auquel nous apportons certains compléments.

Donc, sans plus tarder, monsieur le Ministre, nous vous présentons notre mémoire.

## 2.0 LIMITES DU PARC

Dans le contexte actuel, nous acceptons les limites proposées par le ministère dans son projet initial.

De plus, nous appuyons le principe énoncé dans le mémoire de base concernant cet item.

## 3.0 ZONAGE DES ESPACES

En principe, nous sommes d'accord avec le zonage proposé dans le plan initial. Le mémoire de base y présente certains amendements qui reçoivent notre approbation.

Nous aimerions attirer votre attention sur l'intégration d'une zone de services et d'une petite zone de récréation intensive à proximité de la Route 161 à Stornoway.

La réouverture de cet accès favoriserait le développement d'activités de plein air quatre saisons.

## 4.0 VOCATION DU PARC

Pour ce qui est de la vocation du Parc, nous favorisons grandement une option récréative quatre saisons comme le précise le mémoire de base.

## 5.0 LES ACTIVITES EQUESTRES

### 5.1 LE CENTRE EQUESTRE

- Le but de ce centre serait de mettre à la disposition un cours d'initiation à la technique équine.
- Réparti sur une journée, ce cours propose une séance théorique avec pratique en enclos.
- Les cours devront être dispensés par du personnel qualifié.
- En plus de son utilité, ce centre veut offrir la location des chevaux.

### 5.2 LA MOYENNE RANDONNEE

Nous sommes d'accord avec le contenu du document préliminaire page 124 établissant certaines règles pour la localisation et l'aménagement des sentiers.

Nous appuyons, par le fait même, une réglementation régissant la planification et l'aménagement du réseau.

Pour ce qui est du tracé du réseau, on prévoit dans la mesure du possible utiliser d'anciennes routes forestières en autant qu'elles respectent les exigences citées précédemment.

En ce qui concerne l'hébergement, notre expérience du territoire nous amène à proposer deux (2) relais sur le réseau. Le premier sur le bord du lac Maskinongé et le second en bordure du Lac des Ours.

Ces deux (2) sites proposés d'un camping rustique pour vingt-cinq (25) personnes et d'un abri en retrait pour le même nombre de chevaux. (Voir p. 126, Camping de groupe)

### 5.3 ACTIVITES HIVERNALES

Préconisant une vocation récréotouristique quatre saisons, nous voudrions inscrire comme activité équestre hivernale la promenade en traîneau.

De plus, durant la période des sucres, les chevaux seront utilisés pour la cueillette de la sève et pour le transport des visiteurs.

Cette utilisation permettra de garder le cachet folklorique de l'érablière traditionnelle.

### 5.4 ASPECT SECURITAIRE

Dans un but sécuritaire, il serait opportun que les sentiers soient munis d'une signalisation adéquate.

De plus, les chevaux devront avoir une protection médicale obligatoire. (Epreuve d'immuno-diffusion (coggins) négative)

### 5.5 HEBERGEMENT

Pour l'hébergement, en plus des deux (2) campings mentionnés au point 5.2, les différents groupes équestres de l'extérieur pourront lors d'arrivées tardives utiliser le bloc d'hébergement.

## 7.0 GESTION

### 7.1 RESSOURCES NATURELLES

Comme mentionné précédemment, la planification et l'aménagement des sentiers devront être effectués en conformité avec le respect de l'environnement.

Prévoir certains panneaux d'auto-interprétations à certains endroits attrayants sur le parcours.

### 7.2 PROGRAMMES

Pour la gestion des programmes et le développement du Parc, nous sommes en accord avec la proposition inscrite dans le mémoire de base. C'est-à-dire de confier la gestion et le développement du Parc à une seule entité administrative en collaboration avec les intervenants du milieu.

## 8.0 PARTICULARITES

Une interdiction formelle de circulation devrait toucher tous les propriétaires de véhicules tout terrain (motocross, trois et quatre roues motrices et tout autre engin motorisé).

Dans le but de protéger l'environnement, un affichage réglementant la disposition des déchets devra être établi pour les différents circuits de randonnée.

## 6.0 INFRASTRUCTURES

Dans un premier temps, nous devons préciser le grand intérêt que nous portons sur la réouverture du Poste d'Accueil et du bloc de service quatre saisons de Stornoway. (Route 161)

Conjointement avec la municipalité et le Club de Ski de Fond de Saint-Romain, nous demandons au ministère de construire une passerelle aux confluent des rivières Sauvage et Felton.

### 6.1 L'ECURIE

Pour le besoin de nos activités, l'écurie devra comprendre deux (2) sections: une hivernale et l'autre estivale.

Cette construction de style sobre devra comprendre une sellerie et un enclos de pratique.

De plus prévoir dans le stationnement un endroit où les groupes équestres pourront stationner leurs remorques.

9.0 RECOMMANDATIONS

En guise de conclusion, monsieur le Ministre, nous vous demandons :

- 1<sup>o</sup> - la réouverture du Poste d'Accueil de Stornoway;
- 2<sup>o</sup> - la construction à cet endroit d'un bloc de service avec hébergement et écurie;
- 3<sup>o</sup> - la construction d'une passerelle aux confluent des rivières Felton et Sauvage;
- 4<sup>o</sup> - l'aménagement, dans les plus brefs délais, de notre circuit de randonnées.

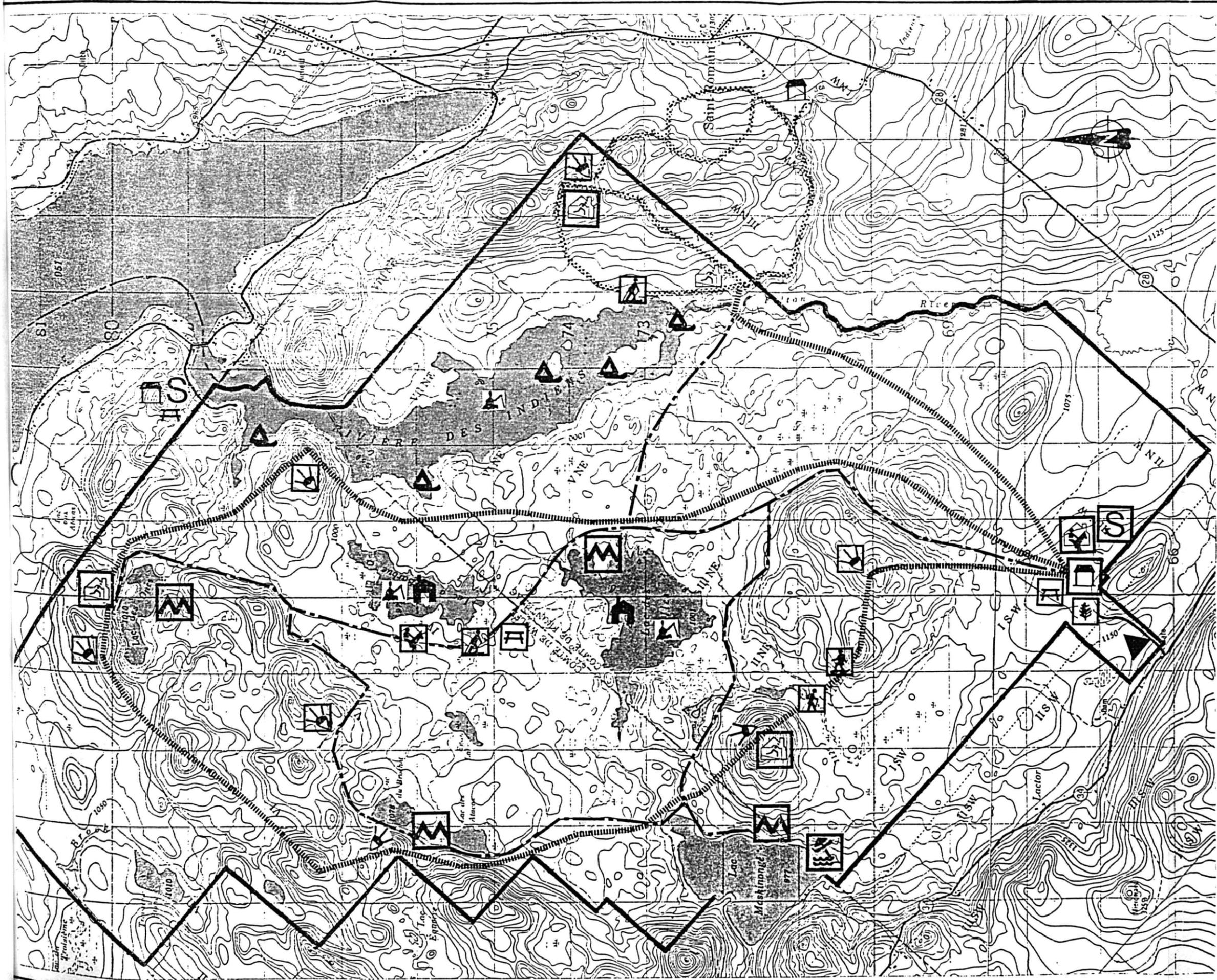
Nous espérons que notre mémoire recevra toute l'attention voulue de votre part.

Préparé par:

Bertrand Bureau, conseiller

*Jean Boulanger*  
Jean Boulanger, conseiller

ANNEXE: Carte des Circuits  
Charte du Club



LÉGENDE

- POSTE D'ACCUEIL
- STATIONNEMENT
- VILLEGIATURE
- ECURIE
- REFUGE
- PIQUE-NIQUE
- CAMPING DE GROUPE
- HALTE DE CANOT-CAMPING
- PÊCHE
- INTERPRÉTATION
- RANDONNÉE PÉDESTRE
- RANDONNÉE EN SKIS
- RANDONNÉE ÉQUESTRE
- RANDONNÉE EN RAQUETTES
- SENTIER DE RANDONNÉE ÉQUESTRE ET EN SKIS
- SENTIER DE RANDONNÉE PÉDESTRE ET EN RAQUETTES
- SENTIER EXISTANT (SKIS)
- POINT DE VUE
- ÉQUIPEMENTS PRÉVUS
- ACCÈS
- PLAGE

Parc de Frontenac  
secteur granit  
PROPOSITION  
D'AMÉNAGEMENT

dressée par Estelle Pépin



Municipalité Régionale  
de Comté du Granit

EQUIDISTANCE DES COURBES 25 PIEDS  
Échelle 1:50 000'

nov. 1985



Gouvernement du Québec  
Ministère des Consommateurs,  
Coopératives et Institutions financières  
**Service des compagnies**

595

**LETTRES PATENTES**  
(Loi des compagnies 3e partie)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, sous l'autorité de la troisième partie de la Loi des compagnies, accorde aux requérants ci-après désignés les présentes lettres patentes les constituant en corporation sous le nom de

LE CLUB D'EQUITATION DE ST-ROMAIN INC.

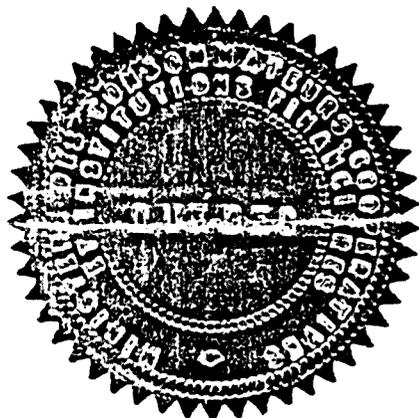
Données et scellées à Québec,

le 23 avril 1976

et enregistrées le 8 juillet 1976

libro C-624

folio 45



Le Ministre

par:

1 — REQUÉRANTS

Les requérants auxquels sont accordées les présentes lettres patentes sont:

Nom et prénoms		Profession	Adresse
ARGUIN	VIATEUR	Menuisier	village st-Romain , Québec
PROTEAU	ONIL	Entrepreneur agricole	village st-Sébastien , Québec
LABRECQUE	LAURIER	ENTREPRENEUR agricole	village Lambton , Québec
LABRECQUE	CHARLES	entrepreneur agricole	village Lambton , Québec
ARGUIN	JEAN	comptable	village st-Romain , Québec
ARGUIN	BLAISE	journalier	village st-Romain , Québec
ARGUIN	ROSAIRE	soudeur	village st-Romain , Québec
ISABEL	CELINE	secrétaire	village st-Romain , Québec
mariée à Rosaire Arguin			
ARGUIN	BRIGITTE	couturière	village st-Romain , Québec
célibataire			
REDMOND	THOMAS	étudiant	st-Georges-de-Beauce , Québec (639, 45 <sup>e</sup> me avenue)
CHAREST	COLETTE	ménagère	village Lambton , Québec
mariée à Charles Labrecque			

2 — SIÈGE SOCIAL

Le siège social de la corporation est situé à Village de saint-Romain , comté de Mégantic , Québec .

3 — CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les administrateurs provisoires de la corporation sont

- PROTEAU-ONIL
- LABRECQUE LAURIER
- ARGUIN JEAN

4 — IMMEUBLES

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à \$ 200,000.

**5 — OBJETS**

Les objets pour lesquels la corporation est constituée sont les suivants:

1. Promouvoir le sport équestre dans la région Lambton - Saint-Romain et stimuler, auprès des membres, l'intérêt pour l'élevage et le dressage des chevaux .
  2. Pour les fins de la corporation et en relation avec ce qui précède :
    - a/ dispenser tous les cours nécessaires à l'apprentissage de ce même sport .
    - b/ organiser des concours hippiques de tous les genres .
    - c/ favoriser les excursions à cheval et les fins de semaine de camping équestre .
    - d/ créer et entretenir des sentiers pouvant servir aux excursions à cheval .
    - e/ créer et organiser toute activité pouvant inciter les membres à profiter, en groupe et même en famille, du plein air par le biais du sport équestre .
-

## 6 — AUTRES DISPOSITIONS (SELON LE CAS)

1. Les administrateurs peuvent , lorsqu'ils le jugent opportun :
  - a/ faire des emprunts de deniers sur le crédit de la corporation ;
  - b/ émettre des obligations ou autres valeurs de la corporation et les donner en garantie ou les vendre pour les prix et sommes jugés convenables ;
  - c/ nonobstant les dispositions du Code Civil , hypothéquer , nantir ou mettre en gage les biens mobiliers ou immobiliers , présents ou futurs , de la corporation , pour assurer le paiement de telles obligations ou autres valeurs , ou donner une partie seulement de ces garanties pour les mêmes fins ; et constituer l'hypothèque , le nantissement ou le gage ci-dessus mentionnés par acte de fidéicommiss , conformément aux articles 23 et 24 de la Loi des pouvoirs spéciaux des corporations (chap. 275) ou de toute autre manière ;
  - d/ hypothéquer ou nantir les immeubles , ou donner en gage ou autrement frapper d'une charge quelconque les biens meubles de la corporation , ou donner ces diverses espèces de garanties , pour assurer le paiement des emprunts faits autrement que par émission d'obligations , ainsi que le paiement ou l'exécution des autres dettes , contrats et engagements de la corporation ;
2. Les administrateurs peuvent acquérir et détenir des actions , obligations ou autres valeurs de Compagnies , les vendre ou autrement en disposer .

## 6 — AUTRES DISPOSITIONS (SELON LE CAS) SUITE

3. Les administrateurs de la corporation pourront être démis de leurs fonctions par résolution adoptée à une assemblée spéciale des membres dûment convoquée à cette fin .

-----

600

MEMOIRE PRESENTE  
AU  
MINISTERE LOISIR, CHASSE ET PECHE  
POUR  
LES AUDIENCES PUBLIQUES  
DU PARC DE FRONTENAC

54  
PAR  
TOURISME AMIANTE  
ET  
LA SOCIETE ECONOMIQUE DE LA REGION DE L'AMIANTE

29 novembre 1985

Ont participé à l'élaboration  
de ce mémoire:

---

---

COTE Joanne

Agent en Tourisme

GAGNE Carmen

Agent en secrétariat

GENDRON Sophie

Agent en Relations Publiques

THIVIERGE René

Commissaire industriel

---

---

TABLE DES MATIERES

	Page
AVANT PROPOS . . . . .	1
INTRODUCTION . . . . .	5
DEMARCHES GOUVERNEMENTALES . . . . .	9
1. LIMITES ET ZONAGE . . . . .	13
1.1 Limites . . . . .	14
a) limites proposées par le M.L.C.P. . . . .	14
b) proposition du bureau de Tourisme Amiante et la S.E.R.A. . . . .	15
1.2 Le zonage . . . . .	16
1.2.1 Zones de préservation . . . . .	16
a) zones de préservation proposées par le M.L.C.P.. . . . .	16
b) proposition du bureau de Tourisme Amiante et la S.E.R.A. . . . .	16
1.2.2 Zones d'ambiance . . . . .	17
a) zones d'ambiance proposées par le M.L.C.P. . . . .	17
b) proposition du bureau de Tourisme Amiante et la S.E.R.A. . . . .	17
1.2.3 Zones de récréation intensive . . . . .	18
a) zones de récréation proposées par le M.L.C.P. . . . .	18
b) proposition du bureau Tourisme Amiante et la S.E.R.A. . . . .	18

	Page
1.2.4 Zones de services . . . . .	19
a) zones de services proposées par le M.L.C.P. . . . .	19
b) proposition du bureau de Tourisme Amiante et la S.E.R.A. . . . .	19
2. VOCATION DU PARC . . . . .	20
3. ACTIVITES ET STRUCTURES . . . . .	25
3.1 Activités et structures proposées par M.L.C.P. . . . .	26
a) Activités et structures proposées dans les zones de préservation. . . . .	26
b) Activités et structures proposées dans les zones d'ambiance . . . . .	28
c) Activités et structures proposées dans les zones de récréation . . . . .	29
d) Activités et structures proposées dans les zones de services . . . . .	31
3.2 Activités et structures proposées par le bureau Tourisme Amiante et la S.E.R.A. . . . .	34
a) Activités et structures suggérées dans les zones de préservation . . . . .	34
b) Activités et structures suggérées dans les zones d'ambiance . . . . .	36
c) Activités et structures suggérées dans les zones de récréation . . . . .	44
d) Activités et structures suggérées dans les zones de services . . . . .	46
4. RECOMMANDATIONS GENERALES . . . . .	52
5. CONCLUSION . . . . .	56

AVANT-PROPOS

Tourisme Amiante est un organisme mis sur pied par la Société Economique de la Région de l'Amiante au mois de février 1983.

Le bureau de Tourisme est présentement subventionné par un projet P.A.I.M. du gouvernement fédéral pour l'année 1985. Le mandat pour la saison 85-86 était la promotion, le développement touristique et commercial de notre région.

C'est pourquoi notre organisme est grandement préoccupé par le développement et l'organisation du Parc de Frontenac qui, selon nous, est un facteur important de retombées économiques et touristiques régionales.

Le potentiel touristique du Parc de Frontenac est pour nous une occasion de développement touristique majeur qui pourrait susciter l'implication future de divers intervenants régionaux.

La Société Economique de la Région de l'Amiante (S.E.R.A.) est un organisme de développement à caractère économique, qui apporte un support technique aux promoteurs du milieu. Notre champs d'action comprend principalement le secteur industriel et touristique, et dans une proportion moins importante, le secteur commercial et communautaire.

En plus d'aider les promoteurs du milieu à voir le jour ou à prendre de l'expansion, nous effectuons de la prospection à l'extérieur de la région et nous tenons compte de tous les éléments du milieu qui peuvent influencer un promoteur dans sa décision. L'aspect divertissement fait de plus en plus partie des moeurs de notre société et les travailleurs ont de fait, plus de temps à consacrer à leurs loisirs, d'où l'importance d'avoir dans un milieu donné une infrastructure bien développée.

De par notre vocation, nous avons participé au cours des dernières années à la mise en place de différents équipements touristiques. Avec la mise en place du Parc de Frontenac par le gouvernement provincial, nous diversifierons notre produit à offrir et nous rejoindrons en même temps

une plus grande clientèle. Il est bien évident que dans cette démarche du ministère, nous nous devons de faire connaître nos attentes face à la proposition déposée. Par la mise en place du parc, il sera plus facile pour nous de compléter les aménagements d'infrastructures qui pourront se greffer au parc ou seront tout simplement complémentaires à la mise en place du parc. Nous nous sommes associés à Tourisme Amiante pour la rédaction de ce mémoire, car nous avons des vocations complémentaires en terme de développement touristique et nous ne voulions pas répéter inutilement certains points du mémoire.

608

INTRODUCTION

Le Parc de Frontenac est considéré comme un attrait remarquable dans notre région. Sa position géographique est, pour nous, un avantage au développement touristique et économique de notre milieu.

On retrouve dans ce parc, des lacs, des plages, qui sont des atouts considérables pour en faire un parc de récréation. Les loisirs, les sports de plein air, pourront y être pratiqués et, de ce fait, le parc pourra répondre à la demande toujours plus forte des gens dans le secteur récréatif.

Etant donné sa localisation au bord d'un grand lac, les activités nautiques y seront pratiquées, suite à la mise en place d'infrastructures, beaucoup plus aisément qu'avant la création du parc.

C'est pourquoi, de par sa position et ses avantages, il devient impératif pour la région d'en faire en premier lieu, un parc à vocation récréative.

La zone de récréation sera en mesure d'assurer la satisfaction des besoins des gens en matière de loisir, sport et plein air. Elle devra aussi répondre aux 280,000 personnes ayant accès

au Parc de Frontenac, résidant à moins d'une heure de l'entrée de celui-ci. Il est important de tenir compte que près de 75% de la population du Québec, soit environ 4 millions et demi de personnes ont la possibilité de venir au Parc de Frontenac, et ce, à 3 heures et moins de voiture. C'est donc indispensable d'installer des infrastructures adéquates pour recevoir ces gens tout au long de l'année.

Les zones de préservation auront pour but de protéger notre environnement en évitant la détérioration de la faune et de la flore, puisqu'à ce moment on protégera "un échantillon représentatif de la région naturelle des chaînons de l'Estrie, de la Beauce et de Bellechasse." (1)

Le bureau de Tourisme Amiante et la Société Economique de la Région de l'Amiante étant impliqués directement par la création du Parc de Frontenac, nous avons décidé de mettre en commun nos expertises pour la réalisation de ce mémoire, qui vise les mêmes objectifs de développement touristique et économique pour la région de Thetford-Mines.

---

1. Loisir, Chasse et Pêche, Le parc de Frontenac, Pour vivre en douceur l'intensité des heures, Québec, 1985, p.19

Il est facile de constater qu'avec l'aménagement du Parc de Frontenac de nombreuses possibilités s'offrent à nous. C'est pourquoi le bureau de tourisme croit au potentiel touristique énorme que comporte l'établissement d'un tel parc dans notre région.

La Société Economique de la Région de l'Amiante y voit pour sa part une nouvelle structure qui apportera un élément nouveau au développement de notre économie régionale.

612

DEMARCHES GOUVERNEMENTALES

Publication d'une proposition.

La proposition du ministère du Loisir, Chasse et Pêche tient compte du milieu naturel du parc, c'est-à-dire de son relief, sa géologie, sa géomorphologie, de l'hydrographie, la faune et la flore, ainsi que de ses nombreux attraits, tel le grand lac St-François.

C'est pourquoi, en tenant compte de son milieu, le ministère a proposé d'en faire un parc de récréation avec des zones de préservation, qui auront pour but de protéger l'environnement, parce que "les pressions exercées par les différents exploitants de ressources naturelles font qu'il est de plus en plus urgent d'accorder à ce territoire un statut qui assurera sa protection pour le bénéfice des générations actuelles et futures." (1)

Il est aussi mentionné que "le Parc de Frontenac aura comme objectif prioritaire, la conservation du milieu naturel." (2)

---

1. Loisir, Chasse et Pêche, Parc de Frontenac, Le plan directeur provisoire, Québec, août 85, p.109.

2. Idem.

La proposition du gouvernement comprend un concept d'aménagement délimitant les voies d'accès au parc, les postes d'accueil prévus, un réseau routier interne avec des routes principales et secondaires. Trois pôles d'activités, dont un à St-Daniel, un à Ste-Praxède et un dans le secteur sud. Des sentiers d'interprétation y seront également aménagés; des activités récréatives sont prévues dans différents secteurs tels, la baignade, la voile (rampe de mise à l'eau), canot, canot-camping, terrain de pique-nique, belvédères, villégiature, randonnée pédestre, ski, équitation, camping.

La proposition comprend quatre (4) catégories de zones, soient:

Préservation: 19 km<sup>2</sup>

Ambiance: 135,5 km<sup>2</sup>

Récréation intensive: .37 km<sup>2</sup>

Services: 1,12 km<sup>2</sup>

Les équipements proposés sont:

-asphaltage et pavage

-camping

-centre communautaire ou amphithéâtre

-rampe de mise à l'eau

-quais flottants

-plage

- toilettes, salle de déshabillage
- stationnement
- aménagement paysager
- sentiers pédestres
- terrains de pique-nique
- belvédères
- sentiers équestres
- haltes voile-camping

"Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche propose d'accorder le statut de Parc de Récréation à l'ensemble des terres publiques bordant le lac St-François." (1)

---

1. Loisir, Chasse et Pêche, Parc de Frontenac, Le plan directeur provisoire, Québec, août 85, p.134.

616

LIMITES ET ZONAGE

## 1.1 LIMITES

### a) Limites proposées par le M.L.C.P.

La superficie totale du Parc de Frontenac proposée par le gouvernement, ministère des Loisirs, Chasse et Pêche du Québec, est de 155,6 km<sup>2</sup>.

Il s'étend du secteur St-Daniel jusque dans la région de Stornoway.

Les municipalités situées à proximité des limites du Parc de Frontenac sont: St-Daniel, Ste-Praxède, Stratford, Stornoway, St-Romain et Lambton.

Le Parc de Frontenac inclut dans son territoire une étendue d'eau considérable. "Il s'agit, le long de toutes les rives des lacs touchant le parc, d'une bande de 100 mètres à partir de la ligne moyenne des basses eaux, ainsi que des baies situées à l'intérieur de cette bande." (1)

Dans les limites proposées, on retrouve aussi l'Ile à Giguère avec 100 mètres d'emprise sur le lac St-François.

---

1. Loisir, Chasse et Pêche, Le Parc de Frontenac, Pour vivre en douceur l'intensité des heures, Québec, 1985, p.21.

b) Proposition du bureau de Tourisme Amiante et de la S.E.R.A.

Les limites proposées par le M.L.C.P. sont réalistes étant donné l'univers privé entourant ce parc. C'est pourquoi nous recommandons que les limites du Parc de Frontenac soient exactes à celles proposées par le M.L.C.P. dans son plan d'aménagement, et par le fait même, qu'il n'y ait aucune modification inutile de ces limites.

## 1.2 LE ZONAGE

### 1.21 Zones de préservation

#### a) Zones de préservation proposées par le M.L.C.P.

On retrouve une tourbière structurée de type réticulée localisée dans le secteur St-Daniel.

La deuxième aire de préservation est située dans le secteur sud, à l'est du Lac à la Barbue. On y retrouve deux héronnières, ainsi que des ravages de cerfs et d'orignaux.

La troisième zone protège les rives de la rivière Felton, qui est un site de frai pour le doré jaune.

Les zones proposées couvrent 19 km<sup>2</sup> du territoire du Parc de Frontenac.

#### b) Proposition du bureau de Tourisme Amiante et de la S.E.R.A.

Etant donné que les zones proposées par le M.L.C.P. nous semblent adéquates, nous appuyons cette proposition et considérons qu'il n'y a aucune modification justifiable à y apporter, étant donné le caractère récréatif de ce parc.

1.22 Zones d'ambiance.

a) Zones d'ambiance proposées par le M.L.C.P.

Elles couvriront 135,5 km<sup>2</sup> de la superficie totale du Parc de Frontenac.

Ont été choisis "Les secteurs dotés d'un bon potentiel pour la découverte et l'exploitation du milieu, d'une bonne capacité de support, ainsi que de possibilités pour la pratique d'activités récréatives extensives diverses." (1)

b) Proposition du bureau de Tourisme Amiante et de la S.E.R.A.

Considérant l'étendue de la zone d'ambiance, nous proposons au gouvernement de prévoir une partie du terrain servant dans le plan d'aménagement à la zone d'ambiance, pour une future zone de récréation intensive, étant donné la possibilité d'expansion de la clientèle susceptible de venir séjourner au parc d'ici quelques années. Nous suggérons donc, que le M.L.C.P. ne délimite pas les zones d'ambiance du Parc de Frontenac d'une façon irréversible.

---

1. Loisir Chasse et Pêche, Parc de Frontenac, Le plan directeur provisoire, Québec, août 85, p.129.

### 1.23 Zones de récréation intensive

#### a) Zones de récréation proposées par le M.L.C.P.

Ces zones couvriront  $37 \text{ km}^2$  du territoire du Parc de Frontenac. Deux secteurs ont été reconnus zone de récréation. Le premier est le secteur de St-Daniel, à l'entrée de la baie aux Rats Musqués; le second sera situé dans le secteur de Ste-Praxède près de la rivière St-François.

#### b) Proposition du bureau de Tourisme Amiante et de la S.E.R.A.

Nous proposons qu'il serait préférable de prévoir à l'intérieur des zones d'ambiance, des possibilités d'extension de zones récréatives, étant donné l'achalandage toujours constant et remarquable du nombre de touristes à chaque année, puisque nous enregistrons 33,549 visiteurs cette année, comparativement à 25,696 en 1984.

#### 1.24 Zones de services

##### a) Zones de services proposées par le M.L.C.P.

Ces zones seront au nombre de deux (2) et l'on y retrouvera les postes d'accueil et d'hébergement. Elles occuperont 1.12 km<sup>2</sup> de la superficie totale du Parc de Frontenac.

L'une d'elle sera à la rivière aux Bleuets et l'autre à l'entrée de la baie Sauvage.

##### b) Proposition du bureau de Tourisme Amiante et de la S.E.R.A.

Si on considère une éventuelle augmentation de clientèle, donc de zones récréatives, il faudrait aussi être en mesure d'y inclure des zones de services plus appropriées.

VOCATION DU PARC DE FRONTENAC

L'idée de créer un parc remonte en 1967, seulement il a fallu attendre quelques années avant qu'on y aménage des bâtiments à utilisation récréative.

Plusieurs points intéressants méritaient l'étude de la création de ce parc, tels que: la faible distribution de lieux récréatifs sur la rive sud du St-Laurent et la forte concentration de population regroupée dans ce secteur. Il y a aussi un avantage considérable dont on se doit de tenir compte, cet avantage est: le lac St-François situé au coeur du parc qui demeure un potentiel remarquable pour le développement des diverses activités aquatiques et nautiques.

D'autres éléments sont pris en considération dans l'élaboration de ce parc. Ce sont ses attraits écologiques, tels, l'hydrographie, la végétation et la faune.

La vocation première du parc, de par sa situation géographique et les atouts remarquables qu'apporte le lac St-François, doit prioritairement en être une de récréation. L'aménagement déjà en place se prête bien à une vocation récréative et avec les nouveaux aménagements, l'aspect touristique devra être pris en considération.

C'est en tenant compte du caractère typique de la région naturelle, c'est-à-dire le lac et les environs, que le statut de parc récréatif fut analysé et adopté.

Le parc mettra en valeur tout le potentiel offert par le plan d'eau du lac St-François et il conservera, protègera "pour les générations actuelles et futures des portions du patrimoine naturel." (1)

Etant donné que la loi donne pour mission à tout parc de récréation d'avoir une vocation de conservation et de préservation, nous protégerons des secteurs du parc qui méritent une attention particulière, par des zones de préservation.

La vocation du parc en sera une de récréation avec des zones de récréation intensive. Elle sera connexe avec le phénomène social qui traduit une activité de plus en plus croissante de la part de la population, pour les loisirs et la récréation extérieurs.

---

1. Québec, Le Parc de Frontenac, Pour vivre en douceur l'intensité des heures, M.L.C.P., 1985, p. 20

De par sa création en tant que parc, seront préservés: la nature et l'environnement, selon les lois des parcs provinciaux. En priorisant certaines zones de préservation, on se réserve un bagage de culture qui nous permettra de transmettre aux générations futures des éléments communs de notre patrimoine.

Le bureau de Tourisme Amiante et la Société Economique de la Région de l'Amiante sont entièrement d'accord avec le principe d'en faire un parc de récréation possédant des zones de préservation. Toutefois, nous considérons que le parc a de plus, un potentiel touristique non négligeable à développer.

De par sa vocation, le Parc de Frontenac ne peut qu'être favorable à un développement touristique, étant donné son caractère récréatif qui, comme on le sait, attire de nombreux touristes. Le facteur de retombées économiques qu'engendre une telle structure, ne peut qu'être profitable à notre région.

C'est pourquoi, nous considérons que la création d'un parc récréatif, pour la partie Frontenac, est un ajout majeur à la structure économique et touristique déjà en place. Avec les nouveaux éléments qui devront s'ajouter d'ici quelques années, nous ferons de notre région un endroit de destination privilégiée pour les

activités nautiques, tout en permettant aux visiteurs  
d'y trouver tous les services à proximité.

628

ACTIVITES ET STRUCTURES

### 3.1 Activités et structures proposées par le M.L.C.P.

#### a) Activités et structures proposées dans les zones de préservation.

Aucune activité à caractère récréatif n'est prévue dans les zones de préservation du Parc de Frontenac.

Du plan d'aménagement, on peut identifier au total 19km<sup>2</sup> du territoire du parc qui seront zonés secteurs de préservation. "Une telle affectation permet aux visiteurs d'accéder à ces secteurs, mais les infrastructures qui y sont développées se réduisent aux pistes et sentiers" (1) d'interprétation de la nature.

On retrouvera un sentier d'interprétation à l'intérieur ou à proximité de chacune des zones de préservation. Entre autre, un sentier s'intégrera à l'intérieur de la tourbière réticulée. Ce sentier permettra aux adeptes des sciences naturelles d'y effectuer de l'observation. La faune et la flore étant des secteurs importants, il est évident que la conservation et la préservation de cette zone demeure un point non négligeable lors de la création d'un parc.

---

1. Loisir Chasse et Pêche, Parc de Frontenac, Le plan directeur provisoire, Québec, août 85, pp.127-128.

Considérant l'énorme potentiel éducatif que représente de tels secteurs, ainsi que le degré élevé de fragilité de ces territoires, il nous revient de les protéger et d'y défendre certaines activités à risque élevé pour la végétation.

b) Activités et structures proposées dans les zones d'ambiance.

Le M.L.C.P. propose dans son plan d'aménagement:

l'asphaltage de 8 km de routes, dont 1 km allant à la tourbière structurée et 7 km qui serpenteraient la tourbière pour se rendre au camping semi-aménagé dans le secteur St-Daniel.

Il propose aussi un amphithéâtre extérieur ou encore un centre communautaire qui servirait de station récréative lors de mauvais temps.

Le M.L.C.P. propose un sentier pédestre dans le secteur nord qui couvrirait 6 km du terrain et ainsi, s'infiltrerait à l'intérieur de la tourbière réticulée. Nous retrouverons 8 km de sentiers pédestres inter-zones dans le secteur de Ste-Praxède, plus 8 autres kilomètres dans le secteur du Mont St-Pierre.

Dans le secteur sud, il prévoit l'aménagement de 32 km de sentiers pédestres et 42 km de sentiers équestres.

Il est prévu aussi par le M.L.C.P., 6 km de pavage dans le secteur de Ste-Praxède.

c) Activités et structures proposées dans les zones de récréation.

Les activités récréatives prévues dans le parc par le M.L.C.P. sont: la baignade, la voile, les embarcations motorisées et autres installations nautiques, le canot et le canot-camping y seront à l'honneur.

Le parc offre présentement une possibilité d'aménagement de cinq plages, dont deux sont situées à Ste-Praxède et une dans le secteur de St-Daniel, via la baie aux Rats Musqués. Le M.L.C.P. compte en mettre une quatrième en opération lorsque celle opérée dans la baie aux Rats Musqués aura atteint sa pleine capacité. Cette plage sera développée sur la rive nord, c'est-à-dire dans le secteur de la Pointe aux Pins. La cinquième plage aura une vocation différente, c'est-à-dire qu'elle sera affectée exclusivement aux utilisateurs du camping de la rivière aux Bleuets.

Le ministère prévoit ajouter aux activités nautiques déjà en place, la voile-camping. "Cette activité familiale qui sera avec un court séjour permettra aux visiteurs "compétents" de découvrir le lac St-François

avec ses 51 km<sup>2</sup> de superficie et ses 108 km<sup>2</sup> de rives".(1)

Le M.L.C.P. permet l'utilisation d'embarcations motorisées dans certaines parties du parc. La réglementation du parc peut y interdire complètement ce type d'embarcation.

Des canots seront aussi disponibles en deux endroits, soit à la capitainerie de la baie aux Rats Musqués, ainsi qu'au poste d'accueil de la baie Sauvage.

---

1. Loisir, Chasse et Pêche, Parc de Frontenac, Le plan directeur provisoire, Québec, 1985, p.127.

d) Activités et structures proposées dans les zones de services

Au niveau des services le M.L.C.P. offre aux usagers du parc différentes alternatives dépendamment de l'orientation de chacun des visiteurs.

Le M.L.C.P. concevra l'aménagement de plusieurs blocs de services.

Prioritairement, il est prévu de terminer le camping semi-aménagé dans le secteur de St-Daniel. Ce camping se compose de 95 sites individuels et d'un site de groupes qui pourra éventuellement accueillir 80 personnes. Deux campings d'intégration de 30 sites chacun, devraient être en mesure de desservir les usagers. On retrouve un de ces campings dans le secteur St-Daniel à proximité de la base de voile et le second devrait être localisé à Ste-Praxède, tout près de la plage. Le camping prévu à Ste-Praxède en est un de type "walk-in", c'est-à-dire que les utilisateurs devraient s'y rendre à pied. Ce site ne serait point accessible aux automobilistes. Deux autres campings de groupe seraient aménagés dans le secteur sud.

Un complément de 50 sites additionnels pourrait être apporté dans le secteur St-Daniel dépendamment du taux de fréquentation des différents autres sites.

Il va s'en dire que l'aménagement de tels sites nécessite l'installation de toilettes et de points d'eau potable.

En tout, dans le tableau des équipements, on retrouve une trentaine de toilettes sèches. Des salles de déshabillage seront aménagées près des plages.

Comme service offert, nous retrouvons des aires de pique-nique avec tables et foyers. Deux sites de pique-nique seront situés dans le secteur de St-Daniel, deux autres, à Ste-Praxède, un à l'entrée de la baie Sauvage et deux près du lac à la Barbue.

Dans le plan d'aménagement, on retrouve sept stationnements, dont deux dans le secteur de St-Daniel, deux dans le secteur de Ste-Praxède et les trois autres dans la partie sud du Parc de Frontenac.

On prévoit l'aménagement de divers équipements tels: base de voile, rampe de mise à l'eau, quais flottants,

haltes de voile et de canots, ainsi que plusieurs autres installations seront prévues.

Des postes d'accueil seront aussi aménagés dans le secteur de Saint-Daniel, Sainte-Praxède et baie Sauvage.

### 3.2 Activités et structures suggérées par Tourisme Amiante et la S.E.R.A.

#### a) Activités et structures suggérées dans les zones de préservation.

Les sentiers d'interprétation prévus par le M.L.C.P. permettront aux visiteurs d'accéder à ces secteurs par des pistes "sentiers d'interprétation".

Ces zones seront préservées, mais elles permettront une bonne observation du milieu par les utilisateurs des sentiers d'interprétation.

Nous recommandons au M.L.C.P. de limiter le nombre de sentiers de façon à toujours posséder un contrôle sur la protection et préservation de ces territoires.

Les activités autres que les sentiers d'interprétation, y seront interdites et il va de soi, qu'à l'intérieur des zones de préservation, l'exploitation de toute sorte y sera prohibée.

Selon la loi des parcs, le camping d'intégration y est exceptionnellement permis. Considérant le nombre restreint de zones de préservation dans un parc de récréation, tel que le Parc de Frontenac et considérant aussi la facilité d'y trouver des sites de camping à l'intérieur des autres zones, nous recommandons au M.L.C.P. d'interdire toute

forme de camping dans les zones de préservation.

Etant donné la vocation récréative du Parc de Frontenac, il serait important de bien protéger les zones de préservation qui couvrent 19 km<sup>2</sup> du parc.

b) Activités et structures suggérées dans les zones d'ambiance

Secteur nord

Suite aux aménagements proposés à l'intérieur du Parc de Frontenac, il devient prioritaire d'asphalter les routes, soit 1 km de route aux abords de la tourbière structurée et de 7 km de route qui joindrait le camping semi-aménagé.

Nous recommandons au M.L.C.P. d'étudier la possibilité d'extensionner en ligne directe la route 267 jusqu'à la zone d'ambiance du parc, de façon à éviter aux usagers de passer par St-Daniel pour se rendre au Parc de Frontenac. Cette route serait beaucoup plus rapide pour les visiteurs de la Beauce.

Nous recommandons et suggérons fortement la construction d'une route qui servirait de lien direct entre le rang E de Coleraine et la plage de Ste-Praxède. En recyclant l'infrastructure du barrage Allard, cette route permettrait aux visiteurs refoulés aux portes du parc à St-Daniel, dû à une affluence trop forte, de se rendre à la plage Ste-Praxède, beaucoup plus rapidement et facilement.

Nous recommandons l'aménagement des sentiers d'interprétation, le plus rapidement possible à l'intérieur des zones d'ambiance. Ces sentiers rendront possible les randonnées et l'observation de la nature.

Nous recommandons aussi un Centre d'interprétation des Sciences naturelles.

Il est bien évident que la création du Parc de Frontenac, tel que présenté par le M.L.C.P., va attirer pendant la saison estivale, une clientèle beaucoup plus importante qu'à la période hivernale, automnale ou printanière. Comme nous croyons qu'il est de mise que ce parc devienne opérationnel sur quatre saisons, nous vous recommandons d'aménager, dans le secteur de St-Daniel, un centre d'interprétation des sciences naturelles.

Pourquoi un centre d'interprétation des sciences naturelles dans le secteur St-Daniel?

Premièrement, pour permettre à tous, autant aux jeunes, aux familles, aux personnes handicapées, qu'aux gens du troisième âge, de connaître la richesse du milieu naturel que possède ce parc. Egalement, parce que nous croyons qu'il est important d'offrir à la clientèle estivale, une alternative de visite par période de mauvais temps. Sachant que le Parc de Frontenac a accueilli, entre le 6 juin et le 2 septembre 1985, 28,830 usagers pour les différentes activités (voir en annexe "statistiques de fréquentation sur le Parc de Frontenac") et que le bureau de Tourisme Amiante a enregistré entre le 1er mai et le 1er septembre 1985,

plus de 22,680 visiteurs (excluant les statistiques du Parc de Frontenac), nous devons comprendre que l'achalandage touristique est non négligeable dans la région et qu'un attrait pouvant divertir ces visiteurs lors des jours de pluie, ne saurait qu'améliorer le produit touristique régional.

Les utilisateurs des sites du camping rustique et du camping de la rivière aux Bluets auraient eux aussi la possibilité d'occuper leur temps lors de ces mêmes conditions climatiques. De plus, ce centre faciliterait l'accessibilité au parc pour les personnes du troisième âge et les personnes handicapées, leur donnant droit à l'information et à l'éducation sur le milieu naturel du parc. Sachant tous que ces clientèles ne sont pas tellement touchées quant au développement de sentiers d'interprétation, de campings, de plages, de voile, etc..., un centre tel que nous vous le présentons, rejoindrait ces clientèles.

Dans le but de rendre plus fonctionnel ce même centre sur une période annuelle, nous avons identifié différents points d'intérêts et ce, à différentes périodes de l'année.

Durant la période estivale, comme nous l'avons mentionné auparavant, ce centre serait un complément au produit régional, autant au niveau récréatif, éducatif que touristique.

A la saison automnale, nous proposons au centre une vocation qui aurait pour but de développer l'observation de la faune ailée et

terrestre. Concernant la faune terrestre, les thèmes à considérer seraient le changement de couleur du pelage des petits mammifères, la préparation à l'hibernation, le "call" de l'orignal, cette dernière activité étant pratiquée à l'automne dans le parc de la Jacques-Cartier, etc...

De plus, de septembre à juin, ce centre pourrait devenir un lieu de recherche et d'éducation. Nous retrouvons à proximité du secteur St-Daniel, une clientèle provenant du milieu de l'éducation suffisamment importante pour justifier la mise en place d'un centre d'interprétation des sciences naturelles.

Après enquête auprès des deux commissions scolaires situées à proximité de l'entrée St-Daniel, soit la Commission Scolaire Régionale de l'Amiante et la Commission Scolaire Black-Lake/Disraéli, nous comptons 24 écoles de niveau primaire, totalisant plus de 6,790 étudiants, 8 écoles de niveau secondaire, totalisant plus de 5,400 étudiants et un établissement d'enseignement collégial, comptant plus de 1,400 personnes.

Ainsi, avec une clientèle étudiante de plus de 13,590 personnes qui se retrouve à proximité du secteur St-Daniel, nous croyons qu'à elle seule, cette masse étudiante justifie la présence du centre dans cette partie du parc.

De plus, les étudiants du niveau collégial pourraient dans le cadre de différents cours, réaliser des travaux de recherche connexes au milieu. Ces recherches pourraient éventuellement être présentées dans un plateau d'exposition du pavillon pendant la saison estivale.

La population étudiante de niveau collégial et/ou universitaire pourrait également être invitée à faire des analyses sur la présence de la tourbière structurée de type réticulée. Plusieurs recherches sont à effectuer, afin d'éclaircir des points qui expliqueraient la localisation de la tourbière dans le sud du Québec, la composition de cette tourbière, etc...

Nous recommandons donc au M.L.C.P. d'installer le centre d'interprétation des sciences naturelles dans la partie nord du parc, c'est-à-dire dans la partie déjà délimitée zone d'ambiance du secteur St-Daniel. Comme une zone d'ambiance "est affectée à la découverte et à l'exploration du milieu ambiant et que l'on y pratiquera donc beaucoup d'activités de caractère éducatif" (1) et que "les activités reliées à la connaissance du milieu naturel

---

1. Ministère du loisir, chasse et pêche, Les Parcs Québécois, La politique, Québec, 1982, p. 48

sont à l'honneur" (1), nous croyons que cette localisation répond très bien à la vocation du centre.

Nous proposons la construction d'un bâtiment fonctionnel situé à proximité de la tourbière structurée, de fait, ce secteur bénéficie déjà d'infrastructures tels, une route de 1 km qui mène à la tourbière et d'un stationnement pour quelques voitures servant présentement aux usagers des sentiers d'interprétation. Ces aménagements déjà en place pourraient être rattachés au centre. Nous évaluons le coût de construction et d'aménagement du centre à 650,000. \$, coût qui pourrait être défrayé pour la construction, par l'office de planification et de développement du Québec (O.P.D.Q.) via son programme du Fond de Développement Régional et par le gouvernement fédéral pour l'aménagement, via le programme de développement de l'emploi.

Nous sommes donc assurés, pour les raisons mentionnées ci-haut, que ce centre est un élément indispensable à la mise en place du Parc de Frontenac.

---

1. Ministère de loisir, chasse et pêche, Les Parcs Québécois,

1. la politique, Québec, 1982, p. 54

### Secteur sud

Nous recommandons l'aménagement d'une piste cyclable dans le secteur sud, de façon à permettre aux adeptes du cyclisme d'y pratiquer leur activité favorite dans de bonnes conditions tout en jouissant de la nature et du plein air.

Etant donné que les zones d'ambiance sont "dotées d'un bon potentiel pour la découverte et l'exploitation du milieu, d'une bonne capacité du support ainsi que de possibilités pour la pratique d'activités récréatives extensives diverses"(1) nous croyons que l'aménagement d'une piste cyclable s'intègre très bien au niveau de la vocation de parc dans les zones d'ambiance.

Etant donné que l'on prévoit des pistes de ski de fond, il est de mise de prévoir des zones de services annuelles. Ce qui présume l'embauche de personnel permanent .

Nous proposons que le M.L.C.P. prévoit l'aménagement de refuges chauffés pour accomoder les skieurs effectuant des randonnées de ski de fond à l'intérieur du parc. Ces refuges pourraient servir sur une période de quatre saisons, pour les usagers qui effectueraient des randonnées et qui désireraient se reposer durant leur parcours.

---

1. Loisir, Chasse et Pêche, Parc de Frontenac, Le plan directeur, Québec, 1985, p.129

Vu l'importance des érablières et la priorité qu'on y accorde dans certains secteurs du parc, nous croyons qu'il serait utile d'en faire de l'exploitation traditionnelle. Tel que prévu dans la loi des parcs provinciaux, cette exploitation s'effectuerait à l'intérieur des zones d'ambiance.

A ce moment, nous recommandons qu'il y ait des démarches d'entreprises de façon à inciter l'exploitation traditionnelle des érables dans le Parc de Frontenac. Cette activité aurait un caractère éducatif et culturel. Elle donnerait aux visiteurs la possibilité de revivre une époque révolue et de transmettre par le fait même, une partie du patrimoine culturel aux jeunes québécois.

De plus, nous recommandons au M.L.C.P. d'accorder un droit de passage aux motoneiges à l'intérieur du parc pour ne pas obliger les motoneigistes à effectuer un détour de plus de 35 km. Cette situation pourrait affecter grandement les clubs régionaux. Un chemin en ligne droite dans la partie la plus étroite du parc s'intégrerait plus facilement aux lignes de pensées des deux intervenants en question, soit, le M.L.C.P. et les clubs de motoneiges régionaux.

c) Activités et structures suggérées dans les zones de  
récréation

Considérant "qu'il serait actuellement difficile d'accueillir plus de gens avec les installations dont le parc dispose" (annexe 1), nous recommandons de rendre opérationnel la plage ainsi que le chalet des baigneurs dans le secteur de Ste-Praxède, de façon à les rendre accessibles et ce, dès le début de la saison estivale 1986.

Selon les statistiques du M.L.C.P. (annexe 2), 20,592 personnes sur un total de 28,830 usagers étaient pour la saison estivale 1985, enregistrées comme utilisateurs de la plage. De là, pour nous tous, l'importance de rendre la plage de Ste-Praxède opérationnelle dans les plus brefs délais, c'est-à-dire été 1986.

Suite à l'aménagement de la plage à Ste-Praxède, nous recommandons qu'il y ait des dispositions de prises pour procéder le plus rapidement possible à l'aménagement de la plage située à Pointe aux pins. Cette plage devrait être ouverte et en mesure de répondre aux besoins des usagers. Suite à ces aménagements, il y aura des services d'hygiène à proximité et en quantité proportionnelle aux capacités

Considérant la position que peut prendre le gouvernement face aux embarcations motorisées, nous jugeons à propos d'arrêter votre intérêt sur ce point, puisque l'on retrouve une rampe de mise à l'eau à l'intérieur de la baie aux Rats Musqués. Cette zone faisant partie intégrante du parc, nous recommandons au M.L.C.P. de ne pas y interdire l'accès aux embarcations motorisées, puisqu'il faut pour certains voiliers un bateau remorque qui les conduira à l'extérieur de la baie aux Rats Musqués, il devient prioritaire, étant donné la localisation de la rampe de mise à l'eau, de régler la circulation maritime en y imposant des limites de vitesse et des couloirs nautiques pour les usagers de ces rampes.

Nous recommandons que cette zone soit surveillée, vu la proximité du secteur de récréation située dans cette baie. L'accès aux embarcations motorisées devra être accepté seulement pour le remorquage des voiliers hors de la baie. Aucune promenade à l'intérieur de cette baie ne devra être autorisée, sauf dans les couloirs installés à cet effet.

d) Activités et structures suggérées dans les zones de services.

#### Secteur Nord

Il est prioritaire de terminer la mise en place des structures déjà commencées.

Nous recommandons de terminer le camping semi-aménagé près de la rivière aux Bleuets et y ajouter les 50 autres sites prévus.

Les stationnements devront être aménagés en conséquence du taux de fréquentation.

Nous recommandons au ministère du Loisir, Chasse et Pêche d'aménager les 95 sites de camping avec services prévus, près de la rivière aux Bleuets, en y joignant si besoin les 50 autres. En considérant le nombre de sites offerts à la population présentement, nous retrouvons à une distance moindre de 30 minutes, 559 sites. Par contre, le taux d'accessibilité à ces sites, par les gens venant de l'extérieur, se trouve considérablement réduit, si l'on tient compte des utilisateurs dit "saisonniers", c'est-à-dire les gens utilisant un site de camping durant toute la saison estivale.

Ayant relevé un certain nombre de camping, nous avons constaté qu'on retrouve en moyenne 75% des sites utilisés exclusivement par des campeurs saisonniers. A ce moment, il reste en disponibilité pour les visiteurs 25% des sites, ce qui est très peu si l'on considère la quantité de gens ayant accès à notre région en l'espace de 3 heures de route.

C'est pourquoi, suite à ces données, nous recommandons que le M.L.C.P. prenne en considération notre relevé et qu'il aménage les 50 sites supplémentaires prévus dans le secteur de la rivière aux Bleuets.

Nous demandons que le camping prévu par le M.L.C.P. dans le secteur de Ste-Praxède, ne soit pas un camping de type "walk-in", mais un camping de type rustique avec facilité d'accès pour les automobilistes. Il faut considérer que la majorité des utilisateurs de camping "familial" se rendent à des sites accessibles en automobile. Ce camping devra être pratique et facilement accessible pour la majorité de la population.

Notre priorité étant d'accomoder adéquatement et le plus rapidement possible les visiteurs qui désirent séjourner au Parc de Frontenac et ce, quelle que soit la saison,

c'est pourquoi, nous considérons que l'aménagement des 50 sites supplémentaires ne fera que répondre à la demande déjà très forte au parc.

Il faut prendre en considération que malgré le peu de publicité effectuée l'an passé, le parc a fonctionné avec un taux de fréquentation élevé et selon Monsieur Renière, "il y a même plusieurs fins de semaine où l'on était complet" (annexe 1). Il dit que même à certains moments durant la saison estivale 1985 "on a refusé au-delà de 900 personnes" (annexe 1). Il existe une clientèle potentielle supérieure aux possibilités offertes et de cela il faut tenir compte.

Nous recommandons aussi que le poste d'accueil à St-Daniel soit ouvert annuellement pour répondre à la clientèle qui désire se prévaloir des activités offertes autant durant la période estivale qu'hivernale.

Nous priorisons la construction d'un centre communautaire qui servirait de lieu de divertissement par période de mauvais temps, c'est-à-dire de pluie durant l'été. Ce même centre communautaire pourrait servir d'abri pour les utilisateurs de sentiers.

Le centre aura une vocation récréative, puisqu'il sera aménagé en fonction d'y effectuer des activités de récréation intérieure pour les usagers du camping lors de temps pluvieux.

Nous recommandons au M.L.C.P. d'aménager un centre communautaire offrant les services d'hygiène, tel: des toilettes. Ce centre devrait être munis d'installations électriques, ainsi que de chauffage pour être opérationnel durant la saison hivernale.

Secteur Sud

Nous recommandons l'installation de deux campings de groupe à raison d'une capacité d'accueil de 25 personnes par groupe. Suite à la proposition du M.L.C.P. à l'intérieur du plan d'aménagement du Parc de Frontenac, nous recommandons aussi deux stationnements pouvant desservir dans un premier lieu, 20 voitures et remorques et en second lieu, un autre stationnement de 15 voitures.

S'ajouteront à ces installations, deux terrains de pique-nique, où seront localisées 15 tables par terrain avec des foyers à chacune des tables.

On devra prévoir aussi l'aménagement de toilettes, situées à proximité des campings et des aires de pique-nique. Nous recommandons que l'aménagement de la base de canot-camping soit rendu opérationnel dès le début de la saison estivale 1986 et ce, de façon à être en mesure de répondre aux besoins de la clientèle.

Nous recommandons qu'il y ait à l'intérieur des unités du parc, un abri pour les chevaux. Cet aménagement servirait de relais et de lieu de repos lors d'une

excursion équestre. Ce relais permettrait aux utilisateurs d'alterner leur randonnée équestre par une randonnée pédestre. Cet abri servirait de lieu de repos, autant pour le cavalier que pour sa monture. Il serait également de mise de prévoir des installations additionnelles à l'intérieur du parc dans le secteur sud.

Ces installations permettront de recevoir et d'accueillir adéquatement les visiteurs ou les usagers des différentes activités offertes au parc.

Par installations additionnelles, on entend la mise en place de points d'eau et d'aires de repos supplémentaires. Le but d'aménager d'autres installations est de répondre adéquatement aux visiteurs et d'avoir une infrastructure complète. Il va de soi que les installations devront être sécuritaires et bien entretenues à l'intérieur de tout le parc.

RECOMMANDATIONS GENERALES

Attendu que le M.L.C.P. fait du Parc de Frontenac, un parc "complet" en lui accordant le statut de parc de récréation, mais en ne négligeant pas, dans sa proposition, de lui préserver des zones de conservation.

Attendu que ce parc sera accessible non seulement à la population de l'Estrie et des Bois-Francs, mais aussi à tous les Québécois et Québécoises des autres régions.

Attendu que ce parc générera un impact économique et touristique majeur dans notre région.

Nous recommandons:

-que le M.L.C.P. prenne les moyens financiers pour compléter, dans les meilleurs délais, les infrastructures identifiées et nécessaires à la vocation récréative qu'il a donné à ce parc.

-que le M.L.C.P. étudie la proposition de donner à ce parc une vocation récréative s'échelonnant sur quatre saisons. En ce sens, qu'il développe des activités telle la visite d'un centre d'interprétation des sciences naturelles offrant des points d'intérêts particuliers à chaque saison. Egalement, qu'il encourage l'exploitation traditionnelle d'une érablière (incitation auprès de l'entreprise privée).

- que le M.L.C.P., dans le but de créer des infrastructures adéquates, rende opérationnel , dès la saison estivale 1986 le camping semi-aménagé de la rivière aux Bleuets en y annexant un centre communautaire, des rampes de mise à l'eau, des quais flottants, une plage, etc...

Dans le même sens, qu'il rende opérationnels la plage et le chalet des baigneurs du secteur Ste-Praxède et ce, dès l'été 1986, en y affectant les budgets d'opération requis. Egalement, qu'il considère l'aménagement d'un camping rustique accessible aux automobilistes plutôt qu'un camping de type "walk-in".

- que le M.L.C.P. mette en place un système routier adéquat, soit en asphaltant 8 km de routes dans le secteur St-Daniel le plus tôt possible. Qu'il étudie à fond la possibilité de construction d'une route sur l'infrastructure du barrage Allard. Cette route relierait le rang E de Coleraine au secteur Ste-Praxède. De plus, les sites du parc devraient faire l'objet d'une signalisation routière adéquate et des programmes de promotion devraient être mis en place.

- que le M.L.C.P. confie la gestion du Parc de Frontenac à une entité administrative distincte et autonome, qu'il s'associe à des organismes à but non lucratif dans

l'organisation d'activités de plein air et qu'il ait recours à l'entreprise privée pour des travaux de maintenance et/ou de sous-traitance.

- que le M.L.C.P. nous présente avec son plan directeur d'aménagement du Parc de Frontenac, l'échéancier de mise en opération des travaux pour l'ensemble des installations prévus dans ce parc.

CONCLUSION

La reconnaissance officielle du Parc de Frontenac constitue l'élément majeur des attentes des gens du milieu, depuis plus de deux ans.

Grâce aux efforts fournis par les intervenants de la région, le parc sera reconnu officiellement parc de récréation. Les recommandations de la population lors des audiences publiques revêtent une grande importance pour le développement touristique et économique de notre coin de pays.

Nous remercions le M.L.C.P. de sa contribution active au cheminement et à l'aménagement des infrastructures du Parc de Frontenac.

Le Parc de Frontenac doit à notre avis générer un impact économique et touristique majeur, c'est pourquoi, nos recommandations visent essentiellement à développer un parc accessible à toute la population avec des services et des infrastructures de qualité.

# Le parc de Frontenac gagne encore en popularité

**Thetford-Mines (PH)**  
Malgré la température en dents de scie que nous avons connue au cours de l'été, il n'en demeure pas moins que le parc de Frontenac, section St-Daniel, a enregistré une hausse sensible des villégiateurs passant de 26 831 personnes en 1984 à 28 830 entraînant des revenus de l'ordre de 19 867\$ en regard de 16 060\$ l'année dernière.

Ces statistiques proviennent du bilan de la dernière saison estivale dévoilé par M. Nelson Renière, di-

recteur du parc de Frontenac, lors d'une conversation téléphonique survenue la semaine dernière. Selon M. Renière, la saison qui s'est écoulée du 17 juin au 2 septembre 1985 démontre sans aucun doute de la popularité grandissante des installations du parc.

Comme on peut s'en douter, c'est l'item plage qui s'est avéré être le plus populaire. En effet, le nombre d'adeptes a grimpé de 15 725 personnes à 20 595 pour la dernière saison. En outre, le nombre aurait pu

être supérieur si ce n'est que les responsables ont dû refuser au moins à une occasion l'accès à la plage compte tenu du manque d'espace. Par ailleurs, les revenus engendrés s'élèvent approximativement à 9 000\$ en regard de 7 000\$ en 1984. Toutefois, de cette somme, nous devons tenir compte d'une légère augmentation du tarif pour les automobilistes et motocyclistes.

Par ailleurs, bien que le site du camping rustique soit limité en terme de places, il demeure néanmoins toujours fort populaire. Cette année, son taux d'occupation a augmenté, faisant haussé le nombre de campeurs de 3 687 à 4 204 pour la saison 1985. En terme de chiffres, cela se traduit par des entrées d'argent de l'ordre de 5 062\$ compara-

tivement à 3 652 \$ en 1984. Soulignons également que le tarif pour les campeurs a été majoré de 1 \$ pour la dernière saison, portant le coût de l'occupation quotidienne de 5 \$ à 6 \$.

M. Renière attribue l'augmentation des campeurs au fait que le site de 31 places -a été occupé beaucoup plus tôt cette année. Il y a même plusieurs fins de semaine où l'on était complet. Les autres années, les amateurs de camping commençaient à fréquenter le site seulement au moment des vacances de la construction». De plus, selon le directeur général du parc, les gens visitent davantage le Québec plutôt que d'aller aux Etats-Unis. Or, il est d'avis qu'une partie de cette clientèle est venue faire

son tour au camping rustique. D'ailleurs, M. Renière mentionne que l'affluence était beaucoup trop forte pour les capacités du site, -on a refusé au delà de 800 personnes-.

Au domaine de la capital-norie, il appert que 714 personnes se sont prévaluées des cours de volles cet été. Ce nombre représente une diminution de 194 personnes en regard à l'année précédente. Cependant, comme l'explique M. Renière, cette diminution n'a pas eu d'effet sur les revenus, car la location de dériveurs et de planches à voile permet de clore la saison avec un montant identique, sinon légèrement supérieur à celui enregistré en 1984, c'est-à-dire 5 174 \$.

Au niveau du sentier d'interprétation de la nature aménagé sur le site du parc, on remarque une diminution en rapport à l'année dernière. Les statistiques révèlent que seulement 736 personnes auraient effectué le trajet long de deux kilomètres. Cependant, M. Renière soutient que ce chiffre peut être trompeur, car il tient compte essentiellement des gens qui désirent s'inscrire dans le registre. Selon ce dernier, le nombre devrait en réalité être à peu près identique à celui de 1984. Enfin, il semble que plus de 2 000 personnes aient fait un saut au parc de Frontenac pour y effectuer une petite visite ou un pique-nique en pleine nature sur le bord de l'eau.

Le directeur général du parc de Frontenac s'est dit très satisfait de la performance enregistrée au cours de la saison 1985 -Compte tenu du peu de publicité que nous avons fait, de la température qui n'a pas toujours été clémente, je suis très heureux-.

Faisant allusion à la création officielle du parc de Frontenac et de ses installations, M. Renière mentionne que les récentes statistiques démontrent qu'il existe une clientèle potentielle supérieure aux possibilités offertes. Selon ce dernier, il serait actuellement difficile d'accueillir plus de gens avec les installations dont le parc dispose.

COMPILATION STATISTIQUE DE FREQUENTATION  
SAISON 1985

Période	Camping Rustique # emplacements	# personnes	Interprétation de la nature	Pêche	Plage	Visite, Pique-nique et Information	Voile
06-17 au 06-30	172	455	113	12	1 371	324	85
07-01 au 07-15	336	1 106	158	11	3 517	612	136
07-16 au 07-31	415	1 432	162	0	6 559	569	162
08-01 au 08-15	284	860	225	0	8 508	633	216
08-16 au 08-31	157	405	57	0	597	247	110
09-01 au 09-02	9	26	21	0	40	96	5
	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
<b>TOTAL:</b>	<b>1 373</b>	<b>4 284</b>	<b>736</b>	<b>23</b>	<b>20 592</b>	<b>2 481</b>	<b>714</b>
	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====

TOTAL DES USAGERS POUR LES DIFFERENTES ACTIVITES: 28 830

Mis à jour le  
1985-09-17

*LE PARC DE FRONTENAC*

*Mémoire présenté au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche  
lors des audiences publiques qui se tiendront à Thetford-Mines, les  
13 et 14 décembre 1985.*

*Par*

*SS*  

---

*LES FETES DE L'AMIANTE INC.*

1985

*Les Fêtes de l'Amiante Inc. sont un organisme voué au développement touristique régional. Cette corporation à but non lucratif organise depuis quinze ans une fête populaire d'une durée de 7 jours.*

*Issue d'un petit tournoi de balle-molle, cette fête est devenue l'une des plus importantes festivités populaires du Québec comptant sur un budget de plus de 325 000 \$ et attirant près de 100 000 visiteurs annuellement.*

*Sous la direction d'un Conseil d'administration de six membres issus de divers organismes publics et privés de la région, et appuyés par un bureau permanent, plus de 700 bénévoles investissent leur travail dans la réalisation de cet événement.*

*De plus en plus, les Fêtes de l'Amiante attirent un public de l'extérieur de la région. Ainsi, en 1985, près du quart de notre clientèle venait de l'extérieur de la région. Il s'agit là d'un apport économique important dans une région comme la nôtre où l'industrie principale, l'amiante, ne peut plus assurer seule la stabilité économique.*

*Nous sommes convaincus que la diversification de notre industrie est la seule alternative valable pour assurer la croissance économique de notre région. Le développement touristique est, à cet égard, un de nos principaux atouts.*

*C'est pourquoi, nous croyons que la création du Parc de Frontenac est importante. Il constitue un outil de développement touristique fondamental pour notre région.*

*Les Fêtes de l'Amiante Inc.*

### LIMITES DU PARC

Les limites telles qu'elles sont définies actuellement nous apparaissent très intéressantes car elles couvrent une superficie où l'on retrouve les meilleurs potentiels tant au niveau de la conservation qu'au niveau de la récréation. Nous sommes donc d'accord avec les limites actuelles bien que nous considérions qu'une certaine souplesse soit nécessaire pour intégrer d'autres territoires si les besoins l'exigeaient.

### VOCATION DU PARC

Par sa localisation relativement près des grands centres et par ses possibilités récréatives évidentes, la vocation du Parc de Frontenac est assez facile à établir. Un parc à vocation récréo-touristique nous apparaît idéal pour notre région. En effet, les rives des différents lacs ayant été parcellisées et construites pour des fins de récréation privée, il reste peu d'endroits récréatifs accessibles au grand public de la région et de l'extérieur. Nous sommes donc très favorables au développement de cette vocation récréo-touristique qui pourra devenir un important moyen d'attirer les touristes dans notre région.

Nous sommes aussi d'accord à ce que certaines parties du parc, remarquables par leur végétation, leur flore ou leur faune soient considérées comme zones de conservation.

### ZONAGE DES ESPACES

*Zones de préservation:* Les zones importantes sont protégées par le zonage actuel.

*Zone d'ambiance:* Cette zone devrait être accessible pour le développement de zones de récréation intensive ou de service supplémentaire si le besoin l'exigeaient.

*Zones de récréation intensive:* Ces zones nous apparaissent suffisantes pour les besoins actuels. Il serait bon de prévoir des possibilités d'agrandissement de ces zones si la demande l'exigeait. Etant donné qu'elles sont entourées de zones d'ambiance, cela ne causerait pas de préjudices aux zones de préservation.

ZONAGE DES ESPACES (SUITE)

Zones de services: Dans la région de Stornoway, on devrait intégrer une zone de services et de récréation intensive orientées sur le plein air, cela permettrait une augmentation du potentiel attractif de cette région.

ACTIVITES A DEVELOPPER

Attendu le potentiel énorme de cette région tant au niveau des activités estivales (camping, voile, baignade, randonnée pédestre) qu'hivernales (ski de fond, raquette, etc ...), nous favorisons une intervention axée sur la vocation récréo-touristique du parc. Cette vocation devra viser une clientèle régionale et provinciale.

Nous favorisons le développement de toutes activités aptes à servir d'activités complémentaires aux Fêtes de l'Amiante. Ainsi, les touristes sauront qu'en venant dans notre région au début de juillet, une foule d'activités leur sera offerte allant de la planche à voile et camping jusqu'aux spectacles et tournoi international de balle-rapide.

En fait, il deviendrait possible d'intégrer certaines activités du parc dans la programmation des Fêtes de l'Amiante. Par exemple, une compétition de haut niveau de planche à voile pourrait être organisée en collaboration avec les responsables de cette activité au lac St-François.

Aussi, le développement d'activités plein air dans le parc et d'autres activités axées sur la découverte de la région permettrait de garder les touristes dans la région entre les deux fins de semaine d'activité des Fêtes de l'Amiante.

Etant donné que pendant la durée des Fêtes de l'Amiante les hôtels sont déjà bondés, il faudrait prévoir l'aménagement de sites d'hébergement et de camping en quantité suffisante pour accueillir les touristes.

Il est évident que pour rentabiliser les investissements nécessaires à l'aménagement du Parc de Frontenac et au développement des activités touristiques régionales, des améliorations devraient être apportées au réseau routier.

Ainsi, la construction d'une voie rapide reliant Thetford-Mines à l'autoroute 20 deviendrait un atout majeur au développement touristique de notre région.

ACTIVITES A DEVELOPPER (SUITE)

La mise en place d'une voie directe reliant la route 108 et la route 267 permettrait d'ouvrir les installations récréatives de St-Daniel, le golf et le ski du Mont-Adstock ainsi que les activités des Fêtes de l'Amiante à un vaste bassin de population situé dans la région frontalière de Lac-Mégantic.

RECOMMANDATIONS

*CONSIDERANT l'importance pour notre économie de développer le potentiel touristique de notre région:*

*Nous recommandons:*

*Que soit créé officiellement dans les plus brefs délais le Parc de Frontenac en favorisant une vocation récréo-touristique 4 saisons;*

*Que les sommes nécessaires soient budgétisées pour que toutes les installations actuelles soient accessibles à la clientèle pour la saison estivale 1986;*

*Que soit complété le plus rapidement possible le plan directeur d'aménagement du Parc de Frontenac;*

*Que soit réalisé dans les meilleurs délais les infrastructures identifiées nécessaires à la vocation récréo-touristique du Parc de Frontenac.*

CONCLUSION

En terminant, nous sommes convaincus que la création officielle du Parc de Frontenac et son aménagement à des fins récréo-touristiques constitueraient un pas important dans la mise en valeur des potentiels touristiques de notre région.

Avec les équipements de golf et de ski du Mont Adstock ainsi que les nombreuses activités sportives et culturelles dont les Fêtes de l'Amiante sont parmi les principaux instigateurs, nous sommes convaincus que notre région deviendra, à court terme, un pôle touristique important au Québec et à l'extérieur de nos frontières.

Il devient donc capital que le gouvernement prenne rapidement les moyens de développer les potentiels identifiés.

670

MEMOIRE  
PRESENTE  
AU MINISTRE DU LOISIR  
DE LA CHASSE ET DE LA PECHE

Sb/

PAR  
LA CHAMBRE DE COMMERCE DE L'AMIANTE

NOVEMBRE 1985

TABLE DES MATIERES

1.0	Identification	Page 1
2.0	Historique	Page 2
3.0	Le Parc de Frontenac: Destination touristique quatre saisons	Page 3-4
4.0	Services touristiques	Page 5
5.0	Préoccupation et recommandations liées au Parc de Frontenac	Page 6-7
6.0	Conclusion	Page 8

## 1. IDENTIFICATION

C'est avec plaisir que la Chambre de Commerce de l'Amiante dépose son mémoire sur le Parc de Frontenac, en espérant que les opinions, commentaires et recommandations qu'il contient soient un apport réel à la concrétisation d'un projet qui espérant le sera réalisé à très court terme.

La Chambre de Commerce de l'Amiante regroupe les femmes et hommes d'affaires des villes de Black-Lake, Irlande Nord et Sud, Pontbriand, Rivière Blanche, Robertsonville, St-Daniel, St-Jean de Bréboeuf, St-Méthode, Thetford-Mines et Thetford-Sud.

## 2. HISTORIQUE

Le 17 septembre dernier, le Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche annonçait la tenue des audiences publiques devant créer officiellement le Parc de Frontenac. Dès cette annonce, La Chambre de Commerce de l'Amiante a participé à toutes les rencontres du Comité d'orientation du Parc de Frontenac.

La Chambre appuie les recommandations du Mémoire préparé par le Comité des orientations du Parc de Frontenac concernant les limites, le zonage des espaces et la vocation du Parc.

### 3. LE PARC DE FRONTENAC: Destination touristique quatres saisons

En cette ère de loisirs qui s'intensifie avec les années, la population se déplace de plus en plus. L'industrie touristique prendra un essor considérable dans notre région en autant qu'on prenne tous les moyens pour favoriser cet essor.

Le Comité d'orientations du Parc de Frontenac a réussi a dresser un mémoire qui correspond aux attentes de notre population et auquel La Chambre se rallie. Considérant l'importance de créer des emplois permanents dans notre région, nous nous sommes surtout penchés sur les moyens à prendre pour inciter les touristes à séjourner dans notre région.

#### 3.1 POINTS D'INTERETS

Nous nous permettons de vous énumérer quelques points d'intérêt qui devraient intéresser les touristes à séjourner dans notre région.

Le Grand Lac St-François est l'un des plus grands lacs situé sur la rive sud du St-Laurent et offre des atouts exceptionnels pour la pratique d'activités de plein air tel que la baignade, la voile, la pêche, le canotage et la randonnée.

De plus, tout près, la station touristique du Mont Adstock peut accueillir les amateurs de ski-alpin et offre un parcours de 18 trous pour le golfeur. Le Centre Populaire St-Daniel se distin-

3.1 SUITE

/4

gue par la qualité de ses pistes de ski de fond qui sont déjà des mieux connues et appréciées.

#### 4. SERVICES TOURISTIQUES

Depuis déjà quelques années, Tourisme-Amiante publie un cahier touristique sur la région de l'Amiante. On y retrouve les activités, les attraits touristiques et l'histoire de notre région.

Tourisme-Amiante assure un service d'accueil pour la clientèle extérieure et ceci douze mois par année.

L'entreprise privée offre plus de 300 unités d'hébergement en périphérie de la ville de Thetford-Mines. De plus, le service de restauration est bien structuré avec une cuisine traditionnelle.

Nous inciterons les commerçants et les organismes à investir davantage pour garder les touristes dans la région et faire en sorte qu'ils se sentent heureux, désirés et acceptés avec joie dans notre région.

## 5. PREOCCUPATIONS ET RECOMMANDATIONS LIES AU PARC DE FRONTENAC

La Chambre de Commerce réitère son accord avec le mémoire de base du Comité d'orientations du Parc de Frontenac.

L'option parc de récréation devra mettre l'emphase sur une intervention orientée davantage sur la vocation récréo-touristique et l'ensemble des potentiels devra faire l'objet d'une intervention spécifique.

Pour favoriser le déplacement des clientèles régionales et provinciales, les axes de circulation se doivent d'être adéquates pour rendre facilement accessibles les infrastructures de services. Les distances doivent être réduites et les infrastructures routières doivent offrir des conditions sécuritaires.

La Chambre de Commerce de l'Amiante par le biais de son Comité Routier a déposé en octobre 1985 son mémoire au Ministre des Transports pour la construction de l'Autoroute 65. Cette voie rapide devant relier la région de l'Amiante à l'autoroute 20 permettrait au gens de la région du Centre du Québec, de la Mauricie et de Montréal de se rendre en toute tranquillité dans notre région.

Nous recommandons que l'affichage routier soit effectué à la sortie de l'autoroute 20 (Princeville-Plessisville-Thetford-Mines) jusqu'aux entrées du Parc et ceci en tenant compte de chaque chan-

5. SUITE

gement de direction en attendant d'avoir notre voie rapide.

Concernant l'aménagement des 145 sites de camping à St-Daniel, nous recommandons de rendre ceux-ci opérationnels dans les plus brefs délais ainsi que les autres installations et aménagements déjà mis en chantier.

CONCLUSION

La Chambre de Commerce est anxieuse de voir la réalisation de ce Parc se concrétiser. Il est temps de terminer les discussions et de passer à l'action.

Nous vous remercions de l'attention que vous avez apportée à ce mémoire.

Gilles Remillard, Président  
Chambre de Commerce de l'Amiante

COMMENTAIRES SUR L'AMENAGEMENT

DU PARC DE FRONTENAC

Exprimés par

57

LA MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE DE L'ERABLE

Mémoire présenté au Ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche  
pour les audiences publiques concernant le parc de Frontenac

NOVEMBRE 1985

AVANT-PROPOS

Ce mémoire est en partie tiré d'un document préparé par la MRC de l'Erable en août 1984 et intitulé «La problématique, les priorités et les avenues de développement du tourisme dans la MRC de l'Erable».

TABLE DES MATIERES

Introduction.....	1
1. Le développement touristique au Québec.....	2
2. L'opportunité du développement du parc de Frontenac.....	3
a) Les avantages pour la MRC de l'Erable.....	4
b) Le marché potentiel drainé par la MRC.....	5
3. Les limites et la vocation du parc de Frontenac.....	5
Références.....	7

## INTRODUCTION

De par sa situation, on pourrait croire que la MRC de l'Erable n'a rien en commun avec le développement du parc de Frontenac. Le parc n'est même pas dans ses limites, n'est même pas adjacent.

Toutefois, la MRC de l'Erable est située entre l'autoroute 20 et la MRC de l'Amiante où est située une partie du parc. D'où un premier atout: une certaine partie de la clientèle du parc va passer sur notre territoire.

Dans le cadre de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la MRC de l'Erable élabore un schéma d'aménagement. A l'intérieur de ce schéma, la MRC s'est donné le tourisme comme une des grandes orientations et a identifié les affectations où pourraient se développer les projets et équipements liés à la récréation et au tourisme.

Nous vous présentons donc, dans ces quelques pages, un plaidoyer favorable au développement du parc de Frontenac en rapport avec les retombées éventuelles dans la MRC de l'Erable.

## 1. LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE AU QUEBEC

Les perspectives d'augmentation du nombre de touristes dans les années à venir sont assez bonnes. Certains résultats des travaux de Nadeau-Laplante<sup>1</sup> donnent à penser que le fait de partir en vacances entre, de plus en plus, dans les moeurs des Québécois. Cela est d'autant probable, qu'on peut escompter qu'une augmentation plus ou moins marquée des revenus et de la durée du temps libre puissent concourir au même résultat.

Par contre, même si ces pronostics devaient s'avérer exacts, de nombreuses régions, ayant peu d'attraits particuliers, resteront dans l'oubli. Certaines autres, dans la même situation, pourront néanmoins bénéficier de certaines retombées dont l'importance dépendra notamment de leur situation géographique par rapport à quelques zones privilégiées.

Ce pourrait notamment être le cas pour la MRC de l'Erable qui peut escompter tirer certains avantages du développement du parc de Frontenac, dans la région de l'Amiante.

\* \* \*

Les zones de développement touristique, dans les régions de base, coïncident généralement avec les zones de développement économique et urbain.

Cela est dû principalement à l'uniformité du potentiel récréatif des Appalaches et des Laurentides de chaque côté de l'habitat urbain situé le long du Saint-Laurent. La demande étant alors plus forte à proximité des villes importantes, les zones de développement touristique sont donc principalement constituées dans les régions les plus montagneuses et rapprochées des agglomérations urbaines<sup>2</sup>.

Pour ces raisons, les principales zones de développement touristique sont plus ou moins concentrées autour des agglomérations de Hull-Ottawa (A), de Montréal (B), de Trois-Rivières (C), de Québec (D) et de Sherbrooke (E). (Voir figure 1)

En contrepartie, les zones ou les régions situées hors des régions privilégiées de développement économique connaissent aussi un développement touristique plus mitigé.

Cela vaut, entre autre, pour une région comme les Bois-Francs qui n'a pu se développer autour de ses attraits particuliers.

3.

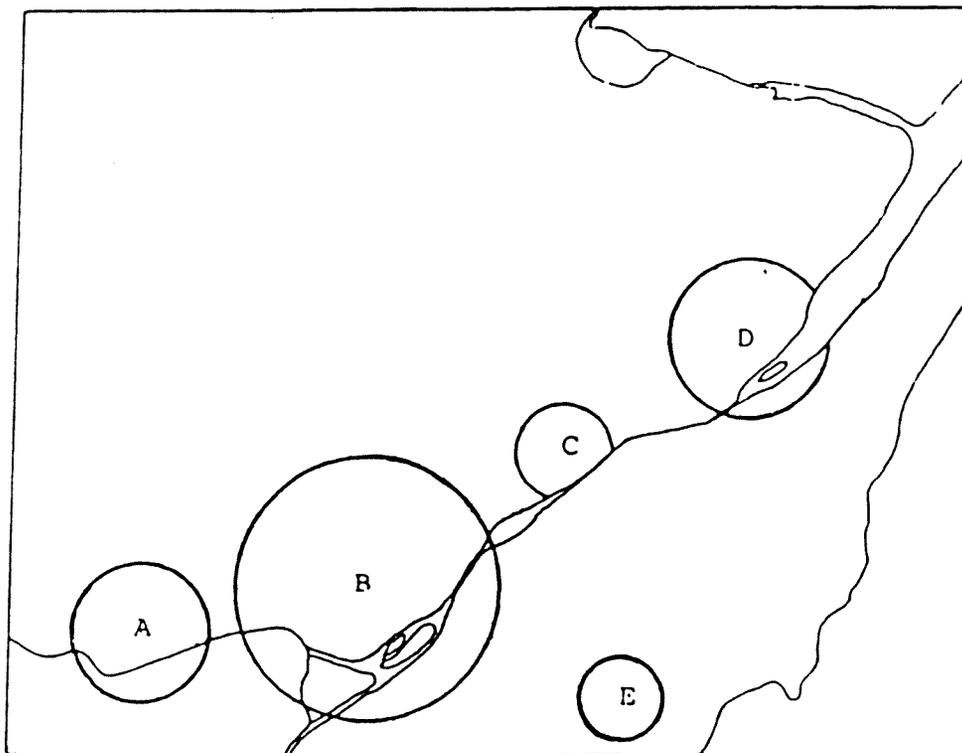


Fig. 1: Les pôles de développement touristique du Québec de base.

## 2. L'OPPORTUNITE DU DEVELOPPEMENT DU PARC DE FRONTENAC

Dans la région de l'Amiante, le parc de Frontenac est peut-être l'un des seuls autres endroits, dans les régions de base, qui a les attributs nécessaires pour connaître un développement un peu similaire à celui des autres pôles.

Selon Roger Nadeau, le parc de Frontenac a des potentialités presque identiques à celui de Magog-Orford. Dans sa thèse de maîtrise sur la villégiature en Estrie<sup>3</sup>, il affirme, par contre, que le développement de la villégiature en résidence secondaire privée était plus lent au lac Saint-François en 1971, probablement à cause de son éloignement relatif des grands centres urbains.

Mais aujourd'hui, deux facteurs non négligeables peuvent améliorer passablement l'importance touristique de ce secteur: premièrement, le gouvernement a l'intention de convertir la réserve Frontenac en un parc de récréation, et deuxièmement, l'amélioration, ces dernières années, du réseau routier entre la région de l'Amiante et les agglomérations urbaines de Québec et de Montréal, contribuent à réduire la contrainte d'éloignement observée.

Ces principales améliorations ont en effet été apportées lors de la construction de l'autoroute de la Beauce (autoroute 73) et elles se poursuivent par les élargissements (en cours et projetés) des routes 116 et 265 entre l'autoroute 20, les Bois-Francs et l'Amiante.

\* \* \*

#### A) LES AVANTAGES POUR LA MRC DE L'ERABLE

Pour la MRC de l'Erable, qui affiche un potentiel modeste en matière de tourisme réceptif, le développement du parc de Frontenac est heureusement une réalité nouvelle à partir de laquelle la MRC peut espérer bénéficier de retombées plus substantielles.

Depuis les régions peuplées, situées à l'ouest de la région administrative de Québec et au nord de l'Estrie, les routes 116 et 265, qui traversent la MRC, font partie de l'itinéraire le plus court et le plus rapide pour atteindre le parc de Frontenac.

Pour en tirer le maximum, certains aménagements destinés au tourisme intérieur gagneraient à être situés, le plus possible, en bordure de ces routes, de manière à favoriser à la fois l'achalandage vers le secteur du parc et à la rétention touristique le long de ce «corridor» ainsi créé.

A cet égard, l'aménagement du parc municipal de la rivière Bourbon, à Plessisville, à la jonction des routes 116 et 265, est un exemple d'aménagement pouvant contribuer à atteindre cet objectif. La valeur esthétique de ce parc municipal et les équipements culturels prévus peuvent éventuellement en faire une étape intéressante pour les vacanciers qui sont susceptibles de passer par là pour se rendre au parc de Frontenac. En plus, s'il peut y avoir au moins l'équivalent en aménagement récréatif et paysager en bordure du lac William, il peut ainsi en résulter une deuxième étape marquant la progression vers le pôle d'attraction.

\* \* \*

5.

## B) LE MARCHÉ POTENTIEL DRAINE PAR LA MRC

Les routes 116 et 265 ne sont évidemment pas les seules à conduire au parc de Frontenac. Depuis Québec, il est en effet plus simple d'utiliser l'autoroute de la Beauce (autoroute 73) vers Vallée-Jonction, puis la route 112 ouest vers Thetford Mines.

Il est également possible d'utiliser la route 269 qui traverse Saint-Gilles de Lotbinière, Saint-Jacques-de-Leeds et Kinnear's Mills jusqu'à la jonction de la route 112.

Enfin, de la région de l'Estrie, il est beaucoup plus simple d'emprunter la route 112 est.

C'est pourquoi, l'axe autoroute 20-route 265 s'adresse uniquement aux marchés situés à l'ouest de la région administrative de Québec et au nord de celle de l'Estrie (voir figure 2). Il s'agit plus particulièrement des bassins de population de la zone de Trois-Rivières et de l'agglomération urbaine de Montréal.

### 3. LES LIMITES ET LA VOCATION DU PARC DE FRONTENAC

Même s'il n'est pas sur son territoire, la MRC de l'Erable a de l'intérêt à ce qu'un parc de récréation se développe dans la MRC voisine.

Les limites du parc de Frontenac semblent être adéquates pour les équipements et le zonage proposés dans le plan directeur provisoire.

Il est toutefois très important, pour nous, que le parc de Frontenac en soit un de récréation qui s'adresse à une clientèle plus large que celle de la région immédiate. Ainsi, les activités nautiques variées, de randonnée équestre et pédestre, d'interprétation de la nature, de camping et de villégiature proposés semblent être une formule adéquate pour atteindre cet objectif.

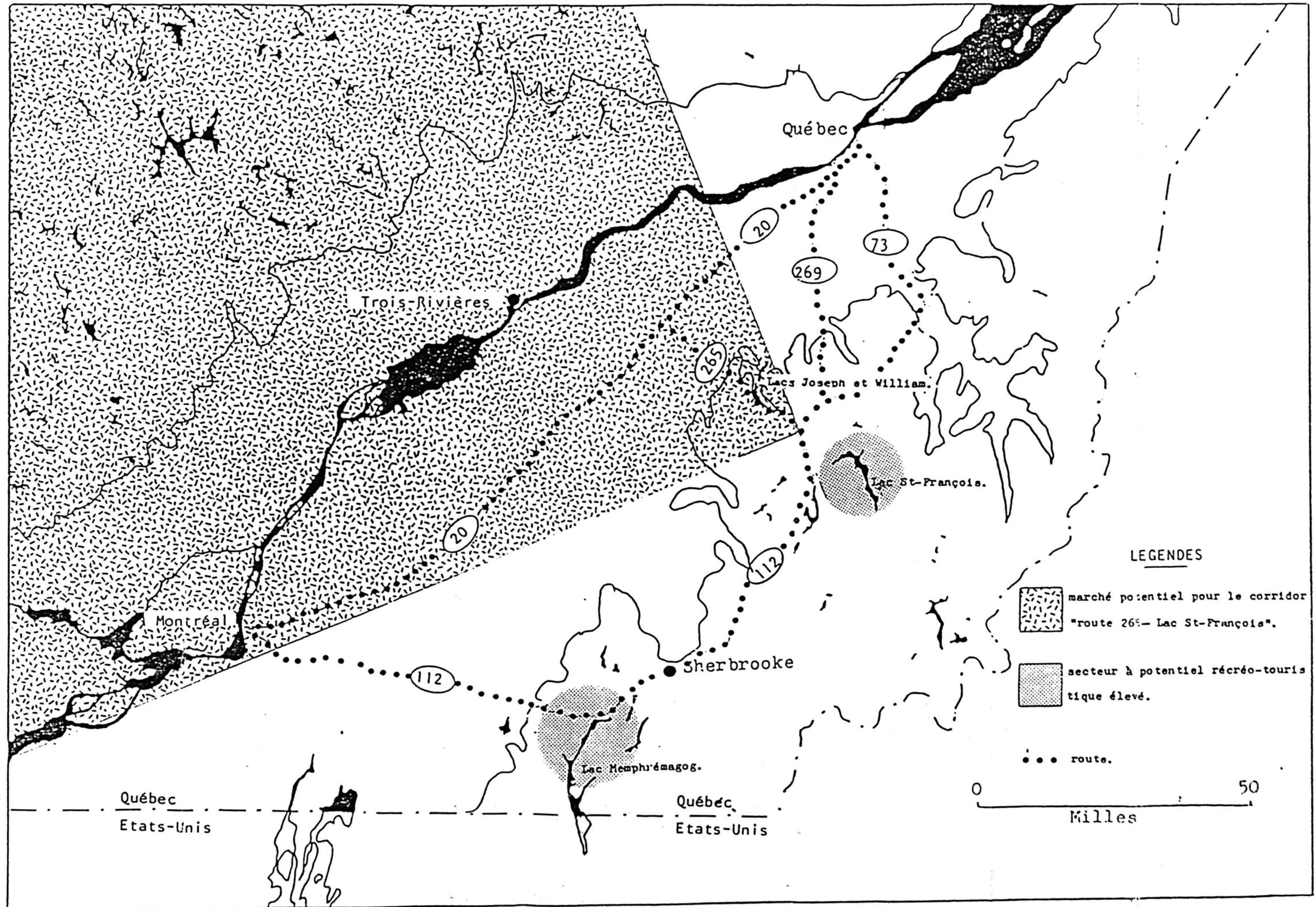


FIGURE 2: Marché potentiel pour le corridor "route 265- Lac St-François."

REFERENCES

Voici les trois références indiquées dans le texte:

1. Nadeau, R. et Laplante, M., «Des modèles de vacances conformes au développement actuel de la société québécoise», revue Marketing-Voyage, novembre 1983, page 19.
2. Chouinard, J.-Y., Les facteurs de polarisation touristique, MRC de l'Erable, août 1984, page 16.
3. Nadeau, R., Le tourisme de villégiature dans l'Estrie: impact des résidences secondaires sur la vie économique, sociale et culturelle des Cantons de l'Est, département de géographie, Université de Sherbrooke, 1971, page 132.

690

*"S'Unir pour Servir"*

*Association Régionale de Conservation  
de la Faune des Cantons de l'Est*

LE PARC FRONTENAC

Présenté à

Monsieur Jacques Brassard  
Ministre du Loisir, de la  
Chasse et de la Pêche

En vue des audiences publiques  
des 13 et 14 décembre 1985

par



l'Association Régionale de  
Conservation de la Faune des  
Cantons de l'Est

Novembre 1985

## INTRODUCTION

M. le Ministre, le futur parc de Frontenac constitue sans aucun doute un des rares sites à haut potentiel récréatif situé au sud du fleuve St-Laurent. Votre Ministère s'y intéresse depuis maintenant presque 20 ans. En effet, l'idée d'aménager un parc dans le secteur du lac Saint-François remonte à 1967, alors que le Service québécois de la faune préparait un projet préliminaire de parc. Cette initiative fut suivie, en 1969, d'une étude commandée par le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, étude portant sur la récréation et le tourisme dans ce secteur.

Puis se succédèrent une mission interministérielle nommée ESTRAE, en 1971, et la présentation d'un livre blanc sur l'orientation du développement de l'Estrie en 1973. Toujours en 1973, le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche entreprit la préparation d'une étude en vue de l'aménagement d'un parc et d'une réserve de chasse et de pêche autour du lac Saint-François. Cette étude proposait donc un double statut pour cette superficie de terres publiques: une première zone consacrée parc de récréation et une deuxième plus grande consacrée réserve faunique. Depuis, le Ministère s'est engagé dans une vaste opération de réseau de parcs québécois.

La philosophie qui sous-tend ce type d'opération ne peut qu'être louangeable. Cependant, les réalités régionales peuvent faire en sorte que l'application intégrale d'une politique globale québécoise ne servent pas adéquatement cette communauté régionale. Nous ne vous apprendrons rien, M. le Ministre, en vous rappelant l'importance économique et sociale de l'industrie de la chasse et de la pêche. Nous ne vous apprendrons rien non plus en vous rappelant que l'Estrie supporte quelque 70,000 sportifs contribuant à cette industrie. Finalement, nous ne vous apprendrons rien également en vous soulignant que 95 % du territoire de l'Estrie est constitué de

terrains privés. Notre mémoire se veut donc une nouvelle réflexion sur l'ancien statut et le nouveau proposé actuellement.

### PROBLÉMATIQUE

L'option que nous propose le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche est que la zone de 155.6 km<sup>2</sup> qu'est le "parc" Frontenac soit consacrée parc de récréation. Pourquoi? Parce que les lieux de récréation et de conservation sont en faible nombre sur la rive sud du Saint-Laurent; de plus, cette région en est une parmi les plus densément peuplées du Québec. Autre excellente raison: les quelques terres publiques qui restent dans le secteur proposé comme parc coexistent avec un lac important, le Saint-François. Le M.L.C.P. montre de toute évidence un intérêt très grand pour le "parc" Frontenac puisque depuis 1976, plus de 8 millions de dollars ont été investis dans ce futur parc. Cette somme a notamment permis la construction d'une base de voile et l'aménagement d'un terrain de camping et d'une plage dans le secteur de Sainte-Praxède, la construction d'un poste d'accueil sur la rive de la baie Sauvage et l'amélioration des installations existantes dans le secteur des lacs des Iles et à la Barbue. Et nous pourrions continuer à énumérer les projections prévues par le Ministère pour vraiment se convaincre de l'intérêt soulevé.

Après avoir rencontré environ 100 intervenants du milieu, nous avons réalisé l'importance de l'impact socio-économique de la région de Frontenac. Toutes les infrastructures déjà mentionnées représentent effectivement un enjeu important pour les gens de la région. Mais lorsque l'on parle de la région de Frontenac à ce niveau, nous devrions plutôt parler de la région nord du "parc", c'est-à-dire la région de Saint-Daniel incluant l'autre rive (sud) du lac Saint-François. Lorsque vous parlez du parc Frontenac, M. le Ministre, votre objectif premier serait de mettre en valeur le

potentiel récréatif du territoire. Plusieurs activités récréatives sont énumérées dans vos documents, sauf une qui représente une activité importante de plusieurs québécois et québécoises: la chasse. Dans notre région, la pratique de cette activité représente souvent un problème pour plusieurs individus (incluant particulièrement des citoyens adjacents à cette zone). Quelques précisions s'imposent. Comme nous l'avons déjà mentionné 95 % de la superficie de l'Estrie est constituée de terres privées. La formation de "clubs" de propriétaires privés contrôlant en quelque sorte l'activité de la chasse rend quelquefois l'accès démocratique à la faune (qui, selon vos propres lois, appartient à tous les citoyens du Québec), plutôt difficile. Vous apprendrez peut-être, M. le Ministre, qu'une grande partie de la zone de bordure du "parc" (particulièrement la partie sud), c'est-à-dire en dehors des limites des terres publiques, sont des zones de chasse prisées par un certain nombre de ces "clubs". Il est bien évident qu'une zone de protection intégrale (c'est-à-dire le statut de parc) du futur gibier de certains citoyens ne peut qu'en réjouir que quelques-uns. Mais nous pouvons vous assurer, M. le Ministre, que, malgré une protection intégrale à l'intérieur de vos limites, le chevreuil et l'orignal se déplacent sur de bonnes distances et que les utilisateurs éventuels ne seront peut-être pas ceux que vous croyez! Et que dire du petit gibier (e.g. lièvre et perdrix) sur lequel personne ne possède de chiffres précis sur la dynamique de population mais sur lequel beaucoup de connaisseurs du "parc" peuvent confirmer la forte densité de population. Vous savez sans doute, M. le Ministre, qu'une surabondance d'individus dans une population animale amène de graves problèmes épidémiologiques et physiologiques mettant en danger toute la population animale. Nous savons actuellement, de sources fiables, que le phénomène est en train de se produire en ce qui concerne le lièvre!

Le problème, lorsqu'on parle de politique de conservation "intégrale" dans le "parc" Frontenac, réside dans le fait que cette zone publique constitue un "petit îlot"

dans une zone fortement peuplée. Comment pouvons-nous alors espérer "conserver intégralement", particulièrement en ce qui concerne la faune, lorsque, de toute façon, un seul segment de la population périphérique pourrait en être les utilisateurs potentiels directement ou indirectement! Comme nous l'avons déjà mentionné, la zone de l'Estrie en est une particulièrement spéciale en ce que la presque totalité de sa superficie est formée de terrains privés. Vous devinerez sans doute, M. le Ministre, qu'un grand nombre de citoyens-chasseurs (pour ne pas dire électeurs) cherchent en vain un endroit qui leur appartient (c'est-à-dire les terres de l'État) pour s'adonner à leur activité favorite. Un statut de parc de récréation (spécifiquement pour la zone sud du "parc" Frontenac) annule donc tout espoir pour ces gens.

N'allez cependant pas croire, M. le Ministre, que notre association encourage une exploitation irrationnelle des ressources fauniques qui pourrait, à l'extrême, dégénérer en une surexploitation. Bien au contraire, notre association, comme son nom l'indique, poursuit un objectif premier qui est la conservation de la faune à travers le prélèvement d'individus dans une population animale. Pour plusieurs, cette double activité de conservation et de prélèvement peut sembler paradoxale mais il n'en est rien. Cette activité est partie intégrante de l'équilibre naturel. Ce que nous croyons, M. le Ministre, c'est que ce "parc" doit servir le plus grand nombre possible de citoyens et un statut de parc de récréation sur toute la superficie de la zone de Frontenac retranche un grand nombre de ces citoyens.

### RECOMMANDATIONS

L'Association Régionale de Conservation de la Faune des Cantons de l'Est recommande vivement la séparation du "parc" Frontenac en 2 zones distinctes: d'une part une zone consacrée parc de récréation au nord et une zone consacrée réserve

faunique au sud. La première zone (parc de récréation), comprendrait le secteur de Saint-Daniel (au nord du lac Saint-François) et le secteur de Saint-Praxède, c'est-à-dire, la portion sud bordant le lac Saint-François jusqu'à la route 263; la deuxième zone (réserve faunique), comprendrait la superficie restante, c'est-à-dire de la route 263 jusqu'aux limites actuelles bordées par les routes 161 et 108. Plusieurs raisons nous portent à croire que ce double statut pourrait servir les intérêts d'un plus grand nombre de citoyens.

Tout d'abord, le statut de parc de récréation pour la première zone nous apparaît essentiel puisque l'élément marquant du territoire à l'étude est sans contredit le lac Saint-François avec ses 51 km<sup>2</sup> de superficie et ses 27 km de longueur. Ce lac, qui est le troisième en importance au sud du Saint-Laurent et dont les rives ne sont privatisées qu'à 45 % offre en maints endroits des contacts visuels de très grande qualité. Sa superficie, sa profondeur et la bonne qualité de ses eaux permettent la pratique de toutes formes d'activités nautiques, activités de plus soutenues par une température de l'eau en surface pouvant atteindre 26°C au cours de l'été. Ainsi, déjà 3 plages sont déjà à la disposition des fervents de la baignade; de plus, une école de voile et des bases de voile sont déjà en opération. Les nombreuses et profondes baies que l'on y retrouve, en plus d'offrir un abri aux usagers du lac, sont des habitats favorables à la reproduction d'un grand nombre d'espèces de poissons que recèle ce plan d'eau et également à l'alimentation (et parfois à la reproduction), de plusieurs espèces d'oiseaux aquatiques. Soulignons que le lac Saint-François possède une importante frayère à Doré jaune. Mentionnons la présence sur les rives de ce lac d'un certain nombre de phénomènes géomorphologiques reliés au transport riverain des sédiments et au déplacement des anciens glaciers. Ce qui marque également cette première zone (parc de récréation), c'est la présence d'une tourbière structurée qu'il faut sans compromis protéger. Située dans le secteur de Saint-Daniel et couvrant une

superficie d'environ 5 km<sup>2</sup>, cette tourbière structurée est possiblement celle qui est la plus au sud en Amérique du Nord. Du point de vue végétation, cette tourbière se retrouve généralement dans les régions plus nordiques d'où l'intérêt de celle que l'on trouve ici tant au point de vue scientifique qu'éducatif. Cet intérêt lui confère donc un potentiel de préservation et sa mise en valeur devra être assurée par des aménagements adéquats. Notons qu'au cours des dernières années un réseau de sentiers pontés d'une longueur totale de 4 km a été mis en place. Ce réseau, qui sillonne divers secteurs de la tourbière et ses abords, et qui est agrémenté de haltes et de points d'observation, permet aux visiteurs de mieux comprendre ce milieu particulier par le biais de panneaux d'auto-interprétation. Enfin, il faudrait également noter la présence d'un camping avec services et de camping rustiques déjà existants. Pour toutes ces raisons, M. le Ministre, nous croyons que cette zone devrait être consacrée parc de récréation.

Par ailleurs, nous savons que la portion sud (celle que nous proposons comme réserve faunique) constitue la portion du territoire à l'étude qui s'avère être la plus intéressante en terme de densité et de diversité fauniques et celle, par contre, qui présente beaucoup moins d'aspects récréatifs comme ceux déjà mentionnés. Un minimum de 18 espèces de mammifères sont établies dans les divers habitats du territoire à l'étude. Le plus répandu est le castor dont la densité s'élèverait à environ 6 colonies par 10 km<sup>2</sup>; il se retrouve principalement dans les secteurs situés à l'ouest du lac à la Barbe et à l'ouest et au sud-ouest du lac des Îles. Le cerf de Virginie et l'orignal sont également présents et les densités estimées pour ces deux espèces (3 par 10 km<sup>2</sup> et 1.5 par 10 km<sup>2</sup> respectivement), sont similaires aux moyennes régionales. Les ravages sont localisés dans la partie sud du territoire mais aucun d'eux n'est considéré comme permanent. En raison cependant des dimensions restreintes du territoire, le potentiel est peut-être faible pour la chasse au gros gibier. Par contre,

le potentiel pour la petite chasse, lièvre et perdrix, est lui suffisant pour en justifier l'exploitation. Notez, M. le Ministre, qu'un parc de récréation ne pourra pas mieux protéger le gros gibier contre le braconnage ou autres facteurs alors qu'une réserve faunique avec une chasse contrôlée obligera à une surveillance beaucoup plus serrée des activités touchant à la faune. Plusieurs alternatives peuvent être avancées pour une utilisation rationnelle des ressources fauniques. Le petit gibier ne représente pas un problème et une chasse restreinte au gros gibier pourrait être permise. Tout ceci suppose que des études d'inventaire faunique puissent être effectuées pour bien évaluer les impacts de prélèvement. Nous ne croyons pas, M. le Ministre, que les chasseurs sportifs représentent un danger réel pour la conservation de notre faune, pas plus que les autres utilisateurs des terres publiques. À titre d'exemple, les sites de nidification du grand héron et de l'aigle pêcheur sont les éléments les plus vulnérables qui furent notés dans cette portion sud du territoire et l'utilisation de ces zones pour la pratique d'activités devrait poser certaines contraintes. Ainsi, les héronnières devraient être évitées par les visiteurs lors de la période d'incubation et d'élevage des petits et ce, M. le Ministre, autant pour les adeptes de randonnées équestres que pédestres. Si l'éducation et la surveillance sont adéquates, ces sites seront protégés dans l'un ou l'autre des 2 statuts. Enfin, un dernier problème touche les exploitations autres, comme par exemple les coupes de bois qui peuvent être effectuées dans une zone à statut de réserve faunique. À notre connaissance, M. le Ministre, votre Ministère doit donner son approbation pour de telles activités; dans un petit "parc" comme celui de Frontenac, ce genre d'activité pourrait être compromettant pour la faune et les activités récréatives. Nous croyons donc au bon jugement de vos officiers et nous ne considérons donc pas ce point comme un obstacle majeur pour le maintien d'un statut de réserve faunique dans la portion proposée. Depuis 1968, notre régionale (qui regroupe quelque 17 000 membres) s'est préoccupé du dossier du "parc" Frontenac et

soyez assuré, M. le Ministre, que nous accordons toujours une très grande priorité à ce dossier.

Nous demeurons toujours à votre entière disposition.

ASSOCIATION RÉGIONALE DE CONSERVATION  
DE LA FAUNE DES CANTONS DE L'EST

Gérald Simard,  
Président

*Claude Turgeon*  
Claude Turgeon,  
Vice-président

Robert Patry,  
Secrétaire

Abraham Gagnon,  
Trésorier

Yves Jean,  
Directeur

*Jacques Gourde*  
Jacques Gourde,  
Directeur

P.S. Veuillez prendre connaissance de l'appui intégral de la Fédération Québécoise de la Faune par la lecture de la lettre ci-jointe.

*Jean-Jacques Hébert*  
Jean-Jacques Hébert

**LETTRE D'APPUI**  
**de la Fédération Québécoise de la Faune**

**à l'Association Régionale**  
**de la Conservation**  
**de la Faune des Cantons de l'Est**

**concernant la création du futur**

**PARC QUÉBÉCOIS DE FRONTENAC**

## Fédération Québécoise de la Faune

319, est, rue St-Zotique  
 Montréal, Qué. H2S 1E5  
 Tél. 271-2487, 2488

Trois-Rivières, le 19 novembre 1985

L'Honorable Jacques Brassard  
 Ministre  
 Ministère du Loisir, de la Chasse  
 et de la Pêche  
 150, boul. Saint-Cyrille Est  
 17<sup>e</sup> étage  
 Québec, QC  
 G8R 4Y3

Objet: Le Parc de Frontenac

Monsieur le Ministre,

Par la présente, nous tenons à vous faire connaître notre position concernant la création du futur parc québécois de Frontenac. Tout d'abord, nous vous signalons que la Fédération Québécoise de la Faune accueille cette initiative avec beaucoup d'intérêt. D'ailleurs, nous nous réjouissons de la philosophie qui se dégage de la création des parc nationaux québécois. Entre parenthèses, cette philosophie va permettre, dans le cas de Frontenac, la conservation d'éléments du patrimoine naturel (érablières, lacs, rivières, etc.), et la pratique d'activités récréatives en plein air (baignade, randonnées, voile, planche à voile, pêche, canotage, etc.). Ces objectifs de conservation et de protection correspondent avec ceux de la Fédération Québécoise de la Faune qui est vouée à la conservation de la faune. Nous nous réjouissons également qu'un milieu représentatif avec un caractère aussi exceptionnel soit aménagé pour le rendre plus accessible au public pour des fins éducatives et récréatives.

D'autre part, sachant que la presque totalité de l'Estrie est constituée de terrains privés; sachant que ce site public possède un potentiel d'une très grande qualité et d'une très grande accessibilité; sachant le nombre très important de chasseurs qui fréquentent ces régions, nous sommes persuadés que l'implantation d'une partie de votre plan directeur est difficilement acceptable pour les nombreux chasseurs de cette région. Après mûre réflexion et en tant qu'organisme représentant les chasseurs du Québec; en tant qu'organisme encourageant la consommation des surplus de la ressource faunique, nous désirons vous manifester notre désaccord avec le type de zonage que vous suggérez. Nous appuyons le mémoire que notre conseil régional 05 vous a présenté et nous souhaitons que vous reteniez les recommandations de ce dernier. Il est inutile de vous préciser que ces recommandations furent le résultat d'une très importante consultation menée par la régionale 05 auprès de ses membres. Nous sommes convaincus que l'idée de deux zones distinctes (au nord un parc de récréation et au sud une réserve faunique), répond aux exigences des sportifs de ce milieu.

.../2

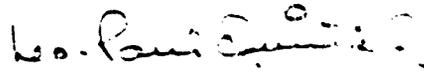
L'Honorable Jacques Brassard

- 2 -

Le 19 novembre 1985

Monsieur le Ministre, nous vous encourageons à continuer le travail que vous avez amorcé pour sensibiliser et éduquer les Québécois et les Québécoises afin d'augmenter la "qualité de la vie". Enfin, c'est avec fierté que nous appuyons nos bénévoles de l'Estrie qui sont très conscients de l'importance d'une gestion équilibrée de notre ressource.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, nos plus cordiales salutations.



Léo-Paul Quintal,  
Président de la Commission  
d'Études et de Recherches

LPQ/mg

L E P A R C D E F R O N T E N A C

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU  
MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE  
LORS DES AUDIENCES PUBLIQUES TENUES À  
THETFORD-MINES, LES 13 ET 14 DÉCEMBRE 1985.

Conjointement par:

Sy

Service des loisirs de Black-Lake  
Service de la récréation de Coleraine  
Service des loisirs de Disraeli  
Service des loisirs de Thetford-Mines

NOVEMBRE 1985

## TABLE DES MATIÈRES

1.0	Mot de présentation .....	1
2.0	Implication des services de loisirs municipaux au niveau du secteur plein air .....	2
3.0	Préoccupations et intérêts liés au devenir du parc de Frontenac .....	3
4.0	Recommandations .....	5
5.0	Conclusion .....	6

## 1.0 MOT DE PRÉSENTATION

Les directeurs des loisirs de la zone Amiante, qui oeuvrent dans les municipalités de Black-Lake, Coleraine, Disraeli et Thetford-Mines, tiennent à rappeler l'importance que prend l'activité plein air et ce, particulièrement au niveau des activités estivales.

Une enquête récente menée par votre ministère tend à confirmer que 83,8 % des québécois qui participent à des activités de loisir s'adonnent à des activités de plein air. La popularité de ce secteur étant favorisée par les critères d'accessibilité des lieux, de la proximité des sites, de liberté de participation et de spontanéité.

L'eau occupe une place de plus en plus importante dans l'environnement québécois et exerce une attraction de plus en plus forte sur la population de la région de l'Amiante.

La presque totalité des rives des nombreux lacs qui baignent la région de l'Amiante est suroccupée par les villégiateurs et la quasi-absence de plages témoignent de cette prédilection pour les espaces bleus.

Une clientèle de plus en plus nombreuse qui s'inscrit aux cours de natation, la fascination qu'exerce particulièrement sur la clientèle adolescente la pratique de la planche à voile, les efforts de sensibilisation consacrés par le milieu scolaire pour initier les clientèles à la pratique du canot et l'accent mis par les associations scouts et guides quant à l'initiation à la vie en milieu naturel constituent certes des éléments incitatifs pour encourager et soutenir ce phénomène social.

La problématique consistant à assurer aux citoyens l'accès à des sites de plein air de qualité et faire en sorte que le participant demeure en étroite relation avec la nature.

## 2.0 IMPLICATION DES SERVICES DE LOISIRS MUNICIPAUX AU NIVEAU DU SECTEUR PLEIN AIR

---

Dans notre contexte semi-urbain où les lieux potentiels de plein air se retrouvent presque exclusivement à l'extérieur du territoire municipal, il devient difficile de convaincre nos administrateurs sur l'importance d'aménager des sites et nous devons plus souvent qu'autrement solliciter des services auprès d'organismes extérieurs.

Nos programmations saisonnières font état des potentiels et services disponibles dans le milieu et en périphérie, et les citoyens prennent l'initiative du choix de l'activité.

Notre implication se fait plus directe dans la réalisation de la programmation loisirs d'été et depuis les années 1975, nos responsables d'activités cherchent des endroits propices à la vie en milieu naturel.

Des expériences de canot-camping ont pris place sur le Grand lac St-François, à la baie des Rats Musqués, tandis qu'annuellement des 5-12 ans viennent vivre une journée à la plage St-Daniel et empruntent les sentiers écologiques de la tourbière réticulée.

Ces journées de sensibilisation au milieu naturel donnent souvent lieu à des déplacements familiaux les fins de semaine et/ou lors des vacances d'été.

Il ne fait aucun doute qu'une plus grande disponibilité des sites de plein air et une offre d'activités plus diversifiées se traduiront par une programmation plus élaborée et une fréquentation plus intensive.

### 3.0 PRÉOCCUPATIONS ET INTÉRÊTS LIÉS AU DEVENIR DU PARC DE FRONTENAC

---

En tant que directeurs des loisirs de municipalités de la zone Amiante, nous confirmons notre accord quant aux préoccupations, positions et recommandations formulées à l'intérieur du mémoire de base déposé par le Comité des orientations du parc de Frontenac.

Tel que formulé dans ledit rapport, nous acceptons les propositions touchant les limites, le zonage et la vocation du parc de Frontenac.

La description des activités proposées semble devoir mettre en valeur les potentiels du territoire et correspondre aux attentes de nos citoyens en matière de loisir plein air quatre saisons.

Le volet interprétation de la nature rattaché d'une part au potentiel de la tourbière réticulée et d'autre part au couvert forestier exceptionnel du territoire sud (Municipalité régionale de comté du Granit), devrait recevoir toute l'attention qu'il mérite et s'affirmer comme une activité principale dans la perspective de sensibilisation au milieu naturel et dans la prise de conscience des comportements à suivre par la clientèle.

Nous insistons cependant sur l'importance à accorder aux activités d'interprétation et d'animation et sur la nécessité d'appointer du personnel spécialisé, qualifié et en nombre suffisant.

Les infrastructures et les programmes d'activités plein air devraient permettre d'expérimenter une intégration approfondie des situations de plein air en offrant des occasions de séjour sous la tente ou dans du camping de groupe.

Le maintien de la qualité de l'eau devant alors s'imposer comme une préoccupation majeure et des dispositions devraient être prises pour préserver tout le bassin hydrographique du Grand lac St-François et ce, considérant une augmentation importante des clientèles et une utilisation de plus en plus importante de la nappe d'eau par les adeptes du plein air.

En toute occasion, les installations et programmes devront permettre l'accessibilité à toutes les catégories de clientèles.

#### 4.0 RECOMMANDATIONS

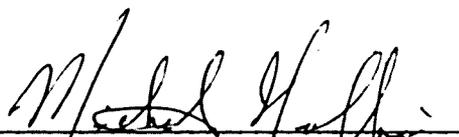
Les directeurs des loisirs de la zone Amiante, dans une volonté de voir le gouvernement du Québec mobiliser ses ressources pour compléter les aménagements déjà amorcés, accroître la qualité des services, des aménagements et des équipements, recommandent que le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche:

- alloue, à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire 1986-87, les budgets d'opération requis pour mettre en service l'ensemble des installations existantes et ce, dès le début de la saison printemps-été 1986;
- rende disponibles, dès le prochain exercice financier, les crédits nécessaires à l'installation des services et à la construction du bloc de services devant desservir les sites de camping à St-Daniel et rendre opérationnels les 145 sites de camping;
- complète dans les meilleurs délais les autres installations et aménagements déjà mis en chantier ou en voie de réalisation et y affecte les budgets d'opération requis;
- lors de l'ajout de nouvelles installations, favorise le territoire situé dans la Municipalité régionale de comté du Granit et y développe un concept d'aménagement orienté sur l'activité plein air quatre saisons, et y affecte immédiatement les enveloppes budgétaires pour les rendre opérationnelles;
- fasse connaître dans les meilleurs délais le contenu du nouveau plan directeur d'aménagement du parc de Frontenac, en y dévoilant la programmation des investissements et en y fixant les échéanciers de réalisation;
- en collaboration avec les partenaires locaux et/ou régionaux, mette en place une stratégie de mise en marché des nouveaux programmes plein air.

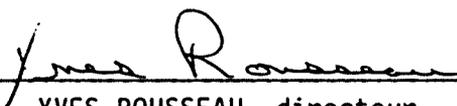
## 5.0 CONCLUSION

Dans la mesure des moyens disponibles et en fonction des attentes exprimées par leurs citoyens, les directeurs des loisirs de la zone Amiante s'engagent à développer des programmes d'initiation et de sensibilisation à la vie de plein air.

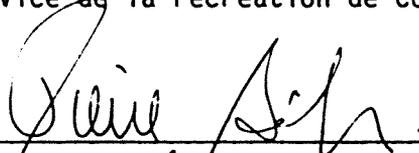
En tant que partenaires promoteurs de l'activité plein air, nous nous proposons non seulement de faire connaître à nos populations les programmes d'activités disponibles ou à être développés dans le parc de Frontenac et à favoriser une utilisation rationnelle des équipements et services, mais nous souhaitons nous associer étroitement avec le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et/ou ses partenaires dans l'élaboration des programmes d'activités et dans l'offre de service à présenter aux différentes clientèles utilisatrices du parc de Frontenac.



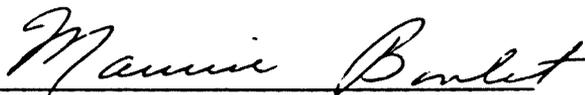
MICHEL HUPPÉ, directeur  
Service des loisirs de Black-Lake



YVES ROUSSEAU, directeur  
Service de la récréation de Coleraine



PIERRE BÉLANGER, directeur  
Service des loisirs de Disraeli



MAURICE BOULET, directeur  
Service des loisirs de Thetford-Mines

710



**CLUB ÉQUITATION  
MÉGANQUESTRE INC**

C.P. 83 - LAC-MÉGANTIC, Qc - G6B 2S5

Lac-Mégantic, le 26 Novembre 1987

Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche  
Direction Régionale de l'Estrie  
35 Rue Holmes  
Sherbrooke, P.Q.

RE: Appui au mémoire du Club d'Équitation de St-Romain Inc., présenté lors  
des audiences publiques du Parc de Frontenac .

Monsieur le Ministre,

En tant que président du Club d'Équitation Mégan-  
questre Inc. de Lac-Mégantic, il me fait grandement plaisir de constater que  
votre ministère a prévu un circuit de randonnées équestres à l'intérieur  
du Parc de Frontenac .

Lors de notre dernière assemblée, nous avons pris connaissance du mé-  
moire préparé par le Club d'Équitation de St-Romain Inc., et, sur proposition  
venant constituée, le Club Méganquestre appuie unanimement leur projet, sur-  
tout en ce qui concerne l'École Équestre . Nous sommes persuadés que ce Centre  
sera pour la région, un tremplin favorisant l'Équitation, et c'est pourquoi,  
notre organisme offre son appui total ainsi que son entière collaboration  
pour la réalisation de ce beau projet .

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments  
les plus distingués,

Armand Royer, Président



6/ Caisse populaire St-Romain

C.P. 52, ST-ROMAIN, (MÉGANTIC-COMPTON), QUÉ. G0Y 1L0

Saint-Romain, le 24 novembre 1985.

Ministère du Loisir de la Chasse  
et de la Pêche  
Direction Régionale de l'Estrie  
85, rue Holmes  
Sherbrooke (Québec)  
J1E 1S1

Objet: Création du Parc de Frontenac

Monsieur le Ministre,

Nous sommes heureux de profiter de la tenue des audiences pour vous faire part de nos principales préoccupations pour la création du Parc de Frontenac.

La Caisse populaire de Saint-Romain en tant qu'organisme à vocation économique se sent très préoccupée par l'engorgement d'une telle entreprise.

Nous appuyons les limites et le zonage tel que mentionné dans le mémoire de base. Nous appuyons fortement la vocation récréo-touristique quatre saisons.

Pour nous de Saint-Romain, notre grande préoccupation réside dans la réouverture du Poste d'accueil de Stornoway ainsi que l'implantation d'un bloc de services.

Par cette réouverture, nous voyons un enrichissement important pour notre secteur économique.

Donc, monsieur le Ministre, avec l'appui de nos membres, nous vous demandons:

1- la réouverture du Poste d'Accueil de Stornoway;

...2

Monsieur le Ministre

1985-11-24

- 2- la construction à cet endroit d'un bloc de service tel que décrit dans le mémoire de base et celui de la M.R.C. du Granit;
- 3- de prioriser l'option récréo-touristique quatre saisons;
- 4- la construction d'une passerelle aux confluent des rivières Felton et Sauvage pour permettre un accès sécuritaire pour les organismes de Saint-Romain au réseau de circuit du parc.

Considérant que de tels investissements auront une répercussion importante sur la création d'emplois au niveau local et régional.

Considérant que ces installations permettront aux touristes de garder un intérêt pour notre région et ce, durant quatre saisons.

Considérant que cet afflux touristique contribuera grandement au développement économique de notre région.

Nous vous demandons, monsieur le Ministre, d'accorder une attention particulière à nos attentes.

Veuillez agréer, monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Et nous sous-signons.

NOM	ADRESSE	OCCUPATION
<i>Philippe St-Genès</i>	<i>St-Romain</i>	<i>directeur C.P.</i>
<i>Victoire Duterre</i>	<i>St-Romain</i>	<i>Cure</i>
<i>Ferdinand Gallanger</i>	<i>St-Romain</i>	<i>manager</i>
<i>Justine Carr</i>	<i>St-Romain</i>	<i>caissière</i>
<i>Francis Duterre</i>	<i>St-Romain</i>	<i>collaborateur</i>
<i>Henri Dion</i>	<i>St-Romain</i>	<i>conseiller municipal</i>



## Caisse populaire St-Romain

C.P. 52, ST-ROMAIN, (MÉGANTIC-COMPTON), QUÉ. G0Y 1L0

NOM

ADRESSE

OCCUPATION

Yvonne Marie Messier	St Romain	
Yvonne Robert Messier	St Romain	
Rosel Fortin	conseiller	St Romain
Kléber Sabot Roy	agent d'assurance	St Romain
Yvonne Doyon	conseiller	St Romain
Yvonne Doyon	conseiller	St Romain
Yvonne Doyon	ST-Romain	Apprentie Menuisier
Antoinette Bernier	St Romain	
Mario G. Giguette	St Romain	
Mireille Duffand	LAVAL	Educatrice physique
Denise Richard	ST-Romain	
Maurice Schwann	St Romain	



## Caisse populaire St-Romain

C.P. 52, ST-ROMAIN, (MÉGANTIC-COMPTON), QUÉ. G0Y 1L0

NOM	ADRESSE	OCCUPATION
Remain Baillargeon	2110 principale St Romain	épave commis
Marguerite Baillargeon	240 principale St-Romain	caissière, ménagère
Normand J. Millay	160 R. St. Louis	journalier
Michel Haulpin	269 principale St Romain	peintre
François Soud	311 principale St Romain	journalier
Richard Rodrigue	124 Baillargeon St Romain	André de l'Université
Genevieve Sayer Permentel	270 principale St Romain	retraitee et son
Charles Richard	213 Princip	St Romain communal
Japhie Roy	Rang 1 St-Romain	enseignante
Sylvie Saultage	St Romain	Couturière
Marc Roy	St - Romain	Horticulteur
Michelle Roy	St Romain	couturière
André Roy	St Romain	Maille de poste
Suzanne Roy	St-Romain	dessinatrice de mode
Michel Roy	387 Rue Principale St Romain	
Sylvie Baillargeon	St-Romain	gerant de coop caissier



Caisse populaire St-Romain

C.P. 52, ST-ROMAIN, (MÉGANTIC-COMPTON), QUÉ. G0Y 1L0

NOM	ADRESSE	OCCUPATION
Rifan Hallé	St Romain	Garagiste
Leon Deltair	Couville	Comptable
François Boudreau	Gantton	Journaliste
Jean Gauthier	St Romain	Mécanicien
Harold Hallé	Samleton	
Les Bernier	St Romain	
Howard Jacques	N. Romain	Opér. granulière
Rosario Ad. et	St. R.	Opér.
Milka Bernier	St. Romain	
Yvon St	St Romain	Commissaire
José Bernier	St Romain	
Mario Yous	St Romain	
Yves Rodrigue	St Romain	
Richard L.	Dispersé	



Caisse populaire St-Romain

C.P. 52, ST-ROMAIN, (MÉGANTIC-COMPTON), QUÉ. G0Y 1L0

NOM	ADRESSE	OCCUPATION
André L...	2000 Galvins St-Romain	
Jean-Louis Bureau	St Romain	Garagiste
Jean Yvon	St Romain	Coiffeur
Jacques Frotel	St. Romain	Journalière
Bernard Morin	St Romain	
André B. Verreault	St Romain	
Marc D...	St Romain	
André D...	St. Romain	
Luce Rodrigue		
Renée L...	St. Mégantic	
Josée Paré	St. Mégantic	
Roger Frotel	St Romain	
Renée Isabel	St. Romain	
Maria Bern...	St. Romain	
Chimène Boulanger	St Romain	
Jacques Boulanger	St Romain	





## Caisse populaire St-Romain

C.P. 52, ST-ROMAIN, (MÉGANTIC-COMPTON), QUÉ. G0Y 1L0

NOM	ADRESSE	OCCUPATION
Camille Fardis		St Libocher
Joseph Sabely	St Romain	Leveur de pain frais
Alain Giroux		Cultivateur
Norme Dubeau	St Romain	Commissaire
		Forestier
Claude Muser		Platrier
Johanna Côté	St Romain	
Emile Daissin		
Robert Marten	St Romain	
Jean Roger Posa	St Romain	
Jean-Luc Fortin	St Romain	Dir. gen.
Lilias Raza	St Romain	
Mary Bellavance	St Romain	
Amil Moin	Langton	
Marie Bureau	Fleurimont	
Michel Bureau	Fleurimont	
André Gauthier	Fleurimont	



## Caisse populaire St-Romain

C.P. 52, ST-ROMAIN, (MÉGANTIC-COMPTON), QUÉ. G0Y 1L0

NOM	ADRESSE	OCCUPATION
Jean-Luc Bouché	St Romain	Journelier
Renald Roy	St Romain	Cultivateur
Bernard L. Lacombe	St Romain	Journelier
Renald Bouché	St Romain	Technicien
Renald Lacombe	St Romain	Camionneur
Renald Lacombe	St Romain	Journelier
Jean Bouché	St Romain	Industriel
Jean-Luc Lacombe	La Guadeloupe	Camionneur
Jean Roy	St Benoit	Camionneur

720



# Caisse populaire St-Romain

C.P. 52, ST-ROMAIN, (MÉGANTIC-COMPTON), QUÉ. G0Y 1L0

NOM

ADRESSE

OCCUPATION

Jacques Roy St Romain

Fernand P. ...

Marcel ...

Michel ... St Romain

Pauline Fortier St Romain

LE PARC FRONTENAC

MEMOIRE PRESENTE AU  
MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE  
LORS DES AUDIENCES PUBLIQUES TENUES À  
THETFORD MINES, LES 13 ET 14 DECEMBRE 1985.

PAR:

62

SCOUTS ET GUIDES DU  
DISTRICT DE L'AMIANTE INC.

NOVEMBRE 1985

TABLE DES MATIÈRES

- A. Mot de présentation
  
- B. Préoccupations et intérêts liés au devenir  
du Parc Frontenac
  
- C. Recommandations
  
- D. Conclusion

A. MOT DE PRESENTATION

Les Scouts et Guides du district de l'Amiante Inc., regroupent sept groupes, (13 unités) répartis dans les municipalités de Thetford Mines, Black Lake, Disraeli et St-Ferdinand.

Plus de 350 enfants encadrés d'une centaine d'adultes participent aux activités du mouvement.

Le scoutisme et le guidisme, visent le développement moral, social, intellectuel, physique et religieux des enfants de 9 à 19 ans et favorisent pour ce faire trois moyens privilégiés, soit: Le jeu, l'équipe et la nature, et c'est ce dernier moyen, qui justifie notre intervention dans ce dossier important pour nous qu'est le Parc Frontenac.

B. PREOCCUPATIONS ET INTERÊTS LIES  
AU DOSSIER DU PARC FRONTENAC

Dans notre contexte semi-urbain où les lieux de plein air se retrouvent presque exclusivement à l'extérieur du territoire municipal, il est de plus en plus difficile de trouver des endroits mi-sauvage ou sauvage où nos jeunes peuvent s'adonner aux activités «nature». Camping sauvage, randonnées en forêt, canotage en eau calme et agitée, camping d'hiver.

Tel que formulé dans ledit rapport nous acceptons les propositions touchant les limites, le zonage et la vocation du Parc Frontenac.

Cependant comme nos activités sont reliées à la période scolaire, nous déplorons fortement le fait de ne pas avoir accès au Parc pendant la grande partie de notre calendrier, ce qui a pour effet de causer des maux de tête à nos animateurs en quête d'endroits où camper, où aller en excursion.

Puisque nous sommes un mouvement d'éducation, nos jeunes sont vite sensibilisés aux différents aspects de la nature/faune-flore/

on leurs apprend à respecter la nature, à l'appri-voiser et à vivre en harmonie avec elle.

Mais où le faire?, sinon chez quelques bons fermiers qui nous prêtent avec plaisir un coin de terre, mais cela devient de plus en plus difficile, puisque chaque unité a une moyenne de 2 camps de fins de semaine et un camp d'été de 5 à 7 jours.

C. RECOMMANDATIONS

Nous recommandons que le Parc ou une partie de celui-ci, soit accessible, et ce le plus près possible de notre clientèle, douze mois par année.

Nous recommandons qu'un service d'accueil permanent avec moniteurs qualifiés soit instauré et maintenu.

Que des centres d'interprétation soient créés près des centres urbains (dans les limites du Parc) afin que tous y aient accès.

Que le gouvernement publicise les services offerts par le Parc et le fasse connaître aux organismes comme le nôtre.

Que des endroits pouvant héberger une troupe ou une meute soit aménagés, environ 24 enfants et 5 animateurs.

Enfin la construction d'une piste d'hébertisme dans la zone de récréation de la baie aux rats musqués.

Que des zones pour le camping sauvage ou semi-sauvage pour l'été et l'hiver soient aménagées près d'un cours d'eau et isolées.

D. CONCLUSION

Bien que le Parc Frontenac soit près de nous, il nous est difficile de se servir de ses installations et aires de loisir, puisque les dates d'ouvertures du parc ne concordent pas avec notre période d'activités. Si on veut un parc accessible à tous, qu'il soit ouvert en tout ou en partie 12 mois par année. Ainsi les Scouts et Guides pourront mieux apprécier la beauté du paysage et mettre en application immédiatement leur savoir.

---

PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SCOUTS ET GUIDES DE L'AMIANTE INC.

## LE PARC DE FRONTENAC

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU  
MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE  
LORS DES AUDIENCES PUBLIQUES TENUES À  
THETFORD-MINES, LES 13 ET 14 DÉCEMBRE 1985.

Par:

63/

CENTRE NAUTIQUE LOUTAVOILE enr  
61 rang E, Coleraine

NOVEMBRE 1985

## 1.0 INTRODUCTION

### 1.1 PRESENTATION

Le Centre Nautique Loutavoile enr. est une entreprise privée, ayant pour but de favoriser l'accès au Grand lac St-François, aux amateurs de nautisme.

Situé dans le rang E de la municipalité de Coleraine, (environ 2 milles du barrage Allard) le Centre Nautique Loutavoile entamera sa quatrième saison au printemps prochain. l'un de ses principaux objectifs est de développer la voile-croisière au Grand lac St-François.

Ses services sont, par ordre de priorité ;

- Marina :
  - .location d'emplacement à quai ou à terre, permettant aux amateurs de laisser sur place leurs embarquations, pour une journée ou pour la saison.
  - .surveillance des embarquations
  - .services divers (gaz, casse-croute)
  - .service de mise à l'eau
- Location :
  - .location de différents types d'embarquations (voiliers légers et lourds, catamarans, planches) à la journée ou pour une période plus longue.
- Location avec capitaine :
  - .randonnée à la voile sur un voilier de 21 pieds avec cabine. Avec un capitaine, les gens font une mini-croisière sur le lac.
- Cours (initiation/perfectionnement)
  - .voile croisière, catamaran, planche à voile et dériveur léger. (par ordre de priorité)

- Vente :
- .vente de différents types d'embarquations (voiliers lourds et légers, catamarans, planches, etc.
  - .vente d'équipements reliés à la voile.
  - .vente d'accessoires reliés à la voile.

## 1.2 DEVELOPPEMENT FUTUR

Dans un premier temps nos énergies iront dans l'amélioration et l'augmentation des services selon la demande:

- services et équipements pour les amateurs de voile sur glace,
- offrir d'autres genres d'activités
- amélioration du service casse-croute.

Nous envisageons aussi à moyen terme une forme quelconque d'hébergement.

## 1.3 INTERETS ET PREOCCUPATIONS

Le développement du Parc de Frontenac, suscite en nous beaucoup d'intérêts mais aussi, certaines craintes.

Beaucoup d'intérêts car ce développement augmentera l'achalandage touristique dans la région, et par le fait même, les retombées économiques sur les régions périphériques au Parc; régions dont nous faisons parties.

Mais à la fois certaines craintes, car le dédoublement de certains de nos services, nous amènerait directement à fermer nos portes.

Vous trouverez dans ce mémoire, nos commentaires sur le développement du Parc de Frontenac et nos suggestions sur la façon d'y appliquer certains principes que nous retrouvons dans le document sur la Politique des Parcs.

Deux paragraphes ont attiré principalement notre attention: au point 6.1, "les activités pratiqués" en page 55, à la section "E) Elles ne doubleront pas les initiatives de la région. " nous pouvons lire:

" Chaque parc doit être conçu, aménagé et administré pour former une entité complète garantissant des activités récréatives de haute qualité. Par conséquent, il ne serait pas aberrant de voir pratiquer dans le parc des activités disponible en dehors du parc."

et, un peu plus loin

"Néanmoins, dans le cadre du plan d'aménagement ou de la programmation des équipements d'un parc, on devra évidemment tenir compte de l'offre d'activités récréatives dans la région en cause, afin de ne pas doubler inutilement les activités offertes au public. Autrement, le gouvernement pourrait se faire reprocher de déséquilibrer l'offre et la demande et de concurrencer les initiatives de la région. "

Un autres sections en 6.3 "La tarification des activités et services " page 57 paragraphe B "L'établissement du tarif. " on nous dit, après avoir spécifié que le tarif ne doit pas être excessif:

"-le tarif est inspiré par la tarification généralement observée pour des services équivalents et est généralement établi au niveau de celui qui est imposé par les organismes privés..."

Après cette présentation, passons à nos commentaires sur certains aspects du développement du Parc Frontenac.

## 2.0 LIMITE ET VOCATION

Dans le contexte actuel, les limites proposées sont considérées comme acceptable.

Quant à la vocation du Parc de Frontenac, nous sommes d'accord avec la vocation récréative, orientée vers les besoins régionaux et provinciaux, pour ainsi favoriser le tourisme chez nous.

## 3.0 ACTIVITES RECREATIVES

Voici nos commentaires et suggestions sur le développement de ces activités, tel que vous les proposez dans le plan directeur provisoire (p.118 et al)

### 3.1 BAIGNADE

Il nous apparait essentiel que vous opériez dès l'été 86 la plage St-Praxède.

Vous comptez développer la plus part des plages sur les rives du lac. Il faudrait prévoir à quelques une, sinon à toutes ces plages, un accès pour les gens venant du lac. Nous vous demandons d'aménager des espaces pour y accoster en bateaux à voile ou à moteur.

### 3.2 LA VOILE

Les activités de voile offertes à la baie aux Rats musqués, répondent, selon nous, à un besoin important. Leurs orientations axées vers une sensibilisation et une initiation, correspond bien à la vocation du parc. Le plan d'eau

y est aussi très intéressant et sécuritaire pour les débutants.

Cependant, les plus avancés se tannent de tourner en rond dans la baie, et c'est pourquoi le Centre Nautique Loutavoile complète vos services en offrant un autre accès au Grand lac St-François, dans un secteur plus intéressant pour ceux qui sont plus avancés, soit au niveau de la planche, du voilier ou du catamaran.

Nous complétons aussi vos services de cours en donnant des cours sur voiliers plus gros, axé d'avantage sur la voile-croisière, et une approche individuelle pour le perfectionnement en planche à voile.

Quand à la location en plus d'offrir un plan d'eau pour les plus avancés, la demande en équipement plus sportif, nous permet de compléter votre offre en louant des planches de types "fun board" et des catamarans.

Nous trouvons cet harmonisation très intéressante. Pour maintenir cet équilibre, nous considérons comme essentiel, que nous soyons consulté face à tout nouveau développement des activités de voile à l'intérieur du Parc de Frontenac. Nous pourrions ainsi harmoniser nos développements futurs selon les besoins identifiés.

Ces rencontres nous permettraient aussi d'échanger sur la tarification de nos services communs pour assurer un certain équilibre dans ces prix.

En ce qui a trait à la voile-camping, le Centre Nautique Loutavoile offre déjà en location des voiliers habitables et semi-habitables (21 et 16 pieds), pour permettre aux amateurs un plus long séjour sur le lac. La voile-croisière

étant le secteur que nous privilégions, il serait bon que toute initiative en ce sens, soit évaluée avec nous.

### 3.3 LES AUTRES INSTALLATIONS NAUTIQUES

Dans le plan directeur provisoire, on parle de l'aménagement d'une "quarantaine de postes d'amarrage" à l'intérieur de la rivière aux Bleuets, pour les propriétaires de voiliers plus lourds.

Il est vital pour nous, que ces postes ne permettent pas aux dits propriétaires, de s'en servir comme marina.

Si l'administration du Parc de Frontenac ou ses gestionnaires permettent à des gens, autres que les utilisateurs du camping, de laisser leurs embarquations à ces quais ou à terre, à l'intérieur du parc, nous n'avons plus qu'à fermer nos portes...

Notre entreprise est axé sur ce service de marina, Nous offrons aux amateurs de laisser leurs embarquations chez nous, au lieu d'avoir à la remorquer à chaque visites.

Nous trouverions innacceptable que ce service soit doublé que ce soit au niveau de voiliers lourds, légers, catamarans ou embarquations à moteur.

Par contre, nous trouverions fort intéressant que ces quais favorisent l'accès à différents services du Parc. En répartissant ces quarante postes d'amarrage, les amateurs pourraient avoir accès à plusieurs coins intéressant sur le lac. Ceux que nous vous suggérons sont, en plus de la rivière aux Bleuets: baie des Sables et aux Rats Musqués, la Plage St-Praxède, le barrage Allard et l'Île à Giguère.

Un autre aspect qui serait intéressant à développer, serait un balisage efficace de différents secteurs du lac qui sont dangereux pour la navigation. Le Centre Nautique Loutavoile est prêt à collaborer avec vous, pour évaluer cet aspect.

Le grand lac ST-François est un plan d'eau formidable pour la voile. Nous ne voulons pas empêcher le Parc de développer cette activité. Plus il y aura de gens qui navigueront sur le lac, plus nos activités se rentabiliseront. Il faudra cependant harmoniser nos développements respectifs, dans le but d'offrir des services complémentaires et essayer d'éviter d'entrer en compétition.

Vous pourrez toujours compter sur notre disponibilité pour échanger sur quelque aspect relié au nautisme sur le Grand lac St-François. Et si un jour, vous décidiez de confier à sous-traitance les activités de voile à la baie aux Rats Musqués ou encore d'offrir certains services de location et de cours pour les usagés de la plage ou camping St-Praxède, nous serions intéressés à ces activités sous une forme quelconque de gestion ou de sous-traitance.

#### 4.0 RECOMMANDATIONS GENERALES

##### 4.1 CAMPING ST-PRAXEDE

Etant donné la vocation récréo-touristique du parc, ainsi que la difficulté d'accès à la plage St-Praxède, nous nous opposons au type de camping(walk-in) que vous y proposez.

Il nous semble important d'accorder plus

d'intérêt à ce secteur vu son potentiel immense. Nous vous demandons donc d'offrir à la plage St-Praxède un camping qui permettra aux roulotte et tente-roulotte d'y séjourner.

Il serait aussi intéressant d'y offrir certaines activités reliées à la voile (cours, location). Le Centre Nautique Loutavoile se trouvant à proximité, nous serions intéressés à aller y offrir certains de nos services.

#### 4.2 ACCES AU SECTEUR ST-PRAXEDE

Pour favoriser l'accès au secteur St-Praxède, nous vous demandons un chemin qui relierait le rang E de Cole-raine au chemin d'accès à la plage St-Praxède. La structure de l'ancien barrage Allard pourrait être envisagée comme pont. Un petit bout de chemin d'environ un mille, favoriserait grandement l'accès à ce secteur pour tous les gens venant de Thetford Mines et de St-Daniel.

#### 4.3 NOM DONNE AU LAC

Vous vous rendrez compte, durant ces audiences, que la plus part des gens appelle ce lac; Grand lac St-François. Cette appellation vient du fait qu'il y a dans ce secteur un autre lac qui s'appelle le Petit lac St-François et que ceci porte souvent à confusion. Nous croyons qu'il serait bon qu'on officialise ce nom de Grand Lac St-François comme cela, toute confusion serait écartée.

5.0 CONCLUSION

On entend beaucoup parlé que les parcs peuvent donner en sous-traitance ou en gestion certains secteurs d'activités à l'entreprise privée ou à des organismes à but non-lucratif. Nous trouvons cet aspect très positif mais à une seule condition; il faut à tout prix, que l'administration du Parc voit à ce que ces sous-traitants ou gestionnaires suivent à la lettre les orientations et politiques du Parc ainsi que les plans de développement du Parc.

Il peut être plus rentable pour l'administration du Parc de donner certains secteurs en gestion ou en sous-traitance mais il ne faudrait pas que par soucis d'économie on s'éloigne des buts premiers du Parc de Frontenac.

Je demeure à votre disposition

  
MARIO DUMAS pour

Centre Nautique Loutavoile  
cp 13  
St-Julien , GON 1B0

138

LE PARC DE FRONTENAC

64

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU  
MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE  
LORS DES AUDIENCES PUBLIQUES TENUES À  
THETFORD-MINES, LES 13 ET 14 DÉCEMBRE 1985.

Par:

Association de Chasse et de Pêche  
de Thetford-Mines, Inc.

NOVEMBRE 1985

Considérant l'importance qu'aurait la création d'un territoire qui serait reconnu comme parc dans notre région, nous nous associons à tous les intervenants pour venir vous énumérer les raisons pour lesquelles nous croyons à la réalisation de ce projet fort important pour notre développement touristique et économique.

Considérant que les buts premiers de notre association sont "préservation et conservation", nous nous attarderons plus sur ces 2 points principaux pour lesquels un parc est créé.

Considérant son site géographique, nous constatons que sur la Rive-Sud du St-Laurent nous retrouvons un parc près de Sherbrooke et un autre en Gaspésie, soit une distance de plus de 500 milles entre les deux. Donc, sur ce côté nous sommes vraiment défavorisés, mais si le projet se réalise ce sont les régions de Lac Mégantic, de Thetford-Mines et de la Beauce qui pourraient bénéficier des avantages qu'apporterait ce parc.

Considérant notre situation touristique et économique actuelle, nous sommes assurés que les retombées qu'apporterait cette réalisation seraient plus qu'importantes pour nous.

Considérant le potentiel de notre futur parc et en plus du plan d'aménagement proposé par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche que nous approuvons en partie, nous prévoyons dans nos réalisations futures, en collaboration avec "Canards illimités", la création d'un sanctuaire (marécages) pour les oiseaux migrateurs à l'intérieur de ce territoire.

Considérant la population très élevée d'oiseaux que nous y retrouvons, nous considérons essentiel l'aménagement de postes d'observation pour les adeptes de plus en plus nombreux de ce sport: ce qui amènerait le tourisme dans notre région; une des vocations premières de la création de ce parc.

Ceci dit, nous voudrions vous faire part de nos préoccupations en ce qui regarde "la Préservation et la Conservation". C'est très louable d'avoir des aménagements qui attireront le tourisme, mais ceci ne doit pas se faire au détriment de notre faune et notre flore. C'est pourquoi, à l'intérieur de ce territoire, il devra y avoir des structures et une surveillance constante: si on ne fait que penser entre autres à la tourbière, l'héronnière, les ravages de cerfs et d'orignaux; aussi, nous nous préoccupons du contrôle du niveau du lac St-François pour protéger la nidification de nos oiseaux aquatiques, nous disons qu'une politique et des directives très précises soient données et observées par les personnes assignées au contrôle des vannes du barrage.

En terminant tout en appuyant les intervenants dans d'autres domaines, nous souhaitons que nos préoccupations soient prises en considération.

Proposé par monsieur Joseph Lemieux et secondé par monsieur Fernand Carrier et accepté.

Association de Chasse et de Pêche  
de Thetford-Mines Inc.

Note: Le bureau de direction est bien libre d'accepter, refuser ou modifier ce mémoire.



La Chambre  
de Commerce  
de la Région de  
Lac-Mégantic inc.

PARC FRONTENAC

MÉMOIRE

présenté au Ministère du Loisir, de la  
Chasse et de la Pêche lors des audiences  
publiques tenues à Thetford-Mines, les  
13 et 14 décembre 1985

par

65

La Chambre de Commerce  
de la Région de Lac-Mégantic

NOVEMBRE 1985

S'unir pour mieux développer ...

## TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	
I	Identification de l'organisme..... 1
II	Appui au mémoire des intervenants du milieu.... 3
III	Limites du territoire..... 4
IV	Vocation récréo-touristique quatre saisons..... 5
V	Désignation toponymique du Parc..... 7
VI	Accès principal de Stornoway..... 8
VII	Recommandations..... 11
	Conclusion..... 13
Annexe	

AVANT-PROPOS

Monsieur l'Honorable Ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche au Gouvernement du Québec, la Chambre de Commerce de la Région de Lac-Mégantic a été très sensible à l'annonce de la tenue des audiences publiques au sujet du Parc Frontenac dont le dossier chemine depuis de nombreuses années.

Notre organisme s'est donc associé aux intervenants du territoire des M.R.C. du Granit et de l'Amiante dans le but principal d'établir une démarche de concertation significative au niveau des préoccupations de nos milieux respectifs et de vous exposer, Monsieur le Ministre, la synthèse des éléments de consensus reconnus par l'ensemble des intervenants impliqués dans la zone limitrophe du Parc Frontenac.

De façon plus particulière, il nous fait extrêmement plaisir, Monsieur le Ministre, de vous exprimer le point de vue et les préoccupations de la Chambre de Commerce de la Région de Lac-Mégantic, suite à l'analyse de la proposition du Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche au sujet de la reconnaissance officielle du Parc Frontenac.

## I - IDENTIFICATION DE L'ORGANISME

La Chambre de Commerce de la Région de Lac-Mégantic est un organisme à but non lucratif qui s'implique depuis 76 ans dans l'évolution de divers dossiers socio-économiques de son milieu. Elle figure parmi les treize Chambres fondatrices de la Chambre de Commerce du Québec dont elle est membre encore aujourd'hui.

Notre association regroupe 180 membres répartis à travers la communauté des gens d'affaires des différentes municipalités de la région de Mégantic. Depuis les trois dernières années, la principale priorité d'action de la Chambre a été orientée vers une promotion touristique intensive par la voie des médias électroniques et de revues spécialisées dans le tourisme.

Déjà, avant ce jour, Monsieur le Ministre, la Chambre reconnaissait le statut officiel au Parc Frontenac dans le cadre de sa campagne promotionnelle télévisée. Par ailleurs, nous tenons également à vous souligner que la Chambre opère depuis plusieurs années le Bureau d'Information touristique régional et qu'elle collabore étroitement avec l'Association touristique de l'Estrie

dans l'évolution de cette industrie majeure qu'est le  
tourisme au Québec.

## II - APPUI AU MÉMOIRE DES INTERVENANTS DU MILIEU

Dans le processus de consultation pour la rédaction d'un mémoire commun entre les divers intervenants impliqués au niveau des audiences publiques du Parc Frontenac, la Chambre de Commerce de la Région de Lac-Mégantic a travaillé de concert avec les principaux représentants d'organismes des M.R.C. du Granit et de l'Amiante.

Ainsi, Monsieur le Ministre, le consensus général présenté dans le Mémoire des intervenants du milieu nous apparaît très significatif. En effet, il démontre une conscientisation et une volonté réelle de prise en charge par l'ensemble des intervenants des secteurs Granit et Amiante.

Cependant, nous considérons que l'harmonie du développement au Parc Frontenac réside dans le maintien absolu de cette concertation si précieuse.

III - LIMITES DU TERRITOIRE

La Chambre de Commerce de la Région de Lac-Mégantic se prononce en faveur des limites du Parc Frontenac proposées par le Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

Nous sommes d'autant plus favorables à cette délimitation du territoire vu le fait que déjà une expropriation de terrain a été effectuée dans la municipalité de Stornoway favorisant un accès immédiat au Parc Frontenac via la route 161.

Il s'avère pertinent, Monsieur le Ministre, de vous souligner que la route 161 est un lien direct avec l'autoroute 20 (Transcanadienne), les États-Unis via le poste frontière de Woburn et la Ville de Lac-Mégantic qui représente une affluence considérable de visiteurs depuis quelques années.

#### IV - VOCATION RÉCRÉO-TOURISTIQUE QUATRE SAISONS

De par la richesse extraordinaire du potentiel global du Parc Frontenac, la volonté de prise en charge des intervenants du milieu et dans un souci de rentabilité des ressources humaines et des équipements, notre organisme, en regard de son implication marquée au sein de la promotion touristique régionale, favorise fortement pour le Parc Frontenac une vocation de type récréo-touristique quatre saisons.

Cette vocation nous semble très justifiée en tenant compte de l'évolution remarquable du taux d'achalandage des visiteurs depuis les trois dernières années dans la région de Mégantic. Par ailleurs, une récente étude, sur le profil de la clientèle de la région, nous démontre clairement que celle-ci représente un marché touristique jeune et qu'elle se doit d'offrir aux touristes un support récréatif en fonction des besoins spécifiques à chacune des saisons.

Monsieur le Ministre, nous désirons également vous souligner que la Chambre de Commerce a créé récemment le Bureau du Tourisme de la région de Mégantic dont l'un

de ses principaux objectifs vise à développer et à promouvoir un circuit touristique dans lequel le Parc Frontenac s'avère être un complément idéal avec le mont et le lac Mégantic créant ainsi un rapprochement avec l'Écomusée de la Haute Beauce. De plus, le Parc Frontenac favorise une interrelation touristique naturelle entre les régions de Mégantic et de l'Amiante, offrant ainsi l'amorce d'un circuit touristique quatre saisons à l'échelle de toute l'Estrie.

## V - DÉSIGNATION TOPONYMIQUE DU PARC

De façon générale, la Chambre se dit en faveur de l'identification « Frontenac » pour le futur parc provincial. Cependant, nous désirons vous faire part de certaines remarques à cet égard.

À la suite des résultats de nos démarches auprès du Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche au sujet de la toponymie officielle du Parc Frontenac, il nous apparaît toujours évident que l'exclusion de l'article « de », fait du nom « Parc Frontenac » une appellation courante et familière que nous pouvons déjà lire sur certains panneaux de signalisation routière ou encore sur différentes brochures d'information relatives au Parc Frontenac publiées par votre ministère.

En regard de ces ambiguïtés, la Chambre de Commerce de la Région de Lac-Mégantic désirerait pouvoir se prononcer lors d'une période de consultation publique et cela, dans le but d'obtenir un consensus significatif quant à la désignation toponymique officielle du futur parc provincial.

VI - ACCÈS PRINCIPAL DE STORNOWAY

Avec l'annonce de la tenue des audiences devant reconnaître de façon définitive le statut officiel au projet « Parc Frontenac », la Chambre de Commerce de la Région de Lac-Mégantic a été sensibilisée à la fermeture, depuis deux ans, de l'entrée à Stornoway, via la route 161.

À la suite d'une analyse sommaire des conséquences négatives attribuables à l'interruption des activités de cet important poste d'accueil, la Chambre vous demande de reconsidérer cette décision sous l'angle de la nouvelle vocation de parc récréo-touristique quatre saisons.

Considérant le fait que, dans les limites actuelles du Parc Frontenac, le Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche a déjà effectué une expropriation de terrain favorisant un accès direct à la route 161, et que l'infrastructure du réseau routier dans le parc est déjà en place, la Chambre, de par son rôle moteur dans la promotion touristique régionale, vous demande, Monsieur le Ministre, d'aménager un poste d'accueil principal quatre saisons dans le secteur de la municipalité de Stornoway.

Il va sans dire que cette infrastructure devrait s'intégrer dans une zone de service où serait regroupé un ensemble d'activités saisonnières telles que Centre éducatif forestier, École d'initiation équestre, etc... ainsi que le point de départ des principaux sentiers de randonnées du secteur Granit.

Du point de vue économique, cet accès principal représente des retombées certaines si nous tenons compte de l'accroissement majeur du taux d'achalandage au Bureau d'information touristique de Lac-Mégantic, situé également sur la route 161 et qui a accueilli au delà de 15 500 visiteurs pendant la dernière saison estivale. Nous considérons également le potentiel touristique extraordinaire que représente la mise en valeur et l'exploitation du Domaine Legendre comme futur site et attrait touristique régional situé à proximité de la voie d'accès demandée.

Pour nous, il devient assuré que le développement de la zone périphérique au Parc Frontenac, dans le secteur de Stornoway, demeure conditionnel à l'aménagement de cette entrée principale. Cette dernière devrait s'intégrer à un bâtiment de services qui générerait une création d'emplois permanents continus au sein de notre industrie touristique locale.

En dernier lieu, l'entrée principale de Stornoway nous apparaît primordial, compte tenu de l'aspect « sécurité » dans les limites Sud du Parc. Nous croyons que cet accès représente une voie de circulation rapide et directe en cas d'urgence majeure tant pour les services ambulanciers de la Ville de Lac-Mégantic que pour les services d'incendies de Stornoway, Stratford et Lac-Mégantic.

VII - RECOMMANDATIONS

Compte tenu de l'ensemble des préoccupations déjà énoncées ainsi que de l'absence totale d'investissement en de nouvelles infrastructures dans le secteur Granit du Parc Frontenac, la Chambre de Commerce de la Région de Lac-Mégantic vous recommande, Monsieur le Ministre:

1. de reconnaître officiellement le concept récréotouristique quatre saisons pour la vocation future du Parc Frontenac;
2. d'aménager un poste d'accueil principal, via la route 161, à Stornoway, et de l'intégrer à la nouvelle zone de service proposée dans ce secteur;
3. d'opérer et de promouvoir les équipements et les infrastructures déjà en place et cela, dès l'année 1986;
4. de créer une entité administrative distincte favorisant la prise en charge des intervenants du milieu pour gérer les programmes d'activités du Parc Frontenac;

5. de tenir une période de consultation publique  
au sujet de la désignation toponymique officielle  
du futur parc provincial.

CONCLUSION

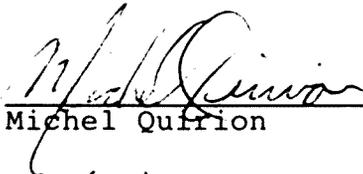
En mon nom personnel, en celui du Conseil d'administration et des membres de la Chambre de Commerce de la Région de Lac-Mégantic, nous tenons à vous remercier, Monsieur le Ministre, ainsi que le gouvernement du Québec, de l'écoute attentive que vous avez manifestée envers nos préoccupations légitimes face à la reconnaissance officielle du Parc Frontenac.

Suite à cette étape significative qui était attendue par le milieu depuis longtemps, nous désirons vous assurer de notre intention de poursuivre le processus favorisant un climat de concertation véritable entre les intervenants des régions de Mégantic et de l'Amiante, les représentants du Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche ainsi que les divers autres Ministères et organismes impliqués dans le dossier du Parc Frontenac.

En terminant, Monsieur le Ministre, il nous fait plaisir de vous inviter à venir vivre en douceur l'intensité des heures et à découvrir la splendeur des richesses naturelles du Parc Frontenac.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Le Conseil d'administration  
de la Chambre de Commerce de la Région de Lac-Mégantic

par   
Michel Quirion  
secrétaire

758

A N N E X E



La Chambre  
de Commerce  
de la Région de  
Lac-Mégantic inc.

Lac-Mégantic, le 29 novembre 1985

Objet: Mémoire Parc Frontenac

EXTRAIT DE RÉSOLUTION

Lors de la réunion régulière du Conseil d'administration de la Chambre de Commerce de la Région de Lac-Mégantic, tenue le mercredi, 21 novembre 1985 à Lac-Mégantic, il fut dûment proposé et adopté à l'unanimité que:

« Le Conseil d'administration de la Chambre de Commerce accepte le Mémoire du Parc Frontenac qui sera présenté par le secrétaire, Monsieur Michel Quirion lors des audiences publiques tenues les 13 et 14 décembre 1985 à Thetford-Mines. »

  
Michel Quirion  
secrétaire

66

---

MEMOIRE PRESENTE  
AU MINISTRE  
DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE  
LA PECHE  
DU GOUVERNEMENT DU QUEBEC  
LORS DES AUDIENCES PUBLIQUES  
AYANT TRAIT  
AU PARC DE FRONTENAC

TABLE DES MATIERES

---

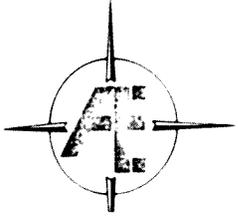
Lettre

	Introduction. . . . .	P. 6
1.00	L'Association Touristique de l'Estrie. . . . .	P. 8
2.00	L'Estrie touristique. . . . .	P.13
3.00	Les régions touristiques. . . . . de l'Amiante et de Mégantic	P.18
4.00	Le Parc de Frontenac. . . . .	P.23
5.00	Les recommandations. . . . .	P.27

762

LETTRE

---



## Association Touristique de l'Estrie

2883, RUE KING OUEST — SHERBROOKE, QUEBEC J1L 1C6 — TÉL.: (819) 566-7404

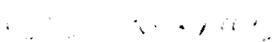
Estrie, le 29 novembre 1985

Monsieur le ministre,

A la suite de votre invitation, il nous est très agréable de vous soumettre le présent mémoire relativement aux audiences publiques ayant trait au devenir du Parc de Frontenac.

En vous remerciant, monsieur le ministre, de la suprême et parfaite considération que vous porterez à ce document.

Le président

  
Paul Lessard

Directeur général

Bureau du tourisme et des congrès  
de Sherbrooke

INTRODUCTION

---

## INTRODUCTION

---

Il est plus que notoire, maintenant, que le dossier du Parc de Frontenac chemine depuis près de dix-huit (18) ans.

Issu d'une volonté du milieu et du Service québécois de la faune en 1967, le fil des années a démontré tantôt des enclaves temporelles d'intérêt, tantôt des périodes d'oubli pour aboutir, en 1985, en un territoire partiellement aménagé, faiblement opérationnel et non reconnu au sens de la Loi sur les parcs (1977, C. 56).

Aussi, l'Association Touristique de l'Estrie, joignant sa voix aux nombreux éléments dynamiques des régions de l'Amiante et de Mégantic, ne peut que souhaiter et exiger que le Parc de Frontenac joue, enfin, le rôle récréo-touristique estrien et québécois mérité, dans le but de satisfaire les besoins de plus en plus urgents des clientèles montantes en matière d'activités de plein air et de conservation de notre patrimoine naturel.

766

L'ASSOCIATION  
TOURISTIQUE DE L'ESTRIE

---

L'ASSOCIATION  
TOURISTIQUE DE L'ESTRIE

---

L'Association Touristique de l'Estrée fut créée officiellement le 4 mars 1978. Tenant compte que le touriste voyage régionalement, seule une structure touristique régionale était la réponse la plus évidente dans le but de favoriser la progression du tourisme en Estrée.

1.1 Sa nature

L'ATE est un organisme sans but lucratif voué au développement et à la promotion touristique de l'Estrée.

Elle est constituée d'un conseil d'administration composé de vingt-cinq (25) membres ventilés de la façon suivante:

Municipalités	:	14 (2 par zone)
Organismes	:	4
Entreprises privées	:	7

TOTAL :	:	<hr/> 25
---------	---	----------

Cette répartition des sièges au conseil d'administration de l'ATE permet à l'Estrée touristique d'être sectoriellement et géographiquement représentée.

1.2 Sa philosophie de base

Favoriser une qualité de vie estrienne essentielle à la mise en place d'un complexe culturo-récréotouristique régional de classe, aboutissant à une relance industrielle ordonnée de l'Estrie i.e. la mise en place d'axes touristico-industriels.

1.3 Sa stratégie de développement du produit

A partir d'un plan directeur touristique régional, créer un pôle de classe internationale destiné à susciter la naissance ou le renforcement d'un éventail de pôles d'appoint reliés régionalement par un réseau de corridors touristiques.

1.4 Sa stratégie de marketing/publicité

Créer une image de marque estivale et hivernale en vue de les faire connaître prioritairement et maximalement, en compagnie des prestations touristiques s'y rattachant, dans un rayon de 800 km (500 milles) de la région estrienne.

1.5 Son membership

	Municipalités	Organismes	Entreprises	TOTAL
Exercice 1978/79	26	8	-	34
Exercice 1982/83	39	11	-	60
Exercice 1983/84	38	28	53	119
Exercice 1984/85	35	39	58	132

#### 1.6 Son budget

A la suite de sept (7) années d'opération, l'Association Touristique de l'Estrie a maintenant un budget dix (10) fois supérieur à celui de son premier exercice financier.

Exercice 1978/79	42 538.\$
Exercice 1984/85	426 941.\$

#### 1.7 Des exemples de dossiers

- . Baie-des-Sables de Lac Mégantic
- . L'agrandissement du Parc du Mont Orford
- . L'aménagement du Parc de Frontenac
- . L'aménagement de la Gorge de la rivière Coaticook
- . La création d'une fine cuisine régionale
- . L'administration de l'Association Ski dans l'Est
- . La coordination de campagnes de publicité au Canada et aux Etats-Unis
- . La Côte magnétique de Chartierville
- . L'utilisation de l'aéroport de Bromont à des fins touristiques
- . etc.

### 1.9 Vers l'avenir

Dans une optique de création d'emplois et à l'intérieur de sa philosophie de base, l'Association Touristique de l'Estrie vise la progression du complexe touristique régional estrien à partir des balises suivantes:

- a) augmenter le nombre de ses visiteurs
- b) prolonger la durée de séjour des visiteurs
- c) allonger les saisons touristiques de pointe
- d) augmenter la dépense journalière moyenne des visiteurs ( $E^2$ )
- e) amplifier l'effet multiplicateur régional (K) relié aux revenus touristiques de l'Estrie
- f) articuler, avec les entités concernées, une stratégie afin que l'industrie touristique estrienne soit également un moyen de promotion et de développement industriel
- g) atteindre des revenus touristiques annuels se situant entre 250 et 300 millions \$.

L'ESTRIE TOURISTIQUE

---

## L'ESTRIE TOURISTIQUE

### Le potentiel

Globalement, on peut affirmer que le potentiel touristique de l'Estrie se divise en deux (2) grandes catégories:

- a) les activités de plein air
- b) les activités à caractère socio-économico-touristique.

Dans le domaine du plein air, la région est généreusement garnie de lacs, de cours d'eau, de montagnes, de forêts, etc... Fortement choyés par la nature, cette abondance d'espaces permet aux innombrables adeptes de la vie au grand air de pratiquer une vaste gamme d'activités des plus agréables (baignade, voile, randonnée pédestre, golf, ski alpin, ski de fond, raquette, etc.).

Dans le domaine socio-économico-touristique, l'Estrie possède également un ensemble d'attraits favorisant la venue de visiteurs:

- . sites marquant l'implantation des Loyalistes américains
- ; parcs provinciaux
- . musées
- . centres miniers (amiante)
- . théâtres d'été

- . plusieurs festivals typiques
- . zones urbaines
- . zones rurales
- . etc.

En plus d'avoir le privilège d'offrir à ses visiteurs un éventail très varié d'attraits et d'activités pouvant les satisfaire raisonnablement, la région est nantie d'un réseau routier la reliant aux axes majeurs de circulation touristique ainsi que d'un équipement révélant une certaine tradition dans ce domaine: hébergement, restauration, résidences secondaires, etc.

### Le marché

Sur le plan géographique, la région de l'Estrie a le privilège d'être située parmi trois (3) intéressants marchés de consommation touristique:

- a) l'axe Montréal - Ottawa
- b) la région de la ville de Québec
- c) la région de la Nouvelle-Angleterre (USA).

Généreusement encerclée, on peut exprimer, que dans un rayon de 500 km (300 milles) de l'Estrie, il y réside une population avide de tourisme et de loisirs de plus de 23 millions d'habitants, alors que dans un rayon de 800 km (500 milles) le marché représente près de 72 millions d'individus.

Ainsi, en fonction de son potentiel et de sa situation géographique, l'Estrie est, sans contredit, une destination touristique quatre (4) saisons.

#### Des résultats

Les plus récentes statistiques, provenant du Ministère du Tourisme du Québec (1982), soulignent que l'Estrie attirait 1.3 millions de voyages/personnes provenant du Québec et du Canada soit 15.3% de l'activité touristique de ces deux (2) marchés visitant notre province.

Relativement à la saison estivale 1984, toujours selon des statistiques du Ministère du Tourisme du Québec, malgré une augmentation du nombre de chambres de l'ordre de 8.6%, le taux d'occupation a augmenté de 8.1% par rapport à l'été 1983.

En regard de la saison hivernale 1984/1985, les taux d'occupation ont généreusement augmenté en Estrie par rapport à la saison précédente:

#### 1985

Janvier	± 5.9%
Février	± 18.2%
Mars	± 23.7%

Dans une missive, datée du 26 octobre 1984, originant de l'honorable Marcel Léger, ministre du tourisme du Québec,

adressée à monsieur Paul Lessard, président de l'Association Touristique de l'Estrie, il est relaté que notre région renferme actuellement le plus haut coefficient de projets et d'investissements majeurs dans le secteur du tourisme au Québec.

Enfin, en 1977, seulement 5% des montréalais qui partaient en vacances séjournaient en Estrie. Aujourd'hui, ce pourcentage frise les 14%.

Présentement, les revenus touristiques de l'Estrie approchent les 65 millions \$ par année.

776

LES REGIONS TOURISTIQUES  
DE  
L'AMIANTE ET DE MEGANTIC

---

## LES REGIONS TOURISTIQUES DE L'AMIANTE ET DE MEGANTIC

---

Contrairement à plusieurs régions du Québec et du nord-est des Etats-Unis, les régions de l'Amiante et de Mégantic sont un remarquable milieu touristique dominé par deux (2) grandes dimensions soit:

- a) un séduisant potentiel permettant de pratiquer un éventail généreux d'activités de plein air;
- b) une industrie minière (amiante, granit) enrobée du mode de vie de leur sympathique population.

Constituer, à proximité d'importants marchés, une industrie touristique reposant sur un tandem VIE DE PLEIN AIR / INDUSTRIO-MINIER, peu de régions peuvent se vanter de posséder de telles perspectives de base. Dans leur globalité, les régions de l'Amiante et de Mégantic ont cette particularité.

### Les activités de plein air

Sur le plan plein air, les régions de l'Amiante et de Mégantic sont dominées par deux (2) intéressantes entités récréo-touristiques soit, le complexe Adstock/Parc de Frontenac et l'axe Parc de Frontenac/Lac Mégantic/Mont Mégantic.

A partir de cet impressionnant potentiel, à titre indicatif, on peut y pratiquer une vaste gamme d'activités:

- . ski alpin
- . ski de fond
- . raquette
- . motoneige
- . golf
- . randonnée pédestre
- . pêche
- . chasse
- . voile
- . équitation
- . baignade
- . canotage
- . camping
- . nautisme
- . toboggan
- . spéléologie
- . escalade
- . paysages
- . etc...

### La vie minière

Parmi les nombreux attraits relatifs à la vie minière, on peut citer:

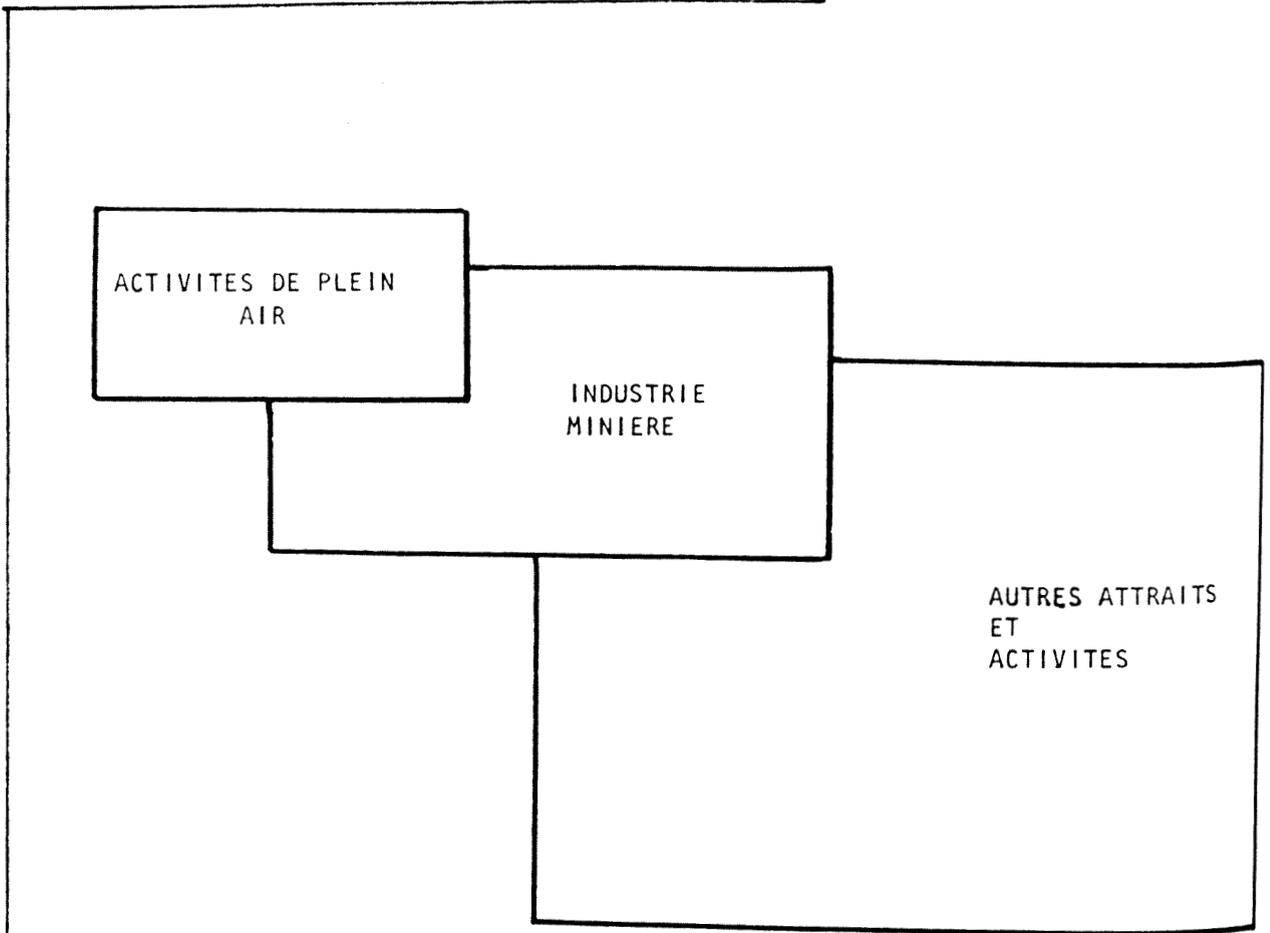
- . les mines à ciel ouvert
- . les mines souterraines
- . les carrières de granit
- . les mines abandonnées
- . les grandioses mécaniques
- . les imposantes haldes
- . l'Ecomusée de la Haute-Beauce
- . le musée minéralogique et minier de la région de l'Amiante
- . l'histoire de l'assèchement du lac Noir (Black Lake)
- . le mode de vie des gens
- . etc...

### Autres attraits et activités

Outre le plein air et l'industrie minière, les régions de l'Amiante et de Mégantic renferment également d'autres attraits susceptibles d'intéresser les touristes:

- . l'hospitalité des citoyens
- . les chutes Lysender et Reed
- . les villages pittoresques
- . le panorama
- . la vie rurale
- . les ponts couverts
- . le chemin Craig
- . l'histoire de Donald Morisson
- . le temps des sucres
- . les Fêtes de l'Amiante
- . le Grand Fond de l'Estrie
- . le Carnaval de la Pâtisserie de Disraéli
- . l'Observatoire du Mont Mégantic
- . croisière sur le Lac Mégantic
- . sites historiques
- . etc...

Ainsi, le tandem VIE EN PLEIN AIR / INDUSTRIE MINIERE, agrémenté d'autres attraits et activités font des régions de l'Amiante et de Mégantic un pôle touristique particulier, différent d'autres pôles de l'Estrie.



L'OFFRE TOURISTIQUE DES REGIONS DE L'AMIANTE ET DE MEGANTIC.

LE PARC DE FRONTENAC

---

## LE PARC DE FRONTENAC

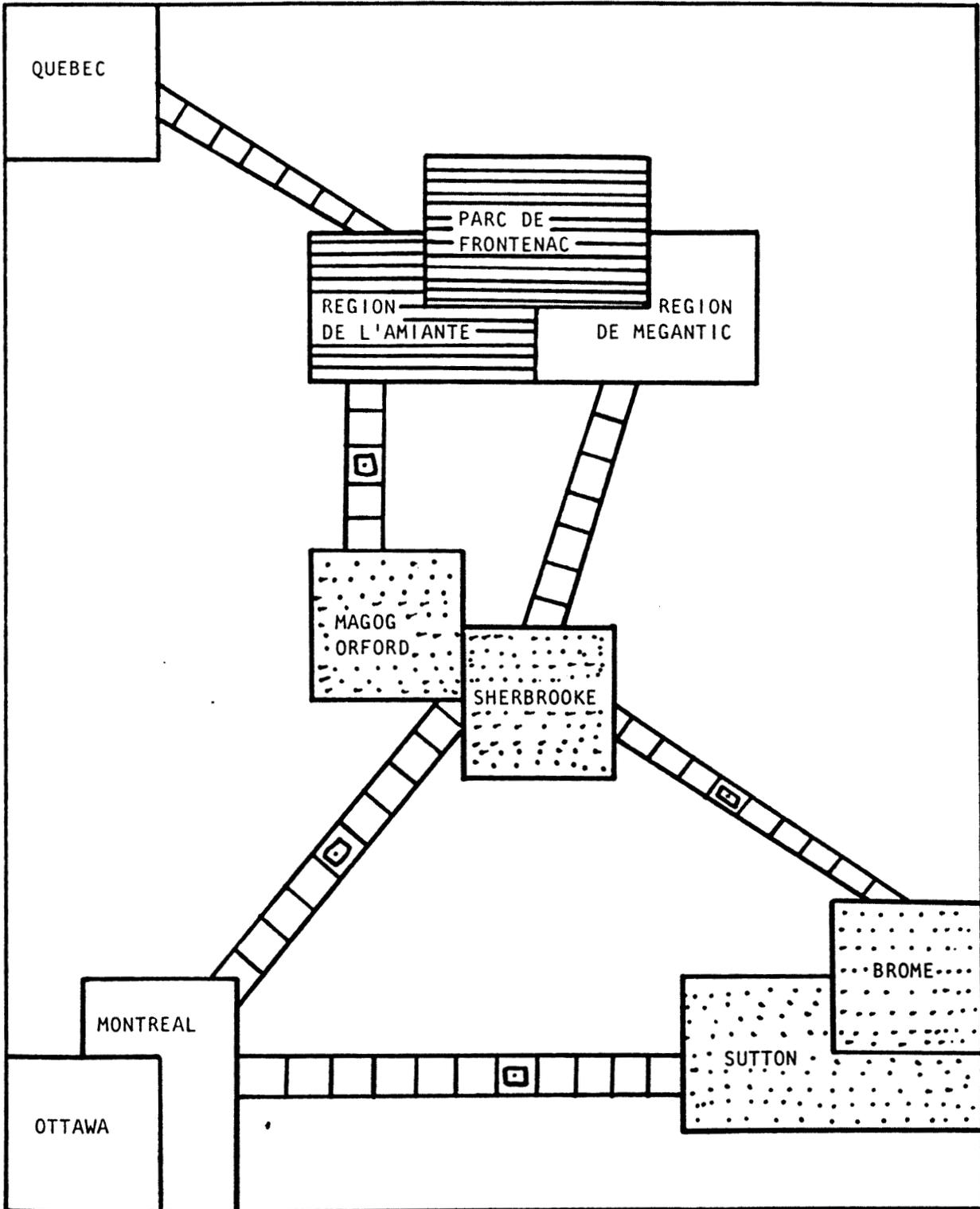
---

La notion de pôle touristique, dévolue aux régions de l'Amiante et de Mégantic, comporte la mise en place, et ce, dans les plus brefs délais, du Parc de Frontenac.

En effet, à l'instar de plusieurs zones touristiques (Magog-Orford par exemple), l'aménagement et la fréquentation d'un parc provincial fut l'élément moteur pour édifier les divers flux touristiques vers elles. En d'autres mots, le parc a été l'élément initial pour donner l'impulsion requise au véritable développement du tourisme pour plusieurs régions.

Aussi, le Parc de Frontenac étant de la catégorie attrait et activités, et tenant compte que ce sont les attrait et activités qui donnent naissance aux mouvements touristiques et aux différents services gravitant autour d'eux (hôtels, auberges, restaurants, etc.), il est indéniable que le Parc de Frontenac représente l'élément nécessaire pour amorcer et favoriser la progression du tourisme dans les régions de l'Amiante et de Mégantic, un milieu fortement ébranlé sur le plan économique depuis les récentes années... un milieu fortement assoiffé de diversification économique.

Une telle orientation aiderait non seulement les régions de l'Amiante et de Mégantic, mais serait également une voie appréciée pour renforcer plusieurs corridors touristiques estriens.



A ce titre, l'Association Touristique de l'Estrie, ayant participé activement et étroitement au mémoire de base issu des régions de l'Amiante et de Mégantic en regard des présentes audiences publiques, souscrit totalement aux volontés du milieu des régions de l'Amiante et de Mégantic quant à la vocation et aux limites du Parc de Frontenac.

LES RECOMMANDATIONS

---

## LES RECOMMANDATIONS

---

Ainsi, compte tenu de ce qui précède, l'Association Touristique de l'Estrée recommande:

- a) Que le Parc de Frontenac ait une vocation récréo-touristique quatre (4) saisons, nantie des installations et des activités visant à satisfaire les attentes des clientèles locales, régionales, extrarégionales;
- b) Que de constants efforts soient apportés à la préservation du patrimoine naturel du territoire du Parc de Frontenac, ainsi qu'au niveau du bassin hydrographique du Grand lac Saint-François;
- c) Que le plan directeur d'aménagement du Parc de Frontenac soit complété et déposé dans les plus brefs délais;
- d) Qu'un échéancier et une programmation des investissements gouvernementaux soient annoncés lors du dépôt du plan directeur du Parc de Frontenac;
- e) Que l'aménagement du Parc de Frontenac corresponde aux attentes du milieu relativement aux secteurs suivants:

Saint-Daniel  
Sainte-Praxède  
Mont Saint-Pierre  
Baie sauvage / Stornway  
Grand lac Saint-François.

- f) Que la chasse soit exclue du Parc de Frontenac et que la pêche fasse l'objet de mesures restrictives;
- g) Que la concertation des entités concernées soit mobilisée afin de préserver entièrement tout le bassin hydrographique du Grand lac Saint-François;
- h) Que le réseau routier et la signalisation soient adaptés en fonction de la vocation récréotouristique du Parc de Frontenac;
- i) Que le milieu soit sérieusement impliqué au niveau de la gérance des équipements du parc ainsi que dans la reconduite des divers programmes d'activités;
- j) Que les installations actuelles soient opérationnelles et accessibles dès 1986.

En vous remerciant, monsieur le ministre, de votre extrême attention et vous assurant de notre collaboration la meilleure.

Le président

Paul Lessard  
Directeur général  
Bureau du tourisme et des congrès  
de Sherbrooke

PERSONNE-RESSOURCE

---

Réjean Beaudoin  
Directeur général  
Association Touristique  
de l'Estrie

67 Ecomusée de la Haute Beauce  
Musée Territoire

St-Evariste, le 29 novembre 1985.

Monsieur le Ministre,  
Ministère du Loisir, Chasse et Pêche,

re: mémoire soumis aux audiences publiques sur le Parc de Frontenac.

Monsieur le Ministre,

Par la présente, nous sommes heureux de vous présenter ce mémoire au nom de l'Ecomusée de la Haute-Beauce.

Comme PME de la culture, nous sommes vivement intéressés par tout ce qui touche le développement régional et l'aménagement du territoire. Dans un premier temps, nous dresserons un rapide mais assez complet portrait de ce qu'est un écomusée et en particulier de ce qu'est l'Ecomusée de la Haute-Beauce.

Puis, comme vous le constaterez sûrement, c'est avec un esprit écosystémique que nous aborderons l'étude de la toponymie, des limites, de la vocation, du zonage, des activités et des infrastructures du futur Parc de Frontenac. Nous souhaitons ardemment que votre ministère nous aide à conserver et à mettre en valeur les bois de Dorset et les monts St-Sébastien. Mais surtout, nous vous demandons avec insistance de faire que la création autour du Grand Lac St-François d'un parc de récréation 4 saisons devienne une priorité de votre ministère. Merci à l'avance.

Veillez agréer, monsieur le ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

  
Guy Baron, géographe-rechercheur.

## 1- PRESENTATION DE L'ECOMUSEE DE LA HAUTE-BEAUCE.

### 1.1- Définition de l'Ecomusée.

L'Ecomuséologie est un concept récent ( 1970 ) qui se caractérise par une approche globale et écosystémique de la réalité culturelle, économique et sociale, par une interprétation intégrée de la nature, de l'homme et de ses industries, et par une exploration féconde du passé, du présent et du futur.

" Le concept d'écomusée se différencie du concept traditionnel du musée par trois éléments qui furent mis de l'avant et approfondis par les fondateurs de l'Ecomusée de la Haute-Beauce dès le départ ( 1980 ) : la nature du territoire, qui doit être homogène tant par sa géographie que par son histoire, la décentralisation des activités et des équipements sur l'ensemble du territoire démarqué et finalement l'intégration de la population comme concepteur et réalisateur des programmes de développement culturel ". \*

\* TRUDEL, Jean: Le Réseau des Musées de la Beauce. Etude de faisabilité et de planification. Société du Patrimoine des Beauce-rons, janvier 1984, 227 pages. P. 104, II.d.2.

### 1.2- Musée Territoire.

Pour un écomusée, la notion de territoire est avant tout culturelle. L'ensemble de la région fut pendant des siècles le territoire de la nation amérindienne des Abénakis. Il faut attendre la seconde moitié du XIXe siècle pour que la colonisation canadienne-française atteigne le plateau de la Haute-Beauce. Ce mouvement qui emprunta l'axe Beauceville-Lambton avant de bourgeonner vers les paroisses-filles, confère à cette région une certaine identité et originalité culturelle. " La Haute-Beauce est un plateau d'une altitude moyenne de 400 mètres qui ondule et danse

entre deux plis de la chaîne des Appalaches. Le musée territoire couvre 13 villages et compte à peine 16,000 habitants. La population de cet arrière-pays à la vocation agro-forestière est fière de son patrimoine architectural et paysager. Elle est solidaire de ses industries manufacturières qui sont nées et progressent grâce au dynamisme des entrepreneurs locaux et au " coeur à l'ouvrage " d'une main d'oeuvre débrouillarde ". \*

\* Dépliant cartographique de la Haute-Beauce, juin 1985.

L'éloignement des grands centres et la situation frontalière, marginale du musée territoire en fonction des divisions administratives sont deux autres caractéristiques fondamentales de notre région qui depuis toujours se sent abandonnée et négligée par les gouvernements supérieurs. En effet, le territoire de notre écomusée touche à 2 régions administratives: 03 Québec et 05 Estrie, à 3 comtés fédéraux: Beauce, Mégantic-Compton-Stantead et Frontenac, à 3 comtés québécois: Beauce-Sud, Mégantic et Frontenac, et à 4 MRC: Beauce-Sartigan, du Granit, de l'Amiante et Robert-Cliche. Enfin les 13 " villages " sont administrés par 17 corporations municipales.

### 1.3- Décentralisation des activités et des équipements.

La notion de musée territoire se matérialise sur le terrain par la décentralisation des activités et des équipements. Depuis sa création en 1980, l'Ecomusée de la Haute-Beauce vise un développement intégré de l'ensemble de son territoire par la mise sur pied d'une Salle d'accueil, d'information et d'animation touristique, d'un Centre Régional d'Interprétation et d'un Musée qui sont localisés à l'intérieur de l'ancien presbytère de St-Evariste ( classé monument historique ), de Circuits intégrés au paysage de chacune de nos 5 zones, de 3 Centres thématiques d'Interprétation ( St-Hilaire: " La Maison des Gens ", Courcelles: " L'Expo-Train ", Ste-Clotilde: " Le Vieux Moulin " ), de 8 exhibits de plein air et d'une signalisation identifiant les 2 portes d'entrée et les maisons ancestrales.

Dans un proche avenir, l'Ecomusée de la Haute-Beauce prévoit consolider ses équipements sur le territoire par l'aménagement d'un jardin à l'ancienne à St-Hilaire et d'un parc au coeur du village à Courcelles, et par la construction de 4 nouveaux centres permanents d'interprétation dont les thèmes seront le folklore à Ste-Clotilde, le granit sur les monts St-Sébastien, les métiers d'art à St-Honoré et l'érable à St-Benoit.

#### 1.4- Participation populaire.

Pour favoriser la participation effective de la population à l'administration et au développement intégré de l'écomusée, le musée territoire a été divisé en 5 zones que parcourent autant de circuits touristiques: les Vallons ou " les paysages qui chantent ", le Plateau et " son maître l'érable ", le Coeur, le Grand Lac ou " le versant bleu " et les Crêtes, " haut-lieux de la colonisation ".

Au fil des ans, l'implication de la population s'est manifestée de diverses façons: apport financier sans précédent du milieu ( 30% du budget annuel total de fonctionnement, paiement en 3 ans de la " Collection Napoléon Bolduc " \$60,000.00, membreship de 1,700 personnes, participation de 250 membres à la réalisation d'expositions et d'exhibits, et à l'organisation d'évènements, d'activités, d'échanges et même de festivités. Enfin, notons que les membres actifs se réunissent au sein d'un Comité des Usagers qui à son tour délègue pour chacune des zones un représentant au conseil d'administration de l'Ecomusée.

Bref, l'Ecomusée de la Haute-Beauce, Musée Territoire Inc. est une PME de la culture qui favorise l'émergence d'une identité régionale en permettant aux gens de s'exprimer et de participer à toutes les étapes de la conception à la réalisation d'expositions, d'exhibits de plein air ou d'activités aussi diverses que des échanges culturels internationaux. Enfin, la participation populaire entraîne une implication active de l'écomusée dans tout ce qui touche la mise en valeur de la région. Voilà pourquoi nous nous sommes vivement intéressés au Schéma d'Aménagement de nos 4 MRC. Voilà pourquoi nous nous intéressons à la protection et à la

mise en valeur du Boisé de Dorset et des Mornes St-Sébastien. Voilà pourquoi nous sommes présents, ici aujourd'hui, à ces audiences publiques sur le Parc de Frontenac.

## 2- LE NOM DU PARC.

### 2.1- Origine du nom proposé.

Selon nos informations, il appert que le premier nom du futur parc fut Aylmer-St-François. A partir de 1974, lorsque le M.L.C.P. décida de limiter son projet aux terres publiques voisines du grand lac St-François ( 150 km<sup>2</sup> ), on parle alors du " Parc Frontenac " pour les secteurs aménagés de St-Daniel et de Ste-Praxède ( 31 Km<sup>2</sup> ) et de la " Réserve Frontenac " pour les secteurs Stratford et St-Romain ( 119 km<sup>2</sup> ). En somme, il semble que ce choix se justifie par le fait que les secteurs aménagés sont situés dans le comté québécois et fédéral de Frontenac.

Or, depuis peu, depuis l'annonce de la ferme intention de votre ministère de transformer toute cette zone en un parc de récréation et de procéder à des audiences publiques, on tente en vain pour le moment, cela rappelle le débat sur la Baie de James, de faire une correction syntaxique en écrivant cette fois " Parc de Frontenac ".

### 2.2- Difficultés de choisir un nom approprié.

Il nous semble que le moment est approprié pour entreprendre une certaine réflexion et même une sorte de consultation sur le toponyme du futur parc. D'abord, nous croyons pouvoir affirmer que le Parc Frontenac est très peu connu, sauf évidemment de la population des environs de Thetford-Les-Mines et des paroisses limitrophes du parc. St-Georges, la MRC Beauce-Sarligan et la Beauce en général ignorent presque totalement ce parc, qui pourtant pourrait satisfaire un de leurs besoins les plus criants: la natation et les plaisirs nautiques ( Chaudière poubelle et absence de plages publiques caractérisent la région ). Il faut dire que le ministère n'a jamais fait de publicité sur le petit parc de la " Plage de St-Daniel ".

Il est certain que le choix du bon nom favorise l'identification de la population. Généralement, les parcs du Québec porte un patronyme lié à un phénomène géographique ou toponymique. Ainsi le Parc de Frontenac

pourrait prendre le nom du grand lac St-François qui est sans contredit l'élément dominant du paysage. Nicole Obumsawit, directrice du Musée des Abénakis de la réserve d'Odanak, nous apprend que les siens utilisaient le terme MASSANBESEK qui veut dire " Le Grand Lac ". Ce mot, jailli miraculeusement de la tradition orale des quelques rares Abénakis parlant encore leur langue, pourrait peut-être faire consensus dans les deux comtés de Frontenac et de Mégantic?

### 2.3- Recommandation.

Compte tenu que le nom de Parc de Frontenac

- n'est identifié qu'à un des 2 comtés de la région
- n'a reçu jusqu'ici que peu de publicité
- est bien connu que par la population limitrophe
- est peu connu par la population habitant à moins d'une heure de route en automobile
- exige déjà un effort linguistique à cause de la tentative de correction syntaxique que l'on propose
- identifiera un tout nouvel équipement collectif de plein air, bien différent et plus polyvalent que ce qu'on nommait avant le "Parc Frontenac",

nous proposons que le MLCP entreprenne une sorte de consultation publique ( recherches, propositions, concours, discussions, sondages ? ) autour d'un nom pour le futur parc afin de faciliter l'identification de la population , et cela, en ne retardant aucunement les investissements gouvernementaux et les travaux dans ledit parc.

### 3- LES LIMITES DU PARC.

#### 3.1- Réalisme des limites proposées.

Le premier projet de parc dans notre région remonte à 1967 et couvrait le territoire situé entre les lacs Aylmer et Massanbesek soit environ 195 km<sup>2</sup>. Mais 10 ans plus tard, on restreint le projet aux terres publiques entourant Le Grand Lac. L'ajout de terres privées rachetées et d'une bande aquatique de 100 m et de l'île à Giguère porte la superficie totale du futur parc de récréation à 155.6 km<sup>2</sup>. Nous reconnaissons donc avec le Ministère que ces limites sont celles du possible dans un univers de propriétés privées. La faible étendue des terres publiques est l'une des caractéristiques du sud du Québec. Et il nous semble que c'est une très heureuse coïncidence que de tels lots publics voisent un des plus beaux et des plus éléments plans d'eau du Québec. En pleine période de restriction budgétaire, les propositions territoriales du MLCP pour le Parc Frontenac, de Frontenac, sont de toute évidence réalistes; elles n'en demeurent pas moins modestes.

#### 3.2- Un réseau québécois de parcs.

Depuis l'adoption en 1977 d'un cadre juridique par la Loi des parcs et avec la publication en 1982 d'une série de documents sur la politique des parcs, nous pouvons espérer dans un avenir rapproché qu'un véritable réseau de parcs protègent les éléments caractéristiques de notre patrimoine naturel tout en permettant de satisfaire les besoins en plein air de la population du Québec en général et de ses diverses régions.

Or, un simple coup d'oeil sur la carte routière révèle à quel point la partie sud du Québec et particulièrement le triangle formé par le fleuve St-Laurent et la frontière américaine et fermé par la rivière Chaudière sont défavorisés par rapport aux Laurentides et à la Gaspésie. On n'y retrouve qu'un petit nombre de parcs et encore tous sont de dimension très modeste. Même si l'on élargit notre éventail aux réserves écologiques, fauniques ou de chasse et pêche, aux refuges et aux sanctuaires,

aux Centres éducatifs forestiers, aux arrondissements et sites historiques, naturels ou récréatifs, le sort de la région sud du Québec quant à la protection des espaces verts naturels et leur mise en valeur sous forme d'équipements collectifs, demeure toujours aussi peu enviable surtout si l'on songe qu'il s'agit de la région la plus peuplée du Québec. Il faut avouer que cette forte densité de population jointe à la quasi absence de terres publiques de grande étendue explique cette carence. Voilà donc une raison de plus qui milite en faveur de l'urgence pour le MLCP de réaliser au plus tôt l'aménagement du Parc Frontenac-Mégantic.

Mais il faut se rendre compte que même si le ministère accorde une priorité budgétaire à ce futur parc, la région sud du Québec restera déficitaire quant à la protection de notre patrimoine naturel. Dernièrement, lors de réunions préparatoires à ces audiences publiques, nous avons appris et cela confirme des informations transmises à l'Ecomusée par des visiteurs, que durant l'été 1985 on a dû refuser environ 900 automobiles, c'est-à-dire 3,000 personnes ( 3.3 personnes par véhicule en moyenne ) à l'entrée de la Plage de St-Daniel, et cela en l'absence de toute publicité. Par ailleurs, l'Association Touristique de l'Estrie nous informe que le Parc du Mont Orford refuse 20,000 campeurs par année. Certains affirment de leur côté qu'en Beauce, seul la création d'un parc national de conservation pourrait permettre à la région d'arrêter le flot de touristes américains qui filent vers Québec. Bref, le développement touristique régional repose en grande partie sur l'initiative gouvernementale de créer un véritable réseau de parcs de conservation et de récréation.

De plus, comme dans nos comtés dits ruraux la population des centres urbains dépasse et croît encore aux dépens des paroisses environnantes, comme une mentalité urbaine de banlieusard moderniste est en voie de faire totalement disparaître les modes de vie traditionnelle et comme les jeunes plus instruits jouissent de revenus plus élevés, il est assuré que même dans le fond de nos campagnes la demande en activités de plein air ira en s'accroissant de façon prodigieuse au cours des prochaines années. Tout cela dit, il nous semble important que dès maintenant le

Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche décide de développer davantage son réseau de parcs dans la partie sud du Québec et particulièrement dans les régions des Bois-Francs, de la Beauce et de Lac-Mégantic qui possèdent heureusement encore d'assez vastes espaces naturels boisés en bon état.

A cet effet, il nous apparaît urgent que le MLCP non seulement complète et opère annuellement le Parc de Frontenac, mais encore qu'il entreprenne rapidement la création du Parc du Mont Mégantic. De plus, nous croyons que le ministère devrait s'engager à maintenir une certaine souplesse face aux limites proposées actuellement pour le Parc de Frontenac afin de permettre l'intégration éventuelle de territoires contiguës ou périphériques.

### 3.3- Le Bois de Dorset.

L'état lamentable de nos forêts, à cause notamment de la tordeuse, des coupes à blanc, d'une importante régénérescence en tremblaie et autres essences impropres actuellement à des utilisations industrielles: scieries et papeteries, d'un retard énorme dans le reboisement et aussi à cause depuis peu de l'assèchement des érablières, exige que l'on mette en place le plus rapidement possible des mécanismes afin de protéger les quelques rares boisés encore en bon état. Le Bois de Dorset est justement l'un de ces rarissimes boisés. Voilà pourquoi l'Ecomusée de la Haute-Beauce s'y intéresse.

L'Ecomusée veut justement profiter de ces audiences publiques sur le devenir du Parc de Frontenac pour soumettre à votre ministère l'hypothèse d'annexer le Bois de Dorset à ce parc. Situé dans le canton du même nom, le Bois de Dorset est un grand rectangle de 200 km<sup>2</sup> ( 80 m<sup>2</sup> ) qui est couvert au 3/4 par de magnifiques érablières qui n'ont presque jamais été exploitées. Ce canton a toujours appartenu à de grandes compagnies forestières et ce depuis son érection car il a été concédé en l'année 1799 d'un seul tenant à un ami du nouveau régime britannique. En un demi-siècle, on rasa la forêt primitive pour la construction navale et l'export-

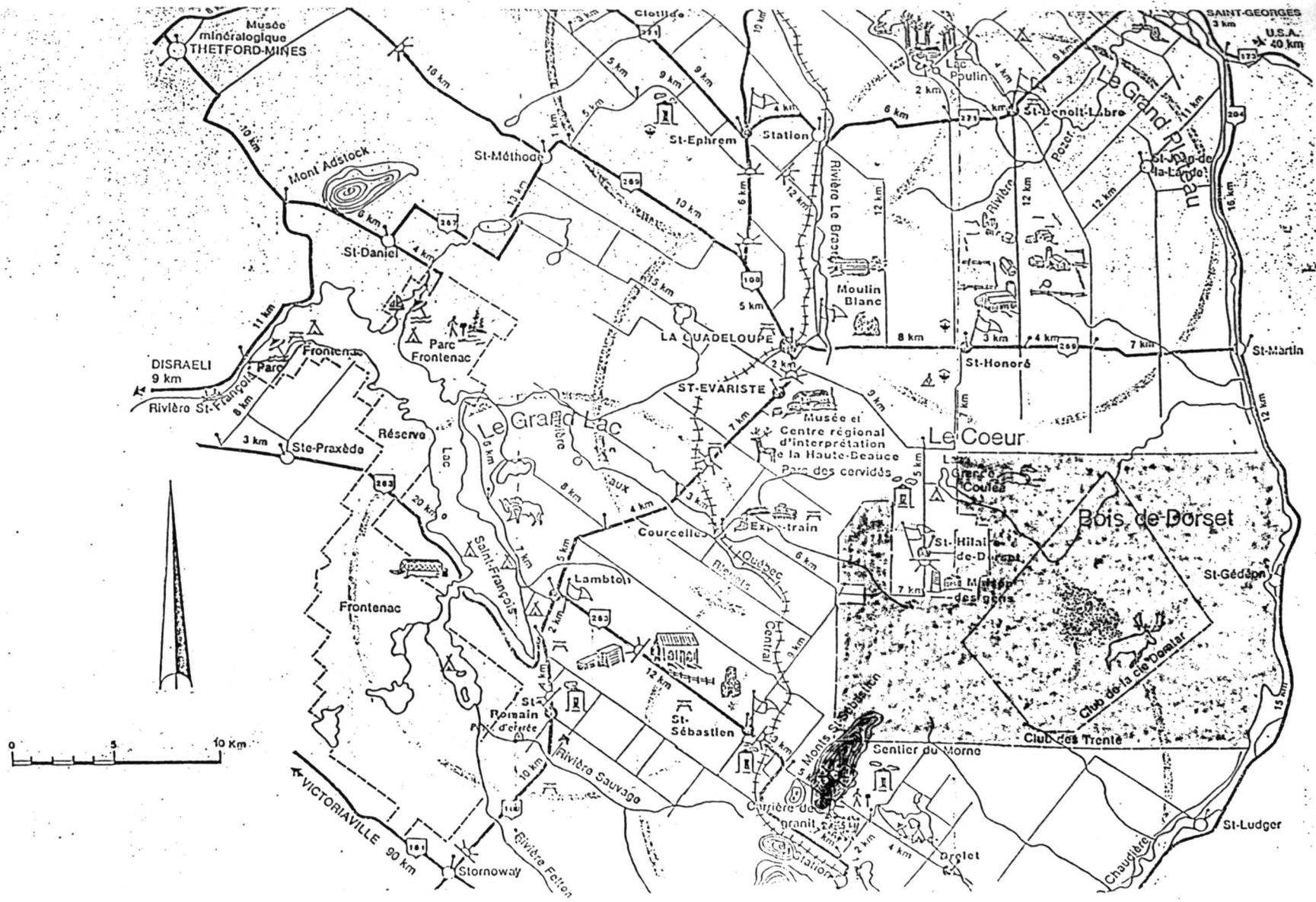
tation vers la Grande-Breagne. De 1926 à 1936, en pleine crise économique, les Breakey exploitèrent la misère des habitants et en 10 ans, une forêt en pleine maturité fut récoltée. Depuis les coupes sont sélectives. Depuis deux ou trois ans, on abat les conifères frappés par la tordeuse.

Ce n'est qu'en 1860 qu'une compagnie se décida à concéder quelques lots à des cultivateurs. Comme seul 15% de la superficie totale du canton de Dorset a été cédé à des agriculteurs, la petite municipalité de St-Hilaire ( 150 habitants ) se retrouve au coeur d'une immense érablière ayant atteint son climax, c'est-à-dire un état stable d'auto-régénération. Actuellement, l'accès à ce magnifique boisé est réservé aux membres privilégiés de deux clubs privés de chasse et pêche: le Club de la compagnie DOMTAR qui est propriétaire depuis plus d'une vingtaine d'années et le Club des Trente qui réunit 30 membres chez chacun des 10 villages qui entourent le canton. Le Club de la compagnie occupe au centre le secteur des lacs Douglas, Oliveira et Marguerite: la meilleure zone pour la chasse et la pêche. Le Club des Trente loue les droits de chasse sur la périphérie en échange d'assurer la surveillance contre le braconnage. On y chasse principalement le chevreuil, l'orignal, l'ours, les oiseaux migrateurs et le petit gibier, et on y pêche la truite surtout.

Depuis longtemps déjà, des gens du coin songent à démocratiser l'accès à ce territoire. La Municipalité de St-Hilaire—de-Dorset a aménagé un camping sur les berges du lac des Iles et le groupe PAYSMAGE a ouvert le Sentier du Morne sur le Mont St-Sébastien. Cette année, lors du Sommet Socio-Economique de l'Estrée, l'Ecomusée de la Haute-Beauce a obtenu l'accord du gouvernement et la participation du milieu pour construire la Maison du Granit qui sera à la fois un lieu de prestige pour les industriels granitiers, un centre communautaire pour les populations de St-Sébastien et de Lac-Drolet et un centre permanent d'exposition sous le thème " Le granit: une pierre qui voyage... ". Ce futur centre d'interprétation présentera les vitrines écologique, culturelle et économique de ce noble matériau. Il sera lui aussi situé sur le Morne St-Sébastien sur le site d'une ancienne carrière qui est tout près des Bois de Dorset.

## LOCALISATION des BOIS de DORSET

par rapport aux limites proposées pour le Parc de Frontenac.



\* Réduction tirée du dépliant cartographique ( juin 85 ) de l'Ecomusée de la Haute-Beauce.



# GRANDES AFFECTATIONS

(AGRICOLE, FORESTIÈRE,  
URBAINE, PARA-URBAINE)

*Municipalité Régionale de Comté de Beauce-Sartigan*

\* Réduction tirée de la carte 11 de la Proposition Préliminaire d'Aménagement, août 85.



carte du CANTON de DORSET

## LÉGENDE.

### ZONES URBAINES ET PARA-URBAINE

- Zone urbaine
- Villégiature et plein-air
- Gravière et sablière

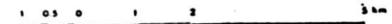
### TERRES AGRICOLES

- Grande culture et pâturage de bonne qualité
- Friche à couverture herbacée
- Friche à broussailles

### Zones forestières et marécageuses

- Résineux
- Mélangé
- Feuillu
- Érablière
- Coupe totale
- Aulnaie
- Marécage

Échelle  
1:50 000



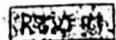
## Les principaux potentiels

### POTENTIEL DOMINANT

	VÉGÉTATION
	FAUNE
	RELIEF

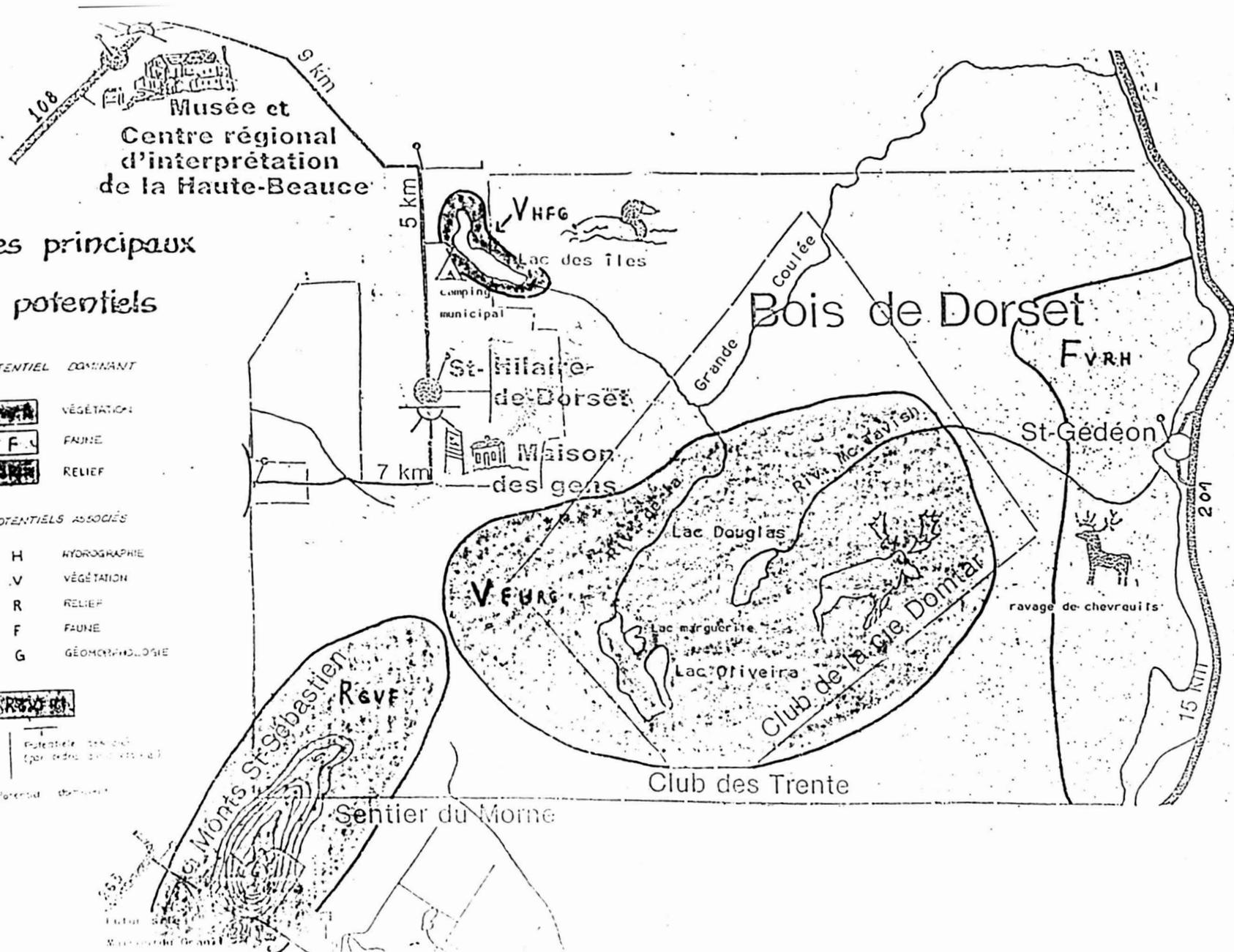
### POTENTIELS ASSOCIÉS

H	HYDROGRAPHIE
V	VÉGÉTATION
R	RELIEF
F	FAUNE
G	GÉOMORPHOLOGIE



Forêt nationale  
(par ordre croissant)

Potential dominant



En août dernier, la proposition préliminaire du Schéma d'aménagement de la MRC de Beauce-Sartigan suggère fortement que le MLCP entame dans les plus brefs délais des négociations avec la compagnie DOMTAR pour acquérir les terrains des 3 principaux ravages de chevreuils de la région: le deuxième ravage en importance étant celui de St-Gédéon qui est localisé sur la rive ouest de la rivière Chaudière à l'intérieur des Bois de Dorset. Le 30 septembre 1985, sur une invitation conjointe de la Municipalité de St-Hilaire et de l'Ecomusée, un groupe de citoyens a décidé de former un Comité d'Implantation d'un Parc Régional dans les Bois de Dorset. La MRC dans sa PPA appuie cette idée d'entreprendre des études sur le potentiel et la faisabilité d'un tel parc.

Selon des gens qui possèdent une connaissance approfondie du terrain, l'immense érablière de Dorset mériterait d'être protégée et mise en valeur étant donné la qualité exceptionnelle des arbres, de la forêt, et du riche potentiel de sa flore et de sa faune. Le Comité d'Implantation a comme mandat d'explorer toutes les éventualités possibles quant au devenir des bois de Dorset: cela va du statut quo à la réserve écologique, à une réserve faunique, à un parc régional ou encore à l'annexe au Parc de Frontenac. De toutes les idées émises depuis le 30 septembre jusqu'à aujourd'hui, il ressort une idée de veiller à la conservation de cet élément typique des Bois-Francs, de la Beauce et de Mégantic qu'est l'érablière à sucre, et ce d'autant plus étant donné l'ampleur de celle-ci et la qualité exceptionnelle de ce peuplement.

En second lieu, le Comité est animé par des idées d'éducation et d'interprétation. Ainsi, on a proposé surtout des activités qui affecteraient très peu le milieu naturel: canot-interprétation sur le lac des Iles à partir du terrain de camping municipal de St-Hilaire et sentiers écologiques sur les bords du même lac pour permettre l'observation de la faune riveraine, de la sauvagine et de la flore spécifique à un lac en voie de comblement ( lac sans fond ), sentiers d'interprétation et camping sauvage dans les érablières et sur les monts St-Sébastien prolongeant ainsi

le Sentier du Morne et les sentiers écologiques prévus autour de la Maison du Granit. Plusieurs membres portent un grand intérêt à des sentiers équestres, à une forme d'hébergement en érablière, à une forêt de démonstration, à un Centre Éducatif Forestier, à un Centre de Recherche Scientifique sur le Dépérissement des Erables, etc... Quant à l'Ecomusée de la Haute-Beauce, nous sommes vivement intéressés à ce qu'on puisse entreprendre des études plus poussées sur le potentiel et les possibilités de faisabilité des diverses hypothèses émises. Voilà pourquoi, nous venons aujourd'hui soumettre au Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche l'idée de procéder à de telles recherches et notamment de penser à cette possibilité d'annexion des Bois de Dorset et des monts St-Sébastien au Parc de Frontenac. Et dès maintenant, l'Ecomusée peut assurer le ministère de son étroite collaboration. Celle-ci pourrait prendre la forme d'une entente-cadre par laquelle l'Ecomusée prendrait en charge l'animation et la gérance même de cette partie du parc.

#### 3.4- Recommandation.

Compte tenu que les limites du Parc de Frontenac

- sont réalistes mais modestes
- que peu d'espaces verts naturels des régions des Bois-Francs, de la Beauce et de Lac-Mégantic sont protégés et mis en valeur pour des fins de conservation et de récréation
- que la demande locale, régionale et touristique en activités ed plein air va s'accroissant rapidement
- que les Bois de Dorset sont l'un des rares Boisés de grandes étendues qui soient dans un état de conservation exceptionnel et qui semblent posséder un très riche potentiel

nous recommandons dans un premier temps que le MLCP termine et opère au plus vite possible les aménagements du Parc de Frontenac à l'intérieur des limites telles que proposées par le Plan Directeur Provisoire.

nous recommandons que le MLCP procède rapidement à la création du Parc de conservation du Mont-Mégantic.

nous recommandons que le MLCP étudie dès maintenant la possibilité d'intégrer au Parc de Frontenac des territoires contiguës ou périphériques.

nous recommandons instamment que le MLCP entreprenne des études de potentiel et de faisabilité sur l'hypothèse d'annexer les Bois de Dorset et les monts St-Sébastien au Parc de Frontenac dans un avenir rapproché.

#### 4- VOCATION, ZONAGE, ACTIVITES, INFRASTRUCTURES.

##### 4.1- Le mémoire de base.

A partir de ce point, afin de ne pas étirer indûment ce mémoire et afin de ne pas répéter ad nauseum la même argumentation, nous allons maintenant nous contenter d'insister sur les éléments mis de l'avant par le mémoire de base qui nous semblent les plus importants pour l'avenir de la région. L'Ecomusée de la Haute-Beauce a participé activement à plusieurs réunions préparatoires à ces audiences publiques. Nous avons nous-mêmes organisé des séances d'informations. Nous avons consulté nos membres les plus actifs. Leur connaissance souvent intime du territoire, le brassage des idées furent d'un grand secours pour la rédaction de ce mémoire et également lors des réunions préparatoires. Nous sommes heureux d'avoir participé à ces réunions. Nous avons été agréablement surpris par l'intérêt suscité par ces audiences publiques et surtout par l'émergence d'un consensus entre les parties nord et sud de la région. L'Ecomusée, en toute connaissance de cause, appuie en totalité les recommandations du mémoire de base issu de ce consensus régional.

##### 4.2- Un parc de récréation 4 saisons.

Si l'on considère un Parc du Grand Lac St-François, restreint à l'intérieur des limites actuellement proposées, l'Ecomusée de la Haute-Beauce croit fermement que le Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche devrait donner à ce parc une vocation de récréation 4 saisons. Le potentiel du lac Massambesek pour les activités nautiques: baignades, bateau, planche et pourquoi pas traîneau et ski à voile, pêche et pêche sur la glace, la clémence du climat, la douceur du relief des berges, l'impressionnante pyramide du mont Adstock, les grands horizons, la beauté des érablières environnantes: ces colonnes de grands fûts sont l'hiver des lieux privilégiés pour la raquette, le ski de fond, la promenade en traîneau, la fièvre du temps des sucres, la floraison du sous-bois avant que

le feuillage naissant ne vienne tout l'été créer un ombrage bienfaisant, rafraîchissant, le flambloiment de l'automne, etc...; bref tout milite en faveur de cette option récréo-touristique 4 saisons. Et nous avons oublié de mentionner à quel point un paysage doux et vallonneux comme le nôtre possède un énorme potentiel sur le plan de l'équitation. De plus, il importe d'ajouter que beaucoup d'organismes de la région s'orientent eux-mêmes vers un fonctionnement sur une base annuelle. C'est le cas notamment de l'Ecomusée.

Située à trois ou quatre heures de route de Montréal ou de Québec, notre région est assez facilement accessible au tourisme en toute saison. Depuis 10 ans, l'état du réseau routier s'est grandement amélioré et il suffirait de presque rien pour qu'en tout temps même en hiver, sauf lors de très grosses tempêtes et alors la circulation est pénible partout, même en ville, les automobiles roulent aisément et en toute sécurité. Pour favoriser le développement touristique dans nos régions des Bois-Francs, de l'Amiante, de la Beauce et de Lac-Mégantic, nous croyons que l'élément le plus important réside dans l'originalité et la vitalité de l'image et du produit offert.

Il est évident que nos régions n'attireront jamais des centaines de milliers de visiteurs comme c'est le cas pour Montréal, Québec, les Laurentides et l'Estrie. Et c'est heureux. D'ailleurs beaucoup de voyageurs détestent ce tourisme de masse, cette exploitation commerciale. A l'Ecomusée, nous sommes certains qu'il existe une clientèle pour une approche plus intimiste, plus sociale, plus proche de la nature. Une campagne souriante et dynamique: voilà ce qui nous caractérise. Déjà nous sommes connus et enviés par tout le Québec pour la vitalité de nos PME. Il nous reste pour créer un certain mouvement touristique à faire valoir la beauté de nos paysages et surtout à insister sur la facilité avec laquelle les visiteurs peuvent apprivoiser cette belle nature, une nature civilisée, sans moustiques et habitée par une population tranquille, heureuse et accueillante, ouverte. Et pour créer, susciter ce mouvement touristique il est essentiel que le gouvernement du Québec fasse sa part en soutenant les efforts déjà louables du milieu pour que la région soit ouverte à l'année longue; et comme la

création d'un parc est un facteur capital de tout développement touristique régional, IL NOUS FAUT UN PARC DE RECREATION 4 SAISONS.

#### 4.3- Un parc équilibré.

Nos interrogations au sujet du nom du futur parc révèle, non seulement notre intérêt pour l'histoire et la géographie, mais aussi notre souci d'intégration régionale de ce nouvel équipement collectif. En effet, à l'heure actuelle, il n'est pas étonnant qu'on désigne ce parc du nom de Frontenac puisque la majorité des équipements, et surtout ceux qui étaient en opération au cours des dernières années, est localisé dans le secteur de St-Daniel, dans le comté du même nom. Incidemment, les infrastructures et les activités mises en place par le ministère dans ce secteur étaient ou ne peut plus appropriées au site et à la demande puisque l'achalandage est déjà très grand et ce sans publicité. La Capitainerie est justement le genre d'idées originales qui créent une image de marque. L'Ecomusée supporte donc à 100% les propositions de développement avancées tant par le ministère que par les différents organismes de ce secteur. Depuis 5 ans déjà, notre kiosque d'information et notre service d'animation touristique envoient des visiteurs vers le Musée Minéralogique de Thetford et vers ce secteur du parc.

À l'Ecomusée, l'une de nos préoccupations essentielles consiste à travailler à un développement équilibré, intégré et complémentaire de notre territoire. Nous pensons qu'il devrait en être de même pour le Parc Frontenac. Voilà pourquoi nous trouvons que les propositions gouvernementales contenues dans le Plan Directeur Provisoire sont insuffisantes en ce qui concernent le secteur ouest dudit parc. Voilà pourquoi nous appuyons fortement la demande de réouverture du Poste d'Accueil de Stornoway sur la route 161, et la construction à cet endroit d'un bloc de service aussi important que celui de la Capitainerie. Comme image de marque pour ce secteur, nous proposons la construction d'une " Chevalerie ": sorte d'auberge offrant hébergement pour êtres humains et chevaux, location et cours d'équitation, réseaux de sentiers servant également pour le ski de fond, salle de fartage et refuges chauffés.

Ainsi donc, L'Ecomusée de la Haute-Beauce endosse totalement le mémoire de base quant aux efforts supplémentaires que le MLCP devrait consentir pour que le développement du Parc de Frontenac soit plus équilibré. Et cela ne pose d'ailleurs pas de problème puisque les secteurs de St-Daniel, de Ste-Praxède, et de la Baie de la rivière Sauvage sont centrés sur des activités nautiques alors que le secteur de Stornoway a de toute évidence une vocation terrestre. En fait, les parties nord et sud du parc sont tellement différentes sur le plan paysager qu'elles sont complémentaires. C'est cette complémentarité qui nous incite à recommander la création de deux centres d'interprétations: la tourbière réticulée et ses forêts de conifères, ses mousses, ses plantes carnivores au nord, les collines d'érablières d'âge et de maturité variés, ses aspects historiques et culturels, son apport économique dans le développement de la région, l'évolution technologique et la recherche scientifique dans le sud.

#### 4.4- Un parc intégré dans le tissu régional.

Enfin, le dernier point sur lequel nous voulons insister concerne l'intégration du parc provincial dans le tissu économique et social de la région. Mentionnons tout de suite que cette intégration régionale du réseau des parcs québécois nous semble l'une des plus grandes faiblesses de la politique actuelle du MLCP. Et nous songeons ici non seulement à la mauvaise répartition des parcs sur l'ensemble du territoire et par rapport à la densité de population, sujet dont nous avons abondamment parlé plus haut, mais surtout au fait que les gens du coin n'affichent pas de sentiment d'appartenance face à ces équipements collectifs. Il est heureux que la nouvelle Loi sur les Parcs impose la tenue d'audiences publiques comme celles-ci. Il est à souhaiter qu'il est fini le temps où un parc était perçu comme une création gouvernementale, géré de Québec et sur lequel la population de la région n'a pas le moindre mot à dire.

Ce temps-là est bel et bien terminé et nous avons l'impression que l'essentiel de nos recommandations seront favorablement accueillies. Nous devons même, je crois, remercier le MLCP, le gouvernement et la fonction publique, et particulièrement M. Daniel Richard, agent d'information, pour la convocation de ces audiences publiques. Elles nous ont permis de

provoquer plusieurs réunions qui ont déclenché chez une multitude d'intervenants un très fructueux échanges d'idées quant au développement du plein air et du tourisme dans notre région. Nous avons appris à nous connaître et le consensus exprimé par le mémoire de base est le fruit d'une certaine solidarité inter-régionale.

Cette solidarité se manifeste par notre volonté commune de participer activement et concrètement à la gestion de ce parc. Une organisation unique pour l'ensemble de deux secteurs nord et sud du parc nous semble essentielle pour chapeauter les implications et les actions des divers intervenants du milieu dans la gestion, l'organisation d'activités, l'animation, l'hébergement, l'entretien, afin d'assurer un développement équilibré et intégré à cet équipement collectif si nécessaire pour satisfaire les besoins en loisir de plein air de la population de la région, pour conserver et mettre en valeur le Grand Lac St-François qui est l'un des éléments les plus magnifiques de notre patrimoine naturel québécois et pour donner un formidable coup de pouce à la venue en tout temps de l'année de touristes que l'implantation d'un parc de récréation possédant un caractère original et distinctif, de marque, saura attirer.

L'Ecomusée de la Haute-Beauce, avec son musée, son centre d'exposition, son kiosque d'animation touristique, ses circuits touristique-culturels intégrés au paysage architectural et naturel, avec son réseau de centres d'interprétation, avec la participation de ses usagers et avec ses liens étroits avec une multitude d'organismes, voit d'un très bon oeil la création du Parc de Frontenac qui, en quelque sorte joue un rôle complémentaire au nôtre en offrant l'accès au plein air et à l'environnement. Aussi, sommes-nous vivement intéressés, notre présence ici et lors des réunions préparatoires le prouve clairement, à participer pleinement à l'intérieur de cet organisme unique de gestion au développement du Parc de Frontenac.

Merci.

#### 4.5- Recommandations.

Considérant l'intérêt et le désir d'implication des divers intervenants du milieu quant au développement du Parc de Frontenac,

- nous recommandons que le Ministère du Loisirs, de la Chasse et de la Pêche du Québec fasse siennes les recommandations contenues dans le mémoire de base.
- nous recommandons que le MLCP donne au futur Parc de Frontenac une vocation récréo-touristique 4 saisons.
- nous recommandons que le MLCP reconnaisse la complémentarité et la nécessité d'un développement équilibré du futur Parc de Frontenac en procédant à la réouverture du poste d'accueil de Stornoway à la construction à cet endroit d'un bloc de services tel que décrit dans ledit mémoire de base.
- nous recommandons que le MLCP reconnaisse la nécessité d'une bonne intégration du Parc de Frontenac dans le tissu régional en accordant la gestion du parc à un comité unique qui chapeauterait le développement futur dudit parc.
- nous recommandons, en guise de conclusion, que le MLCP procède avec célérité pour que dans les plus brefs délais possibles, la région soit dotée d'un équipement collectif de conservation et de plein air qui possède un caractère original et distinctif.

MERCI ENCORE.

812

1985 -12- 0 5



68 / Collège de la région de l'amiante (C.E.G.E.P.) Téléphone: (418) 338-8591, 671 boulevard Smith sud, Thetford Mines, Qué. G6G 1N1

Le 29 novembre 1985.

Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche,  
Direction générale de l'Estrie,  
85 rue Holmes,  
Sherbrooke, Qc  
J1E 1S1

**Objet: Appui du Collège de la région de  
l'amiante au projet de développement  
du Parc de Frontenac**

Mesdames,  
Messieurs,

Le Collège de la région de l'amiante a pour objectif de dispenser l'enseignement de niveau collégial à l'intention de la clientèle jeune et adulte de sa région.

En parallèle, le Collège de la région de l'amiante offre également divers services à la population qui l'entoure, dans des domaines aussi diversifiés que la technologie scientifique, le service de bibliothèque, le service de généalogie, le conditionnement physique avec supervision physiothérapeutique, etc.

Pour ce faire, il tente d'utiliser les ressources les plus adéquates et les plus susceptibles de lui permettre de dispenser des services de qualité.

Les préoccupations des multiples organismes régionaux concernant le développement du Parc de Frontenac deviennent facilement nôtres lorsque nous constatons le potentiel de cet arrondissement géographique et les possibilités qu'il représente pour nous permettre d'accentuer la qualité de nos services tant aux élèves réguliers qu'à la population en général.

.../2

...2/

En conséquence,

**Attendu** les possibilités qu'offrirait au Collège la diversification suivante des possibilités de stages d'enseignement: pistes de ski de fond, sentiers d'escalade, plans de canotage, sites de canot-camping, sentiers de cyclotourisme, etc.;

**Attendu** l'intérêt très particulier que revêtirait pour le Collège l'accès à la tourbière réticulée pour actualiser divers travaux de recherche tant en géographie qu'en géologie et biologie;

**Attendu** l'intérêt pour la population régionale de pouvoir compléter les séances de conditionnement physique vécues au Collège par un séjour en milieu écologiquement adapté.

Le Collège de la région de l'amiante ne peut que souhaiter le développement positif du dossier du Parc de Frontenac; conjointement avec ses partenaires régionaux, le Collège souhaite donc la mise en place des structures économiques et matérielles requises pour que les installations récréotouristiques envisagées dans le développement du Parc de Frontenac soient mises au service de la population dans les meilleurs délais possibles. Il s'agit là d'un potentiel accessible qui ne demande qu'à être mis à la disposition d'une région dans un contexte où l'harmonisation d'activités récréatives, touristiques et éducatives dans un même milieu ne peut que répondre à des objectifs de saine planification.

Veillez agréer l'expression de mes sentiments  
les meilleurs.

Marcel Lafleur  
directeur général

ML/ff

814

1985 -12- 0 5

PARC DE FRONTENAC

"MEMOIRE"

PRESENTE

PAR

69

CLUB DE CANOT-CAMPING

"KAMINAK"

Le club Kaminak oeuvre dans le domaine du plein-air et plus particulièrement du canot-camping depuis plus de dix ans. Le premier objectif de notre club est de promouvoir le canot-camping. Pour ce faire nous organisons des stages de différents niveaux, nous encadrons des sorties et nous fournissons également matériel et conseils aux personnes intéressées

Etant donné le peu de terres publiques dans notre régions, l'implantation d'un parc nous touche particulièrement. En effet nous voyons l'avènement d'un parc comme étant le système qui fera en sorte que le territoire concerné sera protégé et conservé à l'état naturel. Ce système aura également comme objectif d'optimiser le potentiel du secteur. Pour ce faire il importe de faire des aménagements intelligents qui tiennent compte de l'environnement et des besoins de la population.

Comme organisme qui oeuvre dans le plein-air nous croyons que le parc Frontenac et plus particulièrement son secteur sud, offre un potentiel intéressant. Pour utiliser ce potentiel à sa juste valeur il est essentiel d'échelonner ses activités sur les quatre saisons. En saison estivale le parc offre énormément de possibilités autant au niveau d'activités nautiques et terrestres. En automne les couleurs que l'on trouve dans cette région sont parmi les plus belles au Québec. Donc belle saison pour la randonnée pédestre l'équitation et la photo. En hiver le parc a la chance d'avoir un territoire assez grand et sauvage pour permettre des randonnées en ski de fond de deux et trois jours. Des refuges aménagés simplement pourraient servir de relais de ski l'hiver et de randonnée l'été. Au printemps, pourquoi ne pas mettre en valeur l'érablière du parc ce serait particulier à ce parc et la population saurait l'opérer.

Kaminak propose les éléments suivant:

Etant donné qu'il est très difficile de faire du canot-camping du côté sud du fleuve à cause des terres privées et du manque d'aménagement nous proposons d'élargir le circuit et les activités déjà existantes. C'est à dire qu'on devrait greffer au circuit de canot-camping de la baie Sauvage une boucle qui passerait par le lac des Iles et le lac à la Barbue. Les portages assez longs seraient compensés par des sites tout à fait merveilleux. Des sites de camping devraient être aménagés près des deux petits lacs. D'autre part on pourrait avoir sous location des canots Rabaska. Ces canots de 25 pieds de long ont l'avantage d'être à la fois sécuritaire et rapide. Ce type de canot pourrait prendre à son bord jusqu'à 10 personnes favorisant les randonnées en groupe sur le grand lac.

En ce qui concerne les activités hivernales, nous proposons d'aménager des sentiers de ski de fond. Le secteur sud offre un potentiel réel pour la réalisation de sentiers de randonnée de ski de fond avec refuges. Des randonnées de deux ou trois jours seraient proposées aux utilisateurs. Un circuit de deux jours à l'est de la baie Sauvage est réalisable avec l'implantation d'un refuge dans ce secteur. Le circuit de trois jours pourrait passer par les lacs Maskinongé, Des Ours, A La Barbue et Des Iles. Deux refuges installés à des endroits stratégiques seraient également aménagés

Les refuges de construction très modeste pourraient accueillir de 12 à 15 personnes. Ces sentiers et refuges pourraient être utilisés l'été et l'automne par des amateurs de randonnée pédestre.

Par la présente le club Kaminak de Sherbrooke en profite pour offrir sa disponibilité comme organisme ressource en vue d'activité de plein air. Le potentiel du parc en vue du canot-camping constitue un attrait important pour notre club.

La région couverte par le parc Frontenac en est une à préserver. Le potentiel récréo-touristique est pourtant très important. Nous devons donc envisager des aménagements et des activités qui sauront consolider ces deux valeurs. C'est ce que nous avons à l'esprit en proposant ce mémoire.



Denis Mercier, président  
Kaminak  
5046 rte 112  
Ascot Corner  
JOB 1A0

LE PARC DE FRONTENAC

MEMOIRE PRESENTE AU  
MINISTERE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PECHE  
LORS DES AUDIENCES PUBLIQUES TENUES A  
THETFORD-MINES, LES 13 ET 14 DECEMBRE 1985

Par:

70  
/

MINI-COMITE DES CAISSES POPULAIRES  
DE LA REGION DE L'AMIANTE

DECEMBRE 1985

## TABLE DES MATIERES

- 1.0 Mot de présentation
- 2.0 Implication des caisses populaires dans le milieu
- 3.0 Le parc de Frontenac: Une destination touristique montée sur l'activité plein air quatre saisons.
- 4.0 Préoccupations et attentes liées au parc de Frontenac
- 5.0 Recommandations
- 6.0 Conclusion .

## 1.0 MOT DE PRESENTATION

Le mini-comité des caisses populaires de la région de l'amiante existe depuis 1972 et regroupe les gérants des caisses populaires de la région de l'amiante.

Les caisses populaires participantes sont celles de:  
Thetford-Mines, Notre-Dame, St-Maurice, le centre Inter-caisses St-Noël, Black Lake, Coleraine, St-Ferdinand, St-Adrien d'Irlande, Inverness, St-Jacques de Leeds, St-Pierre de Broughton, East Broughton, Sacré-Coeur de Marie, Ste-Clotilde, Pontbriand et Robertsonville.

Les objectifs de regroupement favorisent:

- une implication sociale des caisses populaires dans le milieu orienté particulièrement au niveau du développement de la région de l'amiante.
- une mise à jour de l'information par des occasions d'échanges et de formation.
- l'identification de priorités communes et l'unification des programmes d'intervention.
- la promotion du mouvement Desjardins au sein des collectivités locales et régionales.

En fait le mini-comité des caisses populaires de la région de l'amiante s'identifie à une structure de coordination et de concertation et favorise une mise en commun des ressources.

## 2.0 IMPLICATION DES CAISSES POPULAIRES DANS LE MILIEU

Les caisses populaires sont de plus en plus présentes dans la communauté régionale de l'amiante et des environs.

Nos institutions financières figurent avantageusement dans le domaine financier et ce en plus de jouer un rôle de plus en plus important au niveau de la vie sociale et communautaire de la région.

Au cours des ans, notre regroupement est venu appuyé des actions du milieu et l'option développement touristique reçoit de plus en plus d'attention auprès de nos membres.

Intimement associé aux Fêtes de l'amiante, manifestation populaire régionale, notre organisme ya injecté directement ou indirectement une somme se chiffrant à plus de 300 000,00\$. Montant injecté dans l'une ou l'autre des quatorze éditions de cet événement provincial à caractère touristique et / ou ayant servi à l'aménagement du stade des caisses populaires.

Notre implication financière au niveau du Centre de plein air St-Daniel va bientôt dépasser les 15 000,00\$. Subventions qui cherchent à garantir à une clientèle régionale et supra-régionale, une accessibilité à un important réseau de pistes de ski de fond.

Les caisses populaires de la région de l'amiante et plus spécifiquement les trois caisses de Thetford-Mines ont largement souscrit au développement de la Station touristique du Mont Adstock et notre contribution directe et indirecte peut facilement dépasser les 175 000,00\$.

Notre bilan financier traduit donc une volonté des administrateurs-membres de notre mini-comité des caisses populaires de voir se diversifier notre économie régionale. Notre participation au niveau des Fêtes de l'amiante, du Centre de plein air populaire St-Daniel et de la Station touristique du Mont Adstock, témoigne de notre intérêt à voir se développer un volet touristique important pour la région de l'amiante.

Il ne faudrait certes pas oublier l'injection récente d'un fonds d'investissement de 340 000,00\$ généré directement par nos caisses participantes et la mise en place de la nouvelle Corporation Desjardins de Développement de la région de l'amiante.

Geste venant confirmer officiellement à nos caisses populaires une volonté de participation au développement économique de notre région.

3.0 Le parc de Frontenac: une destination touristique orientée vers l'activité plein air quatre saisons.

Le fort taux d'achalandage qui marque l'activité nautique du secteur St-Daniel prouve hors de tout doute l'importance de compléter dans les meilleurs délais les installations aquatiques de la baie aux Rats Musqués et de la rivière aux Bleuets.

Les 145 sites de camping destination sont grandement attendus tandis que l'aménagement de la deuxième plage à la Pointe aux Pins s'affiche comme une autre priorité du secteur St-Daniel.

Il ne faudrait certes pas oublier le potentiel de la tourbière réticulée et la mise en place d'un programme d'interprétation de la nature. Activité qui pourrait facilement ajouter aux services à offrir à une clientèle estivale qui se fera de plus en plus nombreuse.

L'attrait qu'exerce le mont Adstock pourrait solliciter la présence d'une clientèle qui souhaiterait venir y disputer quelques rondes de golf, se livrer à l'observation au sommet de la montagne ou participer à une première expérience en delta-plane.

En période hivernale, la Station touristique du Mont Adstock, reconnue comme centre intermédiaire régional de ski alpin avec ses 335 mètres de dénivellation, son nouveau télésiège quadruple et son système de fabrication de neige artificielle pourrait facilement venir satisfaire les attentes de nombreux skieurs alpin.

A proximité, le Centre de plein air populaire St-Daniel pourrait offrir à l'adepte de ski de fond un important réseau de pistes balisées et bien entretenues.

Personnellement, nous croyons que l'harmonisation et l'intégration des activités nautiques, le programme d'interprétation de la nature, l'offre de services au niveau des installations de camping du secteur de la baie aux Rats Musqués, à l'offre d'activités de la Station touristique du Mont Adstock et du Centre de plein air St-Daniel pourraient constituer un produit touristique quatre saisons et favoriser la création d'emplois permanents et continus.

#### 4.0 PREOCCUPATIONS ET ATTENTES LIEES AU PARC DE FRONTENAC

En tant que partenaires financiers intéressés plus spécifiquement au développement touristique de la région de l'amiante, nous souscrivons avec intérêt aux préoccupations, positions et recommandations formulées à l'intérieur de la proposition du milieu, élaborée par le comité des Orientations au parc de Frontenac et ce tant pour les limites, le zonage des espaces que pour la vocation du parc de Frontenac.

Toutefois, l'option parc de récréation devra mettre l'emphase sur une intervention davantage orientée en fonction d'une vocation récréotouristique articulée autour d'activités plein air quatre saisons.

Vocation qui implique la mise en valeur de l'ensemble des potentiels et ce tant pour ceux localisés à l'intérieur du territoire du parc de Frontenac que ceux existants en périphérie.

Le Ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche devant alors s'efforcer de présenter un produit de qualité et ce tant par la mise en place d'aménagements adéquats que par une offre de services appropriés.

Le déplacement des clientèles régionales et provinciales devrait être favorisé par la mise en place d'axes routiers adéquats et rendant facilement accessibles les infrastructures et les services.

Ce désir d'accessibilité aux clientèles confirme l'importance de construire au plus tôt l'autoroute 65 reliant Thetford-Mines à la 20 et favorise un prolongement de la route 267 (entrée du parc de Frontenac dans le secteur St-Daniel) et ce, jusqu'à la 108.

## 5.0 RECOMMANDATIONS

- Considérant les importantes sommes d'argent déjà investies pour l'acquisition et l'aménagement des installations dans le parc de Frontenac (plus de 8 millions depuis 1978);
- Considérant la présence d'une clientèle qui se fait de plus en plus nombreuse (même parfois trop) dans le secteur St-Daniel;
- Considérant le rôle de plus en plus important que devrait jouer l'infra-structure du parc de Frontenac au niveau d'une stratégie de développement touristique pour la région de l'amiante;
- Considérant les retombées économiques importantes que devrait générer l'ouverture des 145 sites de camping et la confirmation d'une vocation plein air quatre saisons avec intégration de la Station touristique du Mont Adstock et le Centre de plein air populaire St-Daniel;

Les membres du mini-comité des caisses populaires de la région de l'amiante recommandent au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche de prendre les dispositions pour respecter les priorités suivantes:

- allouer, à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire 1986-87, les budgets d'opération requis pour mettre en service l'ensemble des installations existantes et ce, dès le début de la saison printemps-été 1986;

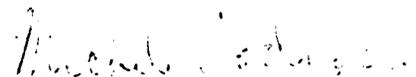
- rendre disponibles, dès le prochain exercice financier, les crédits nécessaires à l'installation des services et à la construction du bloc de services devant desservir les sites de camping à St-Daniel et rendre opérationnels les 145 sites de camping;
- compléter dans les meilleurs délais les autres installations et aménagements déjà mis en chantier ou en voie de réalisation et y affecter les budgets d'opération requis;
- faire connaître dans les meilleurs délais le contenu du nouveau plan directeur d'aménagement du parc de Frontenac, en y dévoilant la programmation des travaux et en fixant les échéanciers de réalisation;
- vérifier auprès des organismes partenaires du secteur (Station touristique au Mont Adstock et Centre de plein air populaire St-Daniel) des opportunités de collaboration dans la reconduction d'une programmation d'activités plein air quatre saisons.
- en collaborant avec les partenaires locaux et / ou régionaux pour mettre en place une stratégie de mise en marche du nouveau produit touristique et y affecter des ressources financières adéquates.

Pour sa part, le ministère du Transport devra accélérer les échéanciers de construction de l'autoroute 65 et entreprendre dans les meilleurs délais les travaux de prolongement de la 267 et ce jusqu'à la 108.

## 6.0 CONCLUSION

Nous vous remercions monsieur le Ministre de l'intérêt que vous avez manifesté à l'égard de notre présentation et nous sommes convaincus que vous saurez prendre les moyens pour sensibiliser les membres de votre gouvernement sur l'importance d'accorder les crédits de développement au parc de Frontenac et de compléter les installations projetées dans les meilleurs délais.

Pour notre part, nous demeurons convaincus que le concept destination touristique associé à l'activité plein air quatre saisons exercera un impact vraiment positif sur la diversification économique de la région de l'amiante et viendra se traduire rapidement par la création d'emplois permanents et continus.



Michel Rodrigue, président  
Mini-comité des caisses  
populaires de la région de  
l'amiante.  
Caisse populaire de Robertsonville.



Collège de la région de l'amiante (C.E.G.E.P.) Téléphone: (418) 338-8591, 671 boulevard Smith sud, Thetford-Mines, Qué. G6G 1N1

Le 7 janvier 1986

Direction régionale des Cantons de l'Est MLCP  
A/S Monsieur Daniel Richard  
Agent d'information Parc Frontenac  
85, rue Holmes  
Sherbrooke Qc  
J1E 1S1

Monsieur,

Comme le Gouvernement du Québec a l'intention d'améliorer le Parc Frontenac en un centre récréatif, il nous fait plaisir de présenter à votre Commission d'enquête, cette missive qui se veut un appui inconditionnel au développement projeté.

Ici, au Collège, nous voyons une tendance et un goût marqués pour les activités de plein air depuis quelques années: tant pour les cours d'éducation physique que pour les clubs de plein air: canot-camping, escalade, cyclotourisme, randonnée pédestre, etc. Nous devons aller bien souvent très loin pour réaliser adéquatement nos sorties. Si nous avions, sur place, les facilités requises, ceci nous éviterait des coûts inutiles et, de plus, ça nous avantagerait pour sensibiliser les étudiants.

C'est pourquoi le service de l'activité physique et sportive et le département d'éducation physique du Collège de la région de l'amiante, pour le plus grand bien de notre population étudiante sportive, appuient le gouvernement dans l'effort qu'il fait du développement du Parc Frontenac dans un centre annuel de services sportifs et de plein air.

Vous savez sans doute que les Canadiens et les Québécois ont une très mauvaise qualité de leur condition physique. Même ici au cégep, nous l'avons constaté auprès des jeunes de 17 à 22 ans. Nous ne pouvons plus nous cacher la vérité. Il faut faire quelque chose de positif pour remédier à la situation avant qu'il ne soit trop tard.

832

Il faut donc favoriser la participation à des activités physiques, sportives et de plein air. Tout ça requiert un minimum d'encadrement physique et humain afin de permettre aux gens, à un coût minime, de réaliser leurs aspirations de mieux-être physique.

Pour nous, ce serait un lieu privilégié pour amener nos étudiants à mieux connaître la nature et à participer à des activités physiques et sportives de plein air. De plus, nous sommes convaincus que pour une région comme la nôtre, le tourisme profiterait à toute la population.

Voilà pourquoi nous appuyons le développement du Parc Frontenac en un centre récréatif annuel.

Veillez accepter nos cordiales salutations.

Service de l'activité  
physique et sportive

Département d'éducation  
physique



MEMOIRE

PARC FRONTENAC

76 PRÉSENTÉ PAR L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE  
POUR LE TOURISME EQUESTRE  
ET L'ÉQUITATION DE LOISIRS INC.

QUEBEC A CHEVAL

JANVIER 1986

INTRODUCTION

"L'homme est la plus belle conquête du cheval". Nous sommes ici pour en témoigner. L'équitation ne peut être considérée comme un simple hobby quand on met autant de temps, d'énergie et de coeur à pratiquer une activité et quand on en retire autant de plaisir. Ce n'est pas dû seulement au fait de s'asseoir sur le dos d'un cheval consentant mais, c'est en plus cette recherche d'une synchronisation, d'une harmonie entre un intuitif et un raisonneur, entre cheval et cavalier. C'est ce que nous appelons faire de l'équitation.

Les conditions de vie du Québécois l'éloignent de plus en plus de la nature. Le citoyen assiste, souvent impuissant, à la disparition des espaces verts. L'engouement actuel de la population pour les randonnées à cheval, à pied, à bicyclette et en ski de fond témoignent de ce besoin vital de reprendre contact périodiquement avec les animaux, les végétaux et les grands espaces naturels.

Dans cette optique, nous voyons le cheval comme un élément naturel dans certains parcs et réserves du Québec.

/...2

### QUÉBEC À CHEVAL

L'Association Québécoise pour le Tourisme Equestre et l'Équitation de Loisirs, mieux connue sous le nom de Québec à Cheval, représente auprès des organismes de loisirs le monde de la randonnée et du tourisme équestre au Québec.

Elle a pour mission, entre autres, d'assurer le développement de la randonnée équestre dans ses dimensions de plein-air et de tourisme ainsi que de procéder à l'inventaire des sentiers et de soutenir le développement et l'aménagement d'itinéraires équestres. Elle regroupe les usagers intéressés à la randonnée équestre et elle représente et soutient leurs intérêts auprès des instances publiques.

### RANDONNÉE ÉQUESTRE: UNE ACTIVITÉ DE PLEIN-AIR

Le randonneur équestre, comme tout amateur de plein-air, est un consommateur d'espaces naturels. Le cheval est un excellent compagnon de voyage. Il ne parle pas mais ses oreilles préviennent, à l'avance, de toute présence humaine ou animale. Il nous permet d'être dans la nature, libre de mouvements, sans trop de fatigue avec la possibilité de voir plus haut et plus loin.

### DES CHEVAUX DANS LES PARCS ET LES RÉSERVES

Plusieurs expériences de randonnées équestres ont été vécues dans les parcs et réserves du Québec depuis quelques années. Québec à Cheval, avec l'entière collaboration du Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, avait organisé une randonnée expérimentale de trois (3) jours dans la Réserve de Portneuf en 1982. Depuis, le

/...3

/...3

Parc du Mont-Tremblant, conjointement avec Québec à Cheval et deux (2) pourvoyeurs, ont mis au service des randonneurs équestres, des sentiers et des relais. De même, la Réserve de la Rouge-Mattawin a élaboré, conjointement avec notre club local et un centre équestre, un réseau de sentiers avec hébergement (voir photo annexe 2). Des démarches ont aussi été entreprises avec le Parc du Mont-Orford, le Parc de la Gaspésie, le Parc de la Jacques-Cartier et la Réserve Mastigouche pour l'accessibilité des chevaux sur leur territoire.

Toutes ces expériences et ces démarches ont été entreprises afin de prouver que le cheval a sa place dans les sentiers des parcs et les réserves et qu'il ne crée pas d'impacts négatifs dans ce milieu. Ces expériences ont aussi démontré que les randonneurs équestres ne sont pas des pollueurs et qu'ils ont le respect de la nature au même titre que les autres utilisateurs.

#### ACCÈS AU PARC FRONTENAC

Dans la région du Parc Frontenac, il existe plus de deux cents écuries privées et commerciales. Ce qui représente un nombre considérable de cavaliers et de chevaux. L'accessibilité du parc pour les chevaux laisse entrevoir des possibilités de développement prometteuses pour l'avenir, non seulement en fonction du loisir mais aussi, en percevant les retombées économiques et touristiques qui en découleraient. La Réserve de la Rouge-Mattawin, en s'associant à un concessionnaire, a réussi à développer un réseau équestre qui répond à une clientèle, non seulement de la région mais aussi à une clientèle venant de l'extérieur. Le Parc du Mont-Tremblant s'est, lui aussi, associé à deux (2) pourvoyeurs pour élaborer ses sentiers équestres.

/...4

/...4

C'est donc tout à l'avantage du parc de faciliter l'accès au territoire par l'entremise d'un (ou des) centre (s) équestre (s) situé (s) en périphérie. De plus, la situation du parc est idéale. Les grandes voies assurent un déplacement rapide de la région immédiate et, par extension, pour les cavaliers venant de tous les coins du Québec.

Les randonneurs équestres sont prêts à se conformer à des règlements stricts pour avoir droit de pratiquer leur activité dans le Parc Frontenac. Ils sont disposés à se procurer le carnet de santé (voir annexe 1) et tout permis d'accès exigé par le parc. Ils sont d'accord à ce que la circulation se fasse uniquement sur les sentiers désignés, en petits groupes, et de se servir des relais aménagés à cet effet.

Un site naturel aussi intéressant par son emplacement, son étendue, ses possibilités d'accueil, sa faune et sa flore permet d'envisager un rôle unique et dynamique dans un cadre de développement touristique de la randonnée. De plus, la richesse du parc laisse entrevoir des inter-relations intéressantes d'activités dans un circuit équestre de plusieurs jours répondant ainsi au besoin impérieux d'oxygène et à la recherche d'un rythme de vie différent.

### SÉCURITÉ

Des gens s'objectent à la présence des chevaux en donnant comme raison la sécurité des adultes et des enfants. Cet aspect sécuritaire est très important à nos yeux. Nous ne voulons pas traiter à la légère les craintes des gens mais nous devons aussi, en toute connaissance de cause, faire la part des choses entre la peur bien fondée et le préjugé.

/...5

/...5

Le cheval n'est pas un animal hargneux qui va charger les gens, se jeter sur eux pour les mordre ou les ruer. Les randonneurs sont en très grande majorité propriétaires de leurs chevaux, ils les maîtrisent bien. Les chevaux sont habitués au contact humain et un randonneur n'aura pas idée d'aller se planter au milieu d'une foule de gens. Il va plutôt opter pour des sentiers peu fréquentés où même là, il ne fera pas de vitesse.

Nous sommes prêts à étudier des parcours qui ne comporteraient pas de danger et où, au prime abord, le degré de fréquentation par les piétons est peu élevé. Il y a tellement d'endroits où tous pourraient se promener. En évitant ainsi les endroits achalandés et en se concentrant sur des sentiers plus éloignés, l'aspect sécurité pourrait s'exercer dans les deux sens.

#### ASPECTS ÉCONOMIQUES ET TOURISTIQUES

La randonnée équestre, tout comme la randonnée pédestre, constitue une des activités de plein-air qui s'harmonise le mieux avec la nature. Ce que l'adepte cherche avant tout, c'est un contact direct avec la nature pendant une journée ou plus. La randonnée, c'est une activité de détente, sans rivalité et exempte de la recherche d'une récompense en argent, c'est une redécouverte de l'espace naturel.

La pratique du tourisme équestre laisse entrevoir des retombées touristiques et économiques intéressantes. Que l'on pense aux auberges, centres de plein-air, familles rurales ou autres modes d'hébergement qui pourraient profiter des déplacements du cavalier.

/...6

/...6

Visiter le parc à cheval, c'est ouvrir la porte à une clientèle nouvelle qui débordera des cadres de son milieu immédiat et acceptera de se déplacer à condition d'y rencontrer une structure d'accueil adéquate. Il ne faut pas hésiter à penser que l'attrait exercé serait non seulement régional mais aussi national. De plus, c'est une activité qui se pratique en toutes saisons et qui est aussi accessible aux individus, aux familles et aux handicapés.

#### AMÉNAGEMENTS NÉCESSAIRES

A l'intérieur des limites du parc, l'aménagement de sentiers équestres devra faire partie d'une étude approfondie. Les sentiers, les relais, les points d'eau, la signalisation, les stationnements pour les remorques, etc., devront être déterminés conjointement avec les dirigeants du parc et les intervenants impliqués dans le domaine de la randonnée équestre. Québec à Cheval est donc disposé à fournir son expertise pour l'élaboration des normes d'aménagement.

#### UNE PHILOSOPHIE "SANS TRACE"

Québec à Cheval considère qu'en tant qu'organisme national, il a un rôle capital à jouer dans l'éducation des adeptes en ce qui a trait à l'environnement naturel. Un code de déontologie, certes, mais surtout une animation et une information touchant le cavalier, sa monture et les moyens à prendre pour réduire leur impact sur l'environnement. Ce n'est qu'au prix d'une philosophie "sans trace" que les randonneurs équestres pourront espérer être les bienvenus en territoire naturel. Québec à Cheval entend poursuivre ses efforts de sensibilisation afin de diminuer sinon éliminer tout impact négatif qui pourrait résulter de la présence des chevaux en milieu naturel.

/...7

/...7

CONCLUSION

Certes, la circulation de cavaliers en forêt nécessite un contrôle et une réglementation afin d'assurer la sécurité des autres utilisateurs et un accord harmonieux avec la nature. La randonnée équestre suppose une instruction équestre préalablement apprise ainsi qu'une formation complémentaire de plein-air.

Nous constatons que la randonnée équestre n'est pas polluante, qu'elle n'est pas bruyante ( à la différence de l'automobile et autres engins à moteur ), que le cheval, être vivant, s'accorde bien avec le milieu forestier et qu'il y a donc lieu de favoriser cette forme d'activité très "écologique" mais dans les conditions seulement où l'activité ne provoque ni gêne ni dommages et qu'elle soit compatible avec son environnement.

/...8

## PROPOSITIONS

Puisque "... la réalité du droit au loisir dépend d'une réelle accessibilité des espaces et équipements de loisirs..." (tiré du Livre Blanc sur le Loisir, page 35), nous recommandons:

1. de reconnaître le taux toujours croissant de la clientèle équestre au Québec
2. de reconnaître la randonnée équestre comme activité qui mérite d'être encouragée dans le parc
3. d'établir des réseaux de sentiers équestres en tenant compte des sentiers existants et d'une bivalence possible d'utilisation
4. de prévoir dans l'aménagement, des endroits, si rudimentaires soient-ils, pour accommoder les cavaliers et leur monture
5. de prévoir une politique d'aménagement afin d'assurer un soutien au développement de centres équestres (pourvoyeurs) en périphérie du parc.

---

président

842

LE PARC FRONTENAC  
UN MAILLON ESSENTIEL  
DANS LE PRODUIT RÉCRÉO-TOURISTIQUE  
DU QUÉBEC

Mémoire présenté au  
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche  
lors des Audiences publiques  
du 23-24 et 25 janvier 1986

77 Le Conseil régional de développement de Québec  
(C.R.D.Q.)

janvier 1986

LE PARC FRONTENACUN MAILLON ESSENTIEL DANS LE PRODUIT RÉCRÉO-TOURISTIQUE DU QUÉBECINTRODUCTION

C'est avec grand intérêt que le Conseil régional de développement de Québec (CRDQ) se présente dans le cadre des audiences publiques pour le parc Frontenac, compte tenu des préoccupations que notre organisme a pour ce dossier et pour le développement économique de la région de l'Amiante. D'autant plus que nous avons déjà eu l'opportunité d'intervenir sur ce dossier lors du sommet économique de la grande région de la Capitale de 1982.

Nous considérons que le parc de Frontenac avec son potentiel récréo-touristique et sa localisation est appelé à jouer un rôle important au niveau du développement touristique et économique pour la région de l'Amiante.

Cependant, pour que le parc de Frontenac puisse avoir un effet d'entraînement appréciable et assumer son rôle d'équipement touristique majeur dans la région, on devra mettre en valeur au maximum ses potentiels naturels et récréatifs le plus rapidement possible et cela 12 mois par année.

Nous examinerons donc très brièvement la situation et la problématique du parc dans son ensemble afin de faire ressortir certaines orientations d'aménagement. Enfin nous terminerons notre intervention par quelques recommandations que nous croyons importantes afin d'accélérer le processus de développement du parc et de sa région périphérique.

## SITUATION ET PROBLÉMATIQUE

Situé à une douzaine de kilomètres au sud-est de la ville de Thetford-Mines, sur la rive sud du St-Laurent, le Parc de Frontenac est accessible à plus d'un million et demi de personnes soit au delà de 25% de la population du Québec en moins de deux heures.

Ses principales voies d'accès d'est en ouest sont les routes 108 et 112 et du nord au sud les routes 267 et 269.

D'une superficie de plus de 150Km<sup>2</sup>, le parc de Frontenac offre des attraits exceptionnels à plusieurs niveaux tels que l'hydrographie, la végétation, la géomorphologie, le relief et la faune.

De plus on retrouve sur ce territoire des éléments représentatifs de la région naturelle formée par les chaînons de l'Estrie, de la Beauce et de Bellechasse.

Bordé par l'un des plus grand lac de la région sud du Québec, le lac St-François, ce territoire possède un immense potentiel au niveau des activités récréatives de plein air se rattachant à l'eau tel que la baignade et le nautisme.

De plus la présence d'une tourbière structurée qui est considérée come la plus au sud de l'Amérique du nord constitut sans aucun doute un patrimoine naturel unique par son potentiel et son accessibilité.

Enfin le parc de Frontenac est l'un des derniers secteurs publics sur la rive-sud du St-Laurent entre Montmagny et l'Ontario. Situé au centre de trois grands corridors touristiques du Québec soit la route 173 dans la Beauce et les autoroutes 55 en Estrie et 20 le long du St-Laurent, le parc de Frontenac pourrait devenir un pôle d'activités récréatives complémentaires aux différents parcs déjà existants tel que le parc Orford ou en voie d'aménagement comme le massif du Sud relié aux activités de plein air en montagne.

Il est à remarquer que cette démarche pourrait s'intégrer dans une stratégie de mise en valeur de l'axe appalachien, formant par le fait même une zone de retention touristique autant pour les Québécois qui ont tendance à sortir de la province au cours de leurs vacances estivales que pour les touristes Américains qui entrent au Québec.

Toutes ces caractéristiques nous démontrent la pertinence d'un parc naturel destiné à la récréation sur ce territoire.

Cependant malgré toutes ces évidences, on constate certains problèmes qui remettent en question le rôle que le parc de Frontenac pourrait assumer en tant que pôle de développement récréo-touristique régional sans compter des retombées économiques que pourrait bénéficier la région de Thetford, fortement éprouvée par la dernière crise économique.

Ainsi de nombreux équipements prévus par le gouvernement au départ n'ont pas été aménagés ou ne sont pas encore accessibles au public. C'est le cas de la base de

canot-camping de la baie Sauvage. La fermeture de l'accès de Stornoway et le retrait de services d'encadrement et de surveillance à la plage Ste-Praxède malgré la forte demande pour ce type d'activités, sont d'autres exemples d'une situation problématique.

De plus il est malheureux de constater que l'enveloppe budgétaire 1985-86 du M.L.C.P. destinée à des fins d'immobilisations pour les parcs québécois, soit 3,5 millions ne contenait aucune disponibilité budgétaire pour le parc de Frontenac.

Enfin le découpage électoral et administratif constitue certainement une contrainte majeure à la bonne marche du dossier ayant pour effet d'affaiblir la concertation et de ralentir son cheminement auprès des différentes instances gouvernementales.

Il est à noter que le territoire du parc et sa région périphérique sont situés à l'intersection de trois grandes régions administratives soit l'Estrie, les Bois-Francs et Québec.

La faiblesse de la promotion et de signalisation, en plus de la déficience des voies d'accès directes au parc sont d'autres lacunes importantes qui ont pour conséquences de marginaliser le parc de Frontenac.

#### RECOMMANDATIONS DU CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE QUÉBEC (CRDQ).

Pour que le parc de Frontenac puisse prendre la place qui lui revient et avoir un effet d'entraînement appréciable dans le développement récréo-touristique et économique de la région de l'Amiante, il faut:

- Prévoir les montants d'argent nécessaires afin de compléter la mise en place des équipements nécessaires afin de desservir la clientèle présente et future;
- rendre accessible les installations déjà existantes;
- améliorer les voies d'accès par le prolongement de la route 267 jusqu'aux limites du parc afin d'éviter le détour par St-Daniel, l'étude sur la possibilité de construire un lien entre la plage de Ste-Praxède et Coleraine;
- améliorer la signalisation routière du parc en installant des panneaux de signalisations aux endroits stratégiques comme les autoroutes 73, 55 et 20;
- assurer une promotion efficace du parc auprès d'une clientèle régionale potentielle;
- promouvoir le développement de nouvelles activités de plein air dans les limites du parc de Frontenac pour desservir les besoins de la population locale et touristique. Partant des activités estivales (baignade, pique-nique, voile et planche-à-voile) et les services (camping) déjà offerts dans le parc, région St-Daniel, il serait souhaitable pour soutenir une bonne promotion, d'exploiter le parc pour des activités d'hiver (ski de randonnée, pêche sur la glace, voile sur patin, moto-neige) de printemps (cabane à sucre) et d'automne;
- réaliser l'intégration du parc (région St-Daniel) dans l'ensemble des activités de la région de l'Amiante, en référence particulièrement aux équipements de loisir et de récréation qui se trouvent dans le territoire attenant au parc: centre de ski

et golf du Mont Adstock. Le développement du parc doit tenir compte de ces équipements et s'inscrire en complémentarité avec des services déjà offerts dans la région.

Bibliothèque de l'Assemblée nationale



QL A 035 781